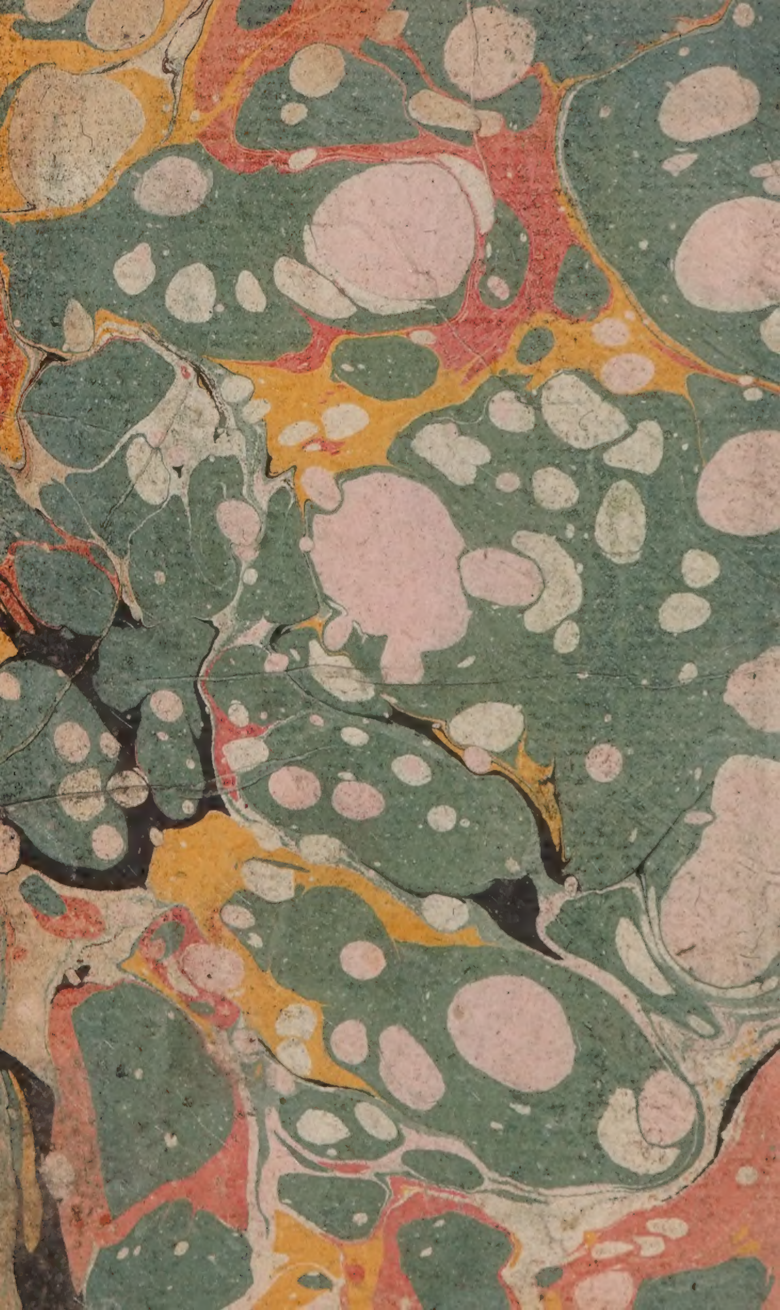
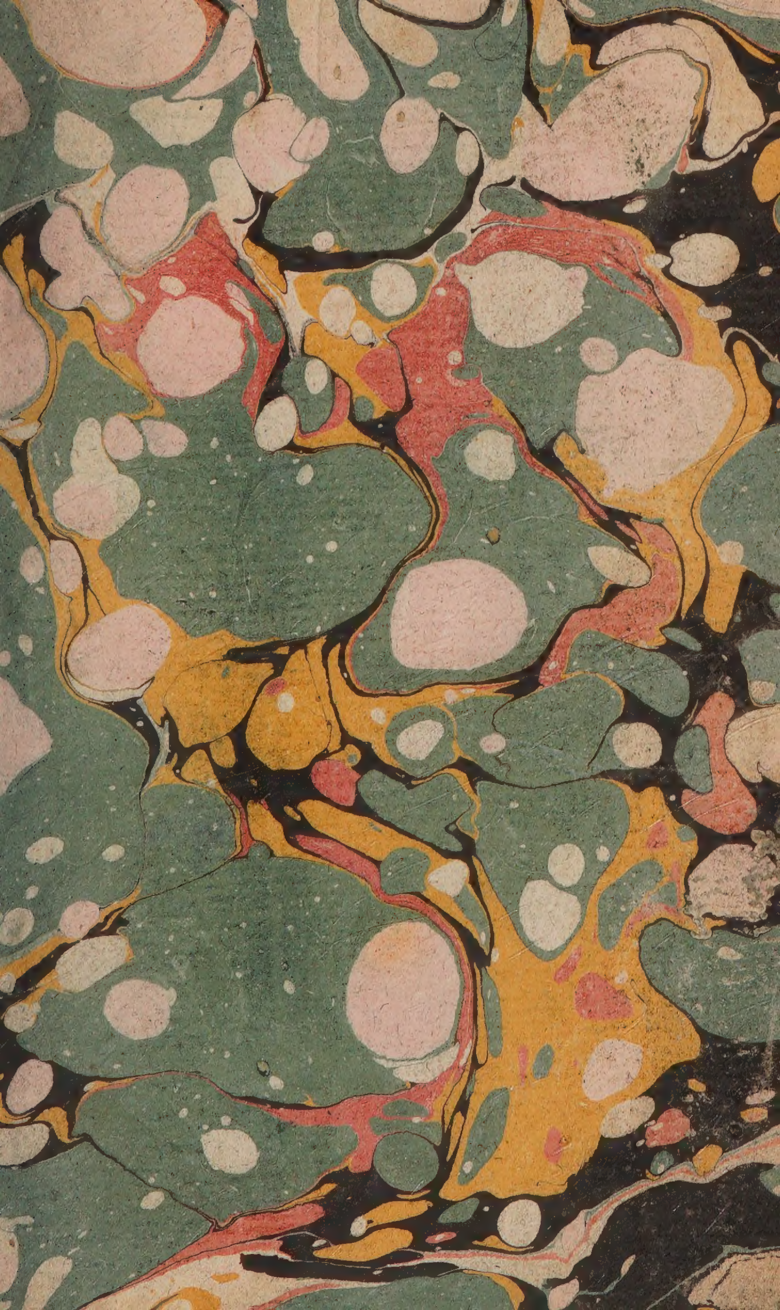






ANNUAIRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Pour l'an IX de l'ère française, et l'année 1801 de l'ère chrétienne.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

Chez DUPRAT, Libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf.

AVERTISSEMENT.

Présenter au commencement de chaque année la situation de l'instruction publique en France, et autant qu'il sera possible dans les pays étrangers ;

Faire connoître les institutions consacrées à l'enseignement, les établissemens destinés à former les instituteurs, et ceux dont l'objet plus général est d'avancer les arts et les sciences, de perfectionner les méthodes, et d'étendre les progrès de l'esprit humain ;

Indiquer les ressources existantes pour l'éducation publique et privée, les diverses branches d'instruction, et les carrières qu'elles peuvent ouvrir dans la vie politique, militaire ou civile ; essayer par-là la vocation des jeunes gens, décéler leurs goûts, et déterminer en eux, s'il est possible, cette impulsion que nous donne à

tous, mais souvent trop tard, le talent ou le caractère qui nous est propre;

Rappeler enfin aux Savans, aux Littérateurs et aux Artistes, les besoins de l'enseignement, les lacunes des méthodes, les vices des institutions, la disette de bons ouvrages élémentaires; recommander à leurs veilles les intérêts de la jeunesse; solliciter en eux l'amour de la gloire, celui du bien public, le soin même de leur bien-être; les amener de leurs retraites sur les chaires publiques, et s'il est permis enfin de le dire, rendre les muses mères et nourrices :

Tel est le but de ce petit ouvrage. Il exige des lumières; j'ai tâché d'intéresser à son succès des collaborateurs éclairés. Il demande une foule de renseignemens; j'en ai réuni beaucoup; le temps et la bienveillance publique les complèteront : je ne manquerai ni de conseils, ni d'encouragemens, tant que les arts ne manqueront pas d'amis; la jeunesse, de parens éclairés; la patrie, de citoyens.

ÉCLIPSES DE L'AN IX.

Il y aura cette année IX, sept éclipses ; quatre de Soleil et trois de Lune.

I. *Le 10 vendémiaire, éclipse de lune, visible à Paris.*

Cette éclipse sera visible dans toute l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les îles Philippines, de la Sonde et la partie orientale de l'Amérique méridionale. Commencement à 9 h. 11 m. du soir ; fin à 11 h. 4 m.; grandeur deux doigts 51 m. dans la partie sud de l'ombre.

II. *Le 26 vendémiaire, éclipse de soleil, invisible à Paris.*

Cette éclipse sera totale avec peu de demeure dans l'ombre. Elle sera visible dans l'Afrique, l'île de Madagascar, et finira dans la Nouvelle-Hollande.

III. *Le 23 ventôse, éclipse de soleil, invisible à Paris.*

Nouvelle lune à 16 h. 30 m.

IV. *Le 8 germinal, éclipse de lune, en partie visible à Paris.*

Commencement à 15 h. 36 m. ; fin à 19 h. 20 m. ; grandeur de l'éclipse, 22 doigts 1 m.

V. *Le 22 germinal, éclipse de soleil, invisible à Paris.*

Nouvelle lune à 16 h. 30 m.; latitude de la lune 1 d. 15 m. nord.

VI. *Le 20 fructidor, éclipse de soleil, invisible à Paris.*

Nouvelle lune à 17 h. 48. m.; latitude de la lune 1 d. 21 m. nord.

VII. *Le quatrième jour complémentaire, éclipse de lune, en partie visible à Paris.*

Commencement à 17 h. 45 m.; fin à 21 h. 24 m.; grandeur 20 doigts 1 m.

J. DU MOIS.	VENDÉMIAIRE an IX.	Anc. style, 1800.		PHASES de la Lune.
1	Primedi........	M. 23	Septembre.	
2	Duodi..........	M. 24		
3	Tridi...........	J. 25		P. Q. le 3
4	Quartidi........	V. 26		à 5 h. 47 m.
5	Quintidi........	S. 27		du soir.
6	Sextidi.........	D. 28		
7	Septidi.........	L. 29		
8	Octidi..........	M. 30		
9	Nonidi..........	M. 1	Octobre.	
10	DÉCADI.......	J. 2		P. L. le 10
11	Primedi.........	V. 3		à 9 h. 55 m.
12	Duodi..........	S. 4		du soir.
13	Tridi...........	D. 5		
14	Quartidi........	L. 6		
15	Quintidi........	M. 7		
16	Sextidi.........	M. 8		
17	Septidi.........	J. 9		
18	Octidi..........	V. 10		
19	Nonidi..........	S. 11		D. Q. le 19
20	DÉCADI........	D. 12		à 0 h. 20 m.
21	Primedi........	L. 13		du matin.
22	Duodi..........	M. 14		
23	Tridi...........	M. 15		
24	Quartidi........	J. 16		
25	Quintidi........	V. 17		
26	Sextidi.........	S. 18		N. L. le 26
27	Septidi.........	D. 19		à 9 h. 21 m.
28	Octidi..........	L. 20		du matin.
29	Nonidi..........	M. 21		
30	DÉCADI........	M. 22		

J. DU MOIS.	BRUMAIRE an IX.	Anc. style, 1800.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	J. 23	Octobre.	
2	Duodi.........	V. 24		
3	Tridi	S. 25		P. Q. le 3 à o h. 58 m. du matin.
4	Quartidi.......	D. 26		
5	Quintidi.......	L. 27		
6	Sextidi........	M. 28		
7	Septidi........	M. 29		
8	Octidi.........	J. 30		
9	Nonidi.........	V. 31		
10	DÉCADI.......	S. 1	Novembre.	P. L. le 10 à 2 h. 8 m. du soir.
11	Primedi	D. 2		
12	Duodi.........	L. 3		
13	Tridi..........	M. 4		
14	Quartidi.......	M. 5		
15	Quintidi.......	J. 6		
16	Sextidi........	V. 7		
17	Septidi........	S. 8		
18	Octidi.........	D. 9		D. Q. le 18 à 6 h. 47 m. du soir.
19	Nonidi	L. 10		
20	DÉCADI.......	M. 11		
21	Primedi	M. 12		
22	Duodi.........	J. 13		
23	Tridi..........	V. 14		
24	Quartidi	S. 15		
25	Quintidi.......	D. 16		N. L. le 25 à 7 h. 59 m. du soir.
26	Sextidi........	L. 17		
27	Septidi	M. 18		
28	Octidi	M. 19		
29	Nonidi.........	J. 20		
30	DÉCADI	V. 21		

J. DU MOIS.	FRIMAIRE an IX.	Anc. style, 1800.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	S. 22	Novembre.	
2	Duodi..........	D. 23		P. Q. le 2 à 10 h. 54 m. du matin.
3	Tridi	L. 24		
4	Quartidi........	M. 25		
5	Quintidi........	M. 26		
6	Sextidi.........	J. 27		
7	Septidi.........	V. 28		
8	Octidi..........	S. 29		
9	Nonidi	D. 30		
10	DÉCADI........	L. 1	Décembre.	P. L. le 10 à 8 h. 33 m. du matin.
11	Primedi	M. 2		
12	Duodi..........	M. 3		
13	Tridi	J. 4		
14	Quartidi........	V. 5		
15	Quintidi........	S. 6		
16	Sextidi	D. 7		
17	Septidi.........	L. 8		
18	Octidi..........	M. 9		D. Q. le 18 à 11 h. 23 m. du matin.
19	Nonidi	M. 10		
20	DÉCADI........	J. 11		
21	Primedi	V. 12		
22	Duodi..........	S. 13		
23	Tridi	D. 14		
24	Quartidi........	L. 15		
25	Quintidi........	M. 16		N. L. le 25 à 6 h. 14 m. du matin.
26	Sextidi	M. 17		
27	Septidi.........	J. 18		
28	Octidi..........	V. 19		
29	Nonidi	S. 20		
30	DÉCADI........	D. 21		

J. DU MOIS.	NIVOSE an IX.	Anc. style, 1800.		PHASES de la Lune.
1	Primedi........	L. 22	Décembre.	
2	Duodi.........	M. 23		P. Q. le 2 à 0 h. 16 m. du matin.
3	Tridi..........	M. 24		
4	Quartidi.......	J. 25		
5	Quintidi........	V. 26		
6	Sextidi.........	S. 27		
7	Septidi.........	D. 28		
8	Octidi..........	L. 29		
9	Nonidi.........	M. 30		
10	DÉCADI.......	M. 31		P. L. le 10 à 3 h. 46 m. du matin.
11	Primedi........	J. 1	Janvier 1801.	
12	Duodi.........	V. 2		
13	Tridi..........	S. 3		
14	Quartidi.......	D. 4		
15	Quintidi.......	L. 5		
16	Sextidi........	M. 6		
17	Septidi........	M. 7		
18	Octidi.........	J. 8		D. Q. le 18 à 1 h, 14 m. du matin.
19	Nonidi........	V. 9		
20	DÉCADI.......	S. 10		
21	Primedi........	D. 11		
22	Duodi..........	L. 12		
23	Tridi..........	M. 13		
24	Quartidi.......	M. 14		N. L. le 24 à 4 h. 24 m. du soir.
25	Quintidi.......	J. 15		
26	Sextidi........	V. 16		
27	Septidi........	S. 17		
28	Octidi.........	D. 18		
29	Nonidi.........	L. 19		
30	DÉCADI.......	M. 20		

J. DU MOIS.	PLUVIOSE an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi.......	M. 21		P. Q. le 1
2	Duodi.........	J. 22		à 5 h. 31 m.
3	Tridi..........	V. 23		du soir.
4	Quartidi.......	S. 24	Janvier.	
5	Quintidi.......	D. 25		
6	Sextidi........	L. 26		
7	Septidi........	M. 27		
8	Octidi.........	M. 28		
9	Nonidi.........	J. 29		P. L. le 9
10	DÉCADI.......	V. 30		à 10 h. 23 m.
11	Primedi.......	S. 31		du soir.
12	Duodi.........	D. 1	Février.	
13	Tridi..........	L. 2		
14	Quartidi.......	M. 3		
15	Quintidi.......	M. 4		
16	Sextidi........	J. 5		
17	Septidi........	V. 6		D. Q. le 17
18	Octidi.........	S. 7		à 0 h. 3 m.
19	Nonidi........	D. 8		du soir.
20	DÉCADI.......	L. 9		
21	Primedi.......	M. 10		
22	Duodi.........	M. 11		
23	Tridi..........	J. 12		
24	Quartidi.......	V. 13		N. L. le 24
25	Quintidi.......	S. 14		à 3 h. 31 m.
26	Sextidi........	D. 15		du matin.
27	Septidi........	L. 16		
28	Octidi.........	M. 17		
29	Nonidi........	M. 18		
30	DÉCADI.......	J. 19		

J. DU MOIS.	VENTOSE an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	V. 20	Février.	P. Q. le 1 à 1 h. 4 m. du soir.
2	Duodi.........	S. 21		
3	Tridi..........	D. 22		
4	Quartidi	L. 23		
5	Quintidi.......	M. 24		
6	Sextidi.........	M. 25		
7	Septidi.........	J. 26		
8	Octidi..........	V. 27		
9	Nonidi..........	S. 28		P. L. le 9 à 3 h. 15 m. du soir.
10	DÉCADI........	D. 1	Mars.	
11	Primedi	L. 2		
12	Duodi..........	M. 3		
13	Tridi...........	M. 4		
14	Quartidi.......	J. 5		
15	Quintidi.......	V. 6		
16	Sextidi	S. 7		D.Q. le 16 à 8 h. 11 m. du soir.
17	Septidi	D. 8		
18	Octidi..........	L. 9		
19	Nonidi.........	M. 10		
20	DÉCADI.......	M 11		
21	Primedi	J. 12		
22	Duodi..........	V. 13		
23	Tridi..........	S. 14		N. L. le 23 à 3 h. 20 m. du soir.
24	Quartidi.......	D. 15		
25	Quintidi.......	L. 16		
26	Sextidi........	M. 17		
27	Septidi........	M. 18		
28	Octidi.........	J. 19		
29	Nonidi	V. 20		
30	DÉCADI.......	S. 21		

J. DU MOIS.	GERMINAL an IX.	Anc. style, 1801.		Phases de la Lune.
1	Primedi	D. 22	Mars.	P. Q. le 1
2	Duodi..........	L. 23		à 9 h. 21 m.
3	Tridi...........	M. 24		du matin.
4	Quartidi........	M. 25		
5	Quintidi........	J. 26		
6	Sextidi.........	V. 27		
7	Septidi.........	S. 28		
8	Octidi..........	D. 29		
9	Nonidi	L. 30		P. L. le 9
10	DÉCADI.......	M. 31		à 5 h. 28 m.
11	Primedi	M. 1	Avril.	du matin.
12	Duodi..........	J. 2		
13	Tridi...........	V. 3		
14	Quartidi.......	S. 4		
15	Quintidi.......	D. 5		
16	Sextidi	L. 6		D. Q. le 16
17	Septidi	M. 7		à 2 h. 26 m.
18	Octidi..........	M. 8		du matin.
19	Nonidi	J. 9		
20	DÉCADI.......	V. 10		
21	Primedi	S. 11		
22	Duodi..........	D. 12		
23	Tridi...........	L. 13		N. L. le 23
24	Quartidi.......	M. 14		à 4 h. 22 m.
25	Quintidi.......	M. 15		du matin.
26	Sextidi	J. 16		
27	Septidi........	V. 17		
28	Octidi..........	S. 18		
29	Nonidi.........	D. 19		
30	DÉCADI.......	L. 20		

J. DU MOIS.	FLORÉAL an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi.......	M. 21	Avril.	P. Q. le 1
2	Duodi.........	M. 22		à 4 h. 39 m.
3	Tridi.........	J. 23		du matin.
4	Quartidi.......	V. 24		
5	Quintidi.......	S. 25		
6	Sextidi........	D. 26		
7	Septidi........	L. 27		
8	Octidi.........	M. 28		P. L. le 8
9	Nonidi.........	M. 29		à 4 h. 40 m.
10	DÉCADI.......	J. 30		du soir.
11	Primedi.......	V. 1	Mai.	
12	Duodi.........	S. 2		
13	Tridi.........	D. 3		
14	Quartidi.......	L. 4		
15	Quintidi.......	M. 5		D. Q. le 15
16	Sextidi........	M. 6		à 8 h. 31 m.
17	Septidi........	J. 7		du matin.
18	Octidi.........	V. 8		
19	Nonidi.........	S. 9		
20	DÉCADI.......	D. 10		
21	Primedi.......	L. 11		
22	Duodi.........	M. 12		N. L. le 22
23	Tridi.........	M. 13		à 6 h. 19 m.
24	Quartidi.......	J. 14		du soir.
25	Quintidi.......	V. 15		
26	Sextidi........	S. 16		
27	Septidi........	D. 17		
28	Octidi.........	L. 18		P. Q. le 30
29	Nonidi.........	M. 19		à 9 h. 43 m.
30	DÉCADI.......	M. 20		du soir.

J. DU MOIS.	PRAIRIAL an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	J. 21	Mai.	
2	Duodi.........	V. 22		
3	Tridi..........	S. 23		
4	Quartidi.......	D. 24		
5	Quintidi.......	L. 25		
6	Sextidi	M. 26		
7	Septidi	M. 27		
8	Octidi.........	J. 28		P. L. le 8
9	Nonidi	V. 29		à 1 h. 12 m.
10	DÉCADI.......	S. 30		du matin.
11	Primedi	D. 31		
12	Duodi.........	L. 1	Juin.	
13	Tridi..........	M. 2		
14	Quartidi.......	M. 3		D. Q. le 14
15	Quintidi.......	J. 4		à 3 h. 16 m.
16	Sextidi	V. 5		du soir.
17	Septidi........	S. 6		
18	Octidi.........	D. 7		
19	Nonidi	L. 8		
20	DÉCADI.......	M. 9		
21	Primedi........	M. 10		
22	Duodi.........	J. 11		N. L. le 22
23	Tridi..........	V. 12		à 8. h. 41 m.
24	Quartidi.......	S. 13		du matin.
25	Quintidi.......	D. 14		
26	Sextidi........	L. 15		
27	Septidi........	M. 16		
28	Octidi.........	M. 17		P. Q. le 30
29	Nonidi.........	J. 18		à 11 h. 54 m.
30	DÉCADI.......	V. 19		du matin.

J. DU MOIS.	MESSIDOR an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi........	S. 20		
2	Duodi..........	D. 21		
3	Tridi..........	L. 22		
4	Quartidi.......	M. 23		
5	Quintidi.......	M. 24	Juin.	
6	Sextidi........	J. 25		
7	Septidi........	V. 26		P. L. le 7
8	Octidi.........	S. 27		à 8 h. 3 m.
9	Nonidi.........	D. 28		du matin.
10	DÉCADI.......	L. 29		
11	Primedi.......	M. 30		
12	Duodi.........	M. 1	Juillet.	
13	Tridi.........	J. 2		D. Q. le 13
14	Quartidi......	V. 3		à 11 h. 58 m.
15	Quintidi......	S. 4		du soir.
16	Sextidi.......	D. 5		
17	Septidi.......	L. 6		
18	Octidi........	M. 7		
19	Nonidi........	M. 8		
20	DÉCADI.......	J. 9		
21	Primedi.......	V. 10		N. L. le 21
22	Duodi.........	S. 11		à 11 h. 30 m.
23	Tridi.........	D. 12		du soir.
24	Quartidi......	L. 13		
25	Quiutidi......	M. 14		
26	Sextidi.......	M. 15		
27	Septidi.......	J. 16		
28	Octidi........	V. 17		P. Q. le 29
29	Nonidi........	S. 18		à 11 h. 9 m.
30	DÉCADI.......	D. 19		du soir.

J. DU MOIS.	THERMIDOR an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	L. 20	Juillet.	
2	Duodi.........	M. 21		
3	Tridi..........	M. 22		
4	Quartidi.......	J. 23		
5	Quintidi.......	V. 24		
6	Sextidi	S. 25		P. L. le 6
7	Septidi........	D. 26		à 2 h. 33 m.
8	Octidi.........	L. 27		du soir.
9	Nonidi.........	M. 28		
10	DÉCADI.......	M. 29		
11	Primedi	J. 30		
12	Duodi.........	V. 31		
13	Tridi..........	S. 1	Août.	D. Q. le 13
14	Quartidi.......	D. 2		à 11 h. 29 m.
15	Quintidi.......	L. 3		du matin.
16	Sextidi	M. 4		
17	Septidi........	M. 5		
18	Octidi.........	J. 6		
19	Nonidi.........	V. 7		
20	DÉCADI.......	S. 8		
21	Primedi	D. 9		N. L. le 21
22	Duodi.........	L. 10		à 2 h. 40 m.
23	Tridi..........	M. 11		du soir.
24	Quartidi.......	M. 12		
25	Quintidi.......	J. 13		
26	Sextidi	V. 14		
27	Septidi........	S. 15		
28	Octidi.........	D. 16		P. Q. le 29
29	Nonidi.........	L. 17		à 7 h. 54 m.
30	DÉCADI	M. 18		du matin.

J. DU MOIS.	FRUCTIDOR an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi	M. 19	Août.	
2	Duodi	J. 20		
3	Tridi..........	V. 21		
4	Quartidi.......	S. 22		
5	Quintidi.......	D. 23		P. L. le 5 à 10 h. 4 m. du soir.
6	Sextidi	L. 24		
7	Septidi........	M. 25		
8	Octidi.........	M. 26		
9	Nonidi.........	J. 27		
10	DÉCADI.......	V. 28		
11	Primedi	S. 29	Septembre.	
12	Duodi.........	D. 30		
13	Tridi..........	L. 31		D. Q. le 13 à 2 h. 12 m. du matin.
14	Quartidi.......	M. 1		
15	Quintidi.......	M. 2		
16	Sextidi........	J. 3		
17	Septidi........	V. 4		
18	Octidi.........	S. 5		
19	Nonidi.........	D. 6		
20	DÉCADI.......	L. 7		
21	Primedi	M. 8		N. L. le 21 à 5 h. 48 m. du matin.
22	Duodi..........	M. 9		
23	Tridi...........	J. 10		
24	Quartidi.......	V. 11		
25	Quintidi.......	S. 12		
26	Sextidi........	D. 13		
27	Septidi........	L. 14		
28	Octidi..........	M. 15		P. Q. le 28 à 2 h. 57 m. du soir.
29	Nonidi.........	M. 16		
30	DÉCADI.......	J. 17		

J. DU MOIS.	JOURS complément. an IX.	Anc. style, 1801.		PHASES de la Lune.
1	Primedi........	V. 18	Septembre.	
2	Duodi........	S. 19		
3	Tridi..........	D. 20		P. L. le 5
4	Quartidi.......	L. 21		à 7 h. 33 m.
5	Quintidi.......	M. 22		du matin.

ÉPOQUES.

ANNÉE de la période julienne............6514

———depuis la 1re Olympiade d'Iphitus. 2755

———de la fondation de Rome, selon Varron...................2554

———de l'époque de Nabonassar........2548

———de l'ère chrétienne...............1800

———de l'hégire, ou époque des Turcs..1179

L'année 1216 des Turcs commencera le 23 floréal, selon l'usage de Constantinople.

AVERTISSEMENT
sur le Calendrier Grégorien.

A la naissance des enfans, l'on est souvent embarrassé sur le choix des prénoms qu'on doit leur imposer. L'usage de leur donner des patrons parmi les saints du martyrologe est très-ancien, et à l'exception de quelques farouches révolutionnaires, personne ne réclame contre cet usage. Il donne lieu à des fêtes de famille, aussi agréables que touchantes, propres à nourrir dans les enfans la piété filiale, et à resserrer les nœuds de l'amour paternel.

Les calendriers n'ont présenté jusqu'ici qu'un seul nom pour chaque jour, et cependant les martyrologes font mention d'une foule de saints recommandables par leurs vertus chrétiennes et sociales. Plusieurs ont porté des noms déjà célèbres parmi les grands hommes de l'antiquité païenne, et même parmi les personnages des poëmes d'Homère et de Virgile.

Dans le dessein d'éviter aux parrains la

nécessité de retomber sans cesse dans la monotonie des prénoms vulgaires, on a dressé dans ce nouveau calendrier une liste suffisamment étendue de noms extraits des meilleurs martyrologes. On s'est attaché, autant qu'il a été possible, à ne choisir que les plus doux à l'oreille, ou ceux qui pouvoient rappeler de grands exemples de vertu.

On connoît l'influence irrésistible des noms de baptême sur la conduite de toute la vie. Si quelqu'un n'en étoit pas suffisamment convaincu, nous le renverrions au chapitre 21ème de l'histoire de Tristram Shandy, où celui-ci rapporte à ce sujet la judicieuse opinion de son père : « Combien de Césars, combien de Pompées, disoit-il, par la seule inspiration de ces noms fameux, s'étoient-ils rendus dignes de les porter? Et combien a-t-on vu de gens dans le monde qui s'y seroient distingués, si leur caractère, leur génie, n'avoient pas été abattus, avilis, sous un nom aussi sot, par exemple, que celui de Nicodême » ?

ARTICLES principaux du Calendrier Grégorien, pour l'année commune 1801.

COMPUT ECCLÉSIAST.	QUATRE-TEMPS.
Nombre d'or.........16	Février.....25, 27, 28
Epacte...........XVIII	Mai..........27, 29, 30
Cycle solaire........18	Septembre...16, 18, 19
Indiction romaine....4	Décembre...16, 18, 19
Lettre dominicale....D	

FÊTES MOBILES.

Septuagésime..1er févr.	Ascension......14 mai.
Les Cendres....18 févr.	Pentecôte......24 mai
Pâques.........5 avril.	La Trinité.....31 mai.
Les Rogations. 11, 12 et 13 mai.	La Fête-Dieu....4 juin.
	1er D. de l'Av...29 nov.

Jours du Mois		JANVIER.
J.	1	*La Circoncision*. Ste Euphrosine.
V.	2	S. Isidore, s. Narcisse.
S.	3	S. Théogène, s. Florent, ste Geneviève.
D.	4	S. Eugène, s. Rigobert.
L.	5	S. Edouard, ste Apolline.
M.	6	L'*Epiphanie*. S. Nilamon, s. Julien.
M.	7	S. Lucien, s. Raymond, s. Valentin.
J.	8	S. Théophile.
V.	9	S. Epictète, s. Marcellin.
S.	10	S. Marcien.
D.	11	S. Alexandre, s. Palémon, s. Hortense.
L.	12	S. Modeste.
M.	13	Ste Véronique, s. Hilaire.
M.	14	S. Félix, s. Firmin.
J.	15	S. Maur, s. Ephise.
V.	16	S. Marcel, s. Titien, s. Valère.
S.	17	S. Antoine, s. Diodore.
D.	18	S. Libert, ste Floride.
L.	19	S. Saturnin, s. Jules.
M.	20	S. Fabien, s. Néophyte, s. Clément.
M.	21	Ste Agnès, s. Epiphane.
J.	22	S. Vincent, s. Victor, s. Valier.
V.	23	S. Clément, s. Urbain.
S.	24	S. Timothée.
D.	25	S. Prix, s. Eucade.
L.	26	Ste Bathilde, s. Sylvain.
M.	27	S. Julien, s. Thierry.
M.	28	S. Léonide, s. Flavien, s. Emilien.
J.	29	S. Aquilin, s. Valère, s. Hippolyte.
V.	30	Ste Aldégonde.
S.	31	S. Cyr, ste Marcelle, ste Louise.

Jours du Mois.		FÉVRIER.
D.	1	*Septuagésime.* S. Aubert.
L.	2	*La Purification.* S. Candide, s. Corneille.
M.	3	S. Célerin, s. Hyppolyte, ste Olive.
M.	4	S. Gilbert.
J.	5	Ste Agathe, s. Isidore, ste Adélaïde.
V.	6	Ste Dorothée, s. Amand.
S.	7	S. Théodore, s. Richard, s. Chryseuil.
D.	8	S. Emilien, s. Meingaud, s. Victor.
L.	9	Ste Apolline, s. Alexandre, s. Renaud.
M.	10	Ste Scolastique, s. Silvain.
M.	11	S. Severin, s. Didier.
J.	12	Ste Eulalie, s. Modeste, s. Alexis.
V.	13	S. Benigne, s. Gilbert, s. Antonin.
S.	14	S. Valentin, s. Paulien.
D.	15	S. Faustin, ste Agape, s. Phébus.
L.	16	S. Onésime, ste Lucille, s. Pamphile.
M.	17	S. Silvin.
M.	18	*Les Cendres.* S. Sylvain, s. Flavien.
J.	19	S. Gabin.
V.	20	S. Pélée, s. Léon.
S.	21	S. Félix, s. Zacarie.
D.	22	Ste Isabelle.
L.	23	S. Milon.
M.	24	S. Mathias, Ap.
M.	25	S. Claudien, s. Victorin, s. Gothard.
J.	26	S. Nestor.
V.	27	S. Léandre.
S.	28	S. Rufin.

Jours du Mois.		MARS.
D.	1	S. Hermès, s. Adrien.
L.	2	S. Absalon.
M.	3	S. Titien, ste Camille, s. Anselme.
M.	4	S. Casimir, s. Eugène, s. Nestor.
J.	5	S. Virgile, s. Phocas.
V.	6	S. Basile, ste Colette.
S.	7	Ste Félicité, s. Théophile.
D.	8	S. Philémon.
L.	9	Ste Françoise.
M.	10	S. Cyprien.
M.	11	S. Zosyme, s. Firmin.
J.	12	S. Grégoire, s. Théophane, ste Fine.
V.	13	Ste Euphrasie.
S.	14	S. Lubin. Ste mathilde.
D.	15	S. Probe, s. Nicandre, s. César.
L.	16	S. Hilaire, s. Tatien, s. Patrice.
M.	17	Ste Gertrude, s. Théodore.
M.	18	S. Edouard, s. Trophime.
J.	19	S. Joseph.
V.	20	S. Euphémie, s. Eugène.
S.	21	S. Benoît, s. Philémon.
D.	22	S. Octavien.
L.	23	S. Fidèle.
M.	24	S. Agape.
M.	25	L'*Annonciation*. S. Pélage.
J.	26	S. Marcien, s. Montan, s. Victor.
V.	27	Ste Lydie.
S.	28	S. Gontrand, s. Théodore.
D.	29	S. Ludolf.
L.	30	S. Zozime, s. Richard, s. Amédée.
M.	31	S. Benjamin, ste Cornélie.

2

Jours du Mois.		AVRIL.
M.	1	S. Valeri.
J.	2	Ste Théodosie, s. Urbain.
V.	3	S. Bénigne, s. Richard.
S.	4	S. Ambroise, s. Platon.
D.	5	*Pasques.* S. Zénon, ste Irène, s. Albert.
L.	6	S. Marcelin, s. Ménalque, s. Amand.
M.	7	S. Donat, s. Rufin.
M.	8	S. Gautier.
J.	9	S. Marcel, ste Casilde.
V.	10	S. Térence, s. Pompée.
S.	11	S. Léon.
D.	12	S. Constantin, s. Florentin.
L.	13	S. Quintilien, s. Mars.
M.	14	S. Tiburce, ste Thomaïde, s. Lambert.
M.	15	S. Théodore.
J.	16	Ste Julie, s. Martial.
V.	17	S. Isidore, s. Robert, s. Rodolf.
S.	18	S. Parfait.
D.	19	S. Timon, s. Socrate, s. Garnier.
L.	20	S. Théotime, ste Agnès.
M.	21	S. Apollon, s. Vital, ste Libre.
M.	22	S. Théodore, ste Opportune.
J.	23	S. Gérard, ste Hélène.
V.	24	S. Eusèbe, s. Daniel.
S.	25	S. Marc, s. Philon, s. Floribert.
D.	26	S. Marcelin, s. Riquier.
L.	27	S. Tertullien, s. Fréderic.
M.	28	Ste Valère.
M.	29	S. Paulin, ste Antonia, s. Amé.
J.	30	Ste Sophie.

Jours du Mois.		MAI.
V.	1	S. Jacques, s. Philippe, ste Florine.
S.	2	S. Germain, s. Antonin.
D.	3	S. Juvénal, s. Diodore.
L.	4	Ste Monique, ste Pélagie.
M.	5	S. Hilaire.
M.	6	S. Héliodore, s. Just, ste Prudence.
J.	7	S. Stanislas, s. Juvénal, s. Auguste.
V.	8	S. Victor, s. Desiré.
S.	9	S. Grégoire.
D.	10	S. Dioscorides, s. Isidore.
L.	11	S. Mayeul, s. Pascal.
M.	12	S. Nérée, s. Germain.
M.	13	Ste Glycère, ste Agnès.
J.	14	S. Paschal, ste Justine.
V.	15	Ste Rosule, s. Achille.
S.	16	S. Honoré, s. Florence.
D.	17	S. Aquilin, s. Adrien.
L.	18	S. Venance, ste Euphrasie, ste Julitte.
M.	19	S. Cyrille.
M.	20	S. Théodore, s. Lucien.
J.	21	S. Nicostrate, s. Timothée, s. Thibaut.
V.	22	Ste Hélène, ste Julie, s. Ausone.
S.	23	S. Didier.
D.	24	Ste Jeanne, s. Dioclès.
L.	25	S. Urbain, s. Flavien, s. Célestin.
M.	25	S. Paulin, s. Zacarie.
M.	27	S. Eutrope, s. Alype, s. Olivier.
J.	28	S. Emile, s. Priam.
V.	29	S. Maximin, s. Giraud, ste Bonne.
S.	30	S. Ferdinand, s. Hubert. Ste Emilie
D.	31	Ste Pétronille.

Jours du Mois		JUIN.
L.	1	S. Pamphile, s. Octave.
M.	2	S. Marcellin, s. Eugène.
M.	3	Ste Clotilde, ste Olive.
J.	4	S. Dacien, s. Martial, ste Sophie.
V.	5	Ste Zénaïde, ste Félicité.
S.	6	S. Norbert.
D.	7	S. Sabinien.
L.	8	Ste Calliope, s. Médard, ste Mélanie.
M.	9	Ste Pélagie, s. Diomèdes.
M.	10	Ste Marguerite, ste Olive.
J.	11	S. Barnabé, s. Palémon.
V.	12	S. Amphion, ste Antonine.
S.	13	S. Lucien, ste Argénis.
D.	14	S. Elisée, s. Quintien.
L.	15	Ste Libye, ste Léonide, ste Eutropie.
M.	16	S. Fargeau, s. Cyr, ste Julitte.
M.	17	S. Nicandre, ste Euphémie.
J.	18	Ste Marine, s. Amand.
V.	19	S. Gervais.
S.	20	Ste Florence, ste Aldegonde.
D.	21	S. Alban, s. Térence, s. Raymond.
L.	22	S. Domitien, s. Evrard.
M.	23	Ste Agrippine.
M.	24	S. Jean-Baptiste.
J.	25	Ste Lucie, s. Prosper.
V.	26	S. Maixent.
S.	27	S. Zoïle, s. Ladislas, ste Adélaïde.
D.	28	S. Plutarque, s. Benigne.
L.	29	S. Pierre, s. Paul.
M.	30	S. Martial, ste Lucine.

Jours du Mois.		JUILLET.
M.	1	S. Thierry, ste Reine.
J.	2	S. Félix, s. Ariston, s. Consul.
V.	3	S. Euloge, s. Hyacinthe.
S.	4	Ste Elizabeth, s. Raymond, s. Valentin.
D.	5	Ste Zoé, s. Valier, s. Agathon.
L.	6	Ste Lucie, ste Angèle.
M.	7	S. Lucien, s. Pompée.
M.	8	S. Procope, s. Epictète.
J.	9	S. Brice, s. Cyrille.
V.	10	S. Maurice, s. Isidore.
S.	11	Ste Pélagie, s. Sabin.
D.	12	S. Jason, s. Paulin.
L.	13	S. Eugène, s. Zénon, ste Sara.
M.	14	S. Henri.
M.	15	Ste Julie, ste Rosalie.
J.	16	S. Vitalien, s. Justinien.
V.	17	S. Alexis, s. Hyacinthe, ste Marine.
S.	18	S. Frédéric, s. Flavien.
D.	19	S. Arsène.
L.	20	Ste Sévère, s. Aurèle.
M.	21	Ste Jule.
M.	22	Ste Magdeleine, s. Platon.
J.	23	S. Trophime.
V.	24	Ste Christine, ste Nicette.
S.	25	S. Jacques, ste Euphrasie.
D.	26	S. Eraste, s. Bénigne.
L.	27	S. Constantin, s. Desiré, ste Sophie.
M.	28	S. Celse.
M.	29	Ste Marthe, ste Flore, ste Séraphîne.
J.	30	S. Rufin, s. Térence, ste Julitte.
V.	31	S. Démocrite.

Jours du Mois.		AOUT.
S.	1	S. Bon, s. Ménandre.
D.	2	S. Félix, ste Théodote.
L.	3	Ste Lydie.
M.	4	S. Aristarque, ste Perpétue, s. Ptolomée.
M.	5	S. Pâris, s. Venance, s. Abel.
J.	6	*Transfiguration.* S. Janvier, s. Just.
V.	7	S. Gaëtan, s. Julien, s. Narcisse.
S.	8	S. Emilien.
D.	9	S. Amour, s. Domitien.
L.	10	Ste Astérie.
M.	11	Ste Suzanne, s. Géry.
M.	12	Ste Claire.
J.	13	S. Hippolite, s. Cassien, ste Radégonde.
V.	14	S. Marcel, s. Evrard.
S.	15	*Assomption.* S. Alype, s. Straton.
D.	16	S. Diomèdes, s. Raoul.
L.	17	Ste Julienne, s. Maxime.
M.	18	S. Léon, s. Agapit.
M.	19	S. Jules.
J.	20	S. Porphyre, s. Héliodore.
V.	21	Ste Adelinde.
S.	22	S. Antonin, s. Epictète, s. Irénée.
D.	23	S. Fortunat.
L.	24	S. Barthélemy, ste Rose.
M.	25	S. Louis, ste Lucille.
M.	26	S. Zéphirin.
J.	27	Ste Eulalie.
V.	28	S. Augustin, s. Vivien.
S.	29	Ste Candide, s. Adolphe, ste Vérone.
D.	30	Ste Gaudence.
L.	31	S. Aristide, ste Florentine.

Jours du Mois.		SEPTEMBRE.
M.	1	S. Réole, s. Auguste.
M.	2	S. Antonin, s. Diomède, s. Agricole.
J.	3	Ste Euphémie, ste Phébé, ste Aristée.
V.	4	Ste Rosalie, ste Rose.
S.	5	S. Eudoxe.
D.	6	S. Pétrone, s. Frontignan.
L.	7	Ste Reine.
M.	8	*Nativité N. D.* S. Adrien, s. Eusèbe.
M.	9	S. Omer, s. Hyacinthe, s. Tiburce.
J.	10	Ste Pulchérie, s. Apelle.
V.	11	S. Emilien, ste Théodore.
S.	12	S. Tatien, S. Maximin, ste Bonne.
D.	13	S. Amé, s. Lucas.
L.	14	S. Corneille.
M.	15	Ste Eutropie, s. Ribert, s. Philothée.
M.	16	Ste Lucie, s. Géminien.
J.	17	S. Lambert, ste Colombe.
V.	18	Ste Sophie, s. Eumène, ste Stéphanie.
S.	19	S. Didier, s. Ariste, ste Constance.
D.	20	Ste Candide.
L.	21	S. Mathieu, ste Iphigénie.
M.	22	Ste Iraïde.
M.	23	S. Paterne.
J.	24	S. Gérard.
V.	25	S. Firmin, ste Euphrosine.
S.	26	S. Callistrate, s. Cyprien.
D.	27	S. Térence, s. Florentin.
L.	28	S. Venceslas, ste Eustochie.
M.	29	S. Michel, s. Plaute.
M.	30	S. Jérôme.

Jours du Mois.		OCTOBRE.
J.	1	S. Remi, ste Germaine, ste Laurence.
V.	2	S. Léger, s. Modeste.
S.	3	Ste Romaine, s. Maximien.
D.	4	S. Pétrone, ste Aure.
L.	5	S. Constant, s. Marcelin.
M.	6	S. Emile, s. Marcel, ste Modeste.
M.	7	S. Apulée, ste Julie.
J.	8	Ste Pélagie, ste Thaïs.
V.	9	S. Denis.
S.	10	S. Eulampe, ste Eulampie, S. Paulin.
D.	11	Ste Placidie, ste Zénaïde, ste Julienne.
L.	12	S. Maximilien.
M.	13	S. Edouard.
M.	14	S. Céleste, s. Evariste.
J.	15	Ste Thérèse, ste Aurèle.
V.	16	S. Nérée, ste Bonite, s. Bertrand.
S.	17	S. Aristion, s. Marien.
D.	18	S. Luc, s. Julien.
L.	19	S. Aquilin, s. Eusèbe.
M.	20	Ste Irène, s. Aurèle, s. Vital.
M.	21	Ste Célinie, ste Ursule, ste Zaïne.
J.	22	S. Hermès, s. Valier, s. Népotien.
V.	23	S. Servand, s. Albin.
S.	24	Ste Victoire.
D.	25	S. Théodose, s. Chrysanthe.
L.	26	S. Morin, s. Lucien.
M.	27	S. Didier.
M.	28	S. Simon, s. Jude, s. Fidèle.
J.	29	Ste Eusébie, s. Narcisse.
V.	30	Ste Eutropie, ste Zénobie, s. Lucain.
S.	31	Ste Lucille, s. Quentin.

Jours du Mois.		NOVEMBRE.
D.	1	*Toussaint.* S. Amable, s. Vigor.
L.	2	S. Pégase, s. Théodote.
M.	3	Ste Sylvie, s. Hubert, s. Valentinien.
M.	4	S. Charles, s. Agricole.
J.	5	S. Philothée, s. Théotime.
V.	6	S. Léonard.
S.	7	S. Amaranthe, s. Florent, s. Ernest.
D.	8	S. Godefroy.
L.	9	Ste Eustolie, s. Montan, s. Oreste.
M.	10	S. Léon, s. Quintien.
M.	11	S. Martin, ste Thalie.
J.	12	S. Liévin, s. Réné.
V.	13	S. Brice, s. Amand.
S.	14	Ste Balsamie.
D.	15	S. Malo, s. Léopold.
L.	16	S. Valère, s. Emilion, s. Edmond.
M.	17	S. Alphée, s. Florin.
M.	18	S. Maxinie, s. Osias.
J.	19	Ste Elizabeth, s. Pontien, s. Patrocle.
V.	20	S. Hippolyte, ste Asté.
S.	21	S. Colomban.
D.	22	Ste Cécile.
L.	23	Ste Lucrèce, s. Gobert.
M.	24	Ste Flore, s. Audence.
M.	25	Ste Catherine, s. Erasme, s. Prosper.
J.	26	Ste Dauphine, s. Sirice.
V.	27	S. Valérien, s. Virgile.
S.	28	S. Sosthènes, s. Félix.
D.	29	S. Paramon, s. Philomène.
L.	30	S. André. S. Constant.

Jours du Mois.		DÉCEMBRE.
L.	1	S. Eloi, ste Natalie, ste Florence.
M.	2	Ste Aurélie, s. Pontien.
J.	3	S. Sophonie, s. Fulgence.
V.	4	S. Osmond, ste Barbe.
S.	5	S. Anastase, ste Basilisse.
D.	6	S. Nicolas, ste Denise, ste Gertrude.
L.	7	S. Néophyte, ste Fare.
M.	8	*La Conception.* S. Macaire, ste Casarie.
M.	9	Ste Valere, s. Géronte, s. Bassien.
J.	10	Ste Eulalie, ste Julie, ste Sara.
V.	11	S. Savin, s. Daniel.
S.	12	S. Corentin, s. Valeri.
D.	13	S. Ariston, s. Aubert.
L.	14	S. Nicaise, ste Eutropie.
M.	15	S. Célien, s. Irénée.
M.	16	Ste Albine, ste Adélaïde.
J.	17	S. Justinien, ste Olympiade.
V.	18	S. Gatien, s. Flamien.
S.	19	S. Timoléon.
D.	20	S. Zéphirin.
L.	21	S. Thémistocles.
M.	22	S. Chérémon, s. Vicelin.
M.	23	Ste Victoire.
J.	24	S. Lucien, ste Tharsille, s. Thémiste.
V.	25	*Noël*, ste Eugénie.
S.	26	S. Etienne.
D.	27	S. Jean, s. Alain.
L.	28	Ste Théophile, s. Abel.
M.	29	S. David, ste Eléonore.
M.	30	S. Roger, s. Sabin.
J.	31	S. Silvestre, ste Mélanie.

ANNUAIRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTITUT NATIONAL

DES SCIENCES ET DES ARTS.

EXTRAIT

De la Constitution de la République française.

ARTICLE LXXXVIII.

Un Institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts.

De l'organisation de l'Institut national.

L'Institut national des sciences et des arts appartient à toute la République ; il est fixé à Paris : il est destiné, 1°. à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères ; 2°. à suivre, conformément aux loix et arrêtés du Gouvernement les travaux scientifiques et littéraires, qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République.

Il est composé de 144 membres résidans à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la République ; il s'associe des savans étrangers, dont le nombre est de vingt-quatre, huit pour chacune des trois classes.

Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections, chacune de six membres, conformément au tableau suivant.

CLASSES ET SECTIONS.

Ire Classe.

Sciences physiques et mathématiques.

1 Mathématiques.
2 Arts mécaniques.
3 Astronomie.
4 Physique expérimentale.
5 Chimie.
6 Histoire naturelle et Minéralogie.
7 Botanique et Physique végétale.
8 Anatomie et Zoologie.
9 Médecine et Chirurgie.
10 Economie rurale et Art vétérinaire.

IIe Classe.

Sciences morales et politiques.

1 Analyse des sensations et des idées.
2 Morale.
3 Science sociale et Législation.
4 Economie politique.
5 Histoire.
6 Géographie.

IIIe Classe.

Littérature et Beaux-Arts.

1 Grammaire.
2 Langues anciennes.

3 Poésie.
4 Antiquités et Monumens.
5 Peinture.
6 Sculpture.
7 Architecture.
8 Musique et Déclamation.

Chaque classe de l'Institut a un local où elle s'assemble en particulier.

Aucun membre ne peut appartenir à deux classes différentes ; mais il peut assister aux séances et concourir aux travaux d'une autre classe.

Chaque classe de l'Institut publie tous les ans ses découvertes et ses travaux.

L'Institut national a quatre séances publiques par an : les trois classes sont réunies dans ces séances.

L'Institut publie tous les ans, à une époque fixe, les programmes des prix que chaque classe devra distribuer.

Les nominations aux places vacantes sont faites par l'Institut, sur une liste au moins triple, présentée par la classe où une place a vaqué.

Il en est de même pour la nomination des associés, soit Français, soit Etrangers.

Des séances de l'Institut national.

Chaque classe de l'Institut s'assemble deux fois par décade : la première classe, les *primedi* et *sextidi;* la seconde classe, les *duodi* et *septidi;* et la troisième classe, les *tridi* et *octidi.*

Le bureau de chaque classe est formé d'un président et de deux secrétaires.

Le président est élu par chaque classe, pour six mois, au scrutin et à la pluralité absolue, dans les premières séances de vendémiaire et de germinal : il ne peut être réélu qu'après six mois d'intervalle.

Le président est remplacé, dans son absence, par le membre présent sorti le plus nouvellement de la présidence.

Dans la première séance de chaque semestre, chacune des classes procède à l'élection d'un secrétaire, de la même manière que pour l'élection d'un président. Chaque secrétaire reste en fonctions pendant un an, et ne peut être réélu qu'une fois.

L'Institut s'assemble le *quintidi* de la première décade de chaque mois, pour s'occuper de ses affaires générales, prendre connoissance des travaux des classes, et procéder aux élections.

Il est présidé alternativement par l'un des

trois présidens des classes, et suivant leur ordre numérique.

Le bureau de la classe du président est celui de l'Institut, pendant la séance et durant le mois qui la suit; il est chargé, dans cet intervalle, de la correspondance et des affaires de l'Institut.

Les quatre séances publiques de l'Institut ont lieu les 15 vendémiaire, nivôse, germinal et messidor.

Des Elections de l'Institut national.

Quand une place est vacante dans une classe, un mois après la notification de cette vacance, la classe délibère, par la voie du scrutin, s'il y a lieu, ou non, de procéder à la remplir. Si la classe est d'avis qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibère de nouveau sur cet objet trois mois après, et ainsi de suite.

Lorsqu'il est arrêté qu'il y a lieu de procéder à l'élection, la section dans laquelle la place est vacante, présente à la classe une liste de cinq candidats au moins.

S'il s'agit d'un associé étranger, la liste est présentée par une commission formée d'un membre de chaque section de la classe, élu par cette section.

Si deux membres de la classe demandent

qu'un ou plusieurs autres candidats soient portés sur la liste, la classe délibère par la voie du scrutin, et séparément, sur chacun de ces candidats.

La liste étant ainsi formée et présentée à la classe, si les deux tiers des membres sont présens, chacun d'eux écrit, sur un billet, les noms des candidats portés sur la liste, suivant l'ordre du mérite qu'il leur attribue, en écrivant 1 vis-à-vis du dernier nom, 2 vis-à-vis de l'avant-dernier nom, 3 vis à-vis du nom immédiatement supérieur, et ainsi du reste jusqu'au premier nom.

Le président fait à haute voix le dépouillement du scrutin, et les deux secrétaires écrivent, au-dessous des noms de chaque candidat, les nombres qui leur correspondent dans chaque billet. Ils font ensuite les sommes de tous ces nombres; et les trois noms auxquels répondent les trois plus grandes sommes, forment dans le même ordre, la liste de présentation à l'Institut.

S'il arrive qu'une ou plusieurs autres sommes soient égales à la plus petite de ces trois sommes, les noms correspondans sont portés sur la liste de présentation, dans laquelle on tient note de l'égalité des sommes.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présens à la séance, la formation de la liste de

présentation à l'Institut, est renvoyée à la plus prochaine séance qui réunit les deux tiers des membres.

La liste formée par la classe est présentée à l'Institut dans la séance suivante. Un mois après cette présentation, si les deux tiers des membres de l'Institut sont présens à la séance, on procède à l'élection; autrement, l'élection est renvoyée à la plus prochaine séance qui réunit la majorité des membres.

L'élection a lieu entre les candidats portés sur la liste de présentation de la classe, suivant le mode prescrit pour la formation de cette liste. Le candidat au nom duquel répond la plus grande somme, est proclamé par le président, qui lui donne avis de sa nomination.

Dans le cas de l'égalité des sommes les plus grandes, on procède, un mois après, et suivant le mode précédent, à un nouveau scrutin entre les seuls candidats aux noms desquels ces sommes répondent.

Si plusieurs candidats sont élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres de l'Institut.

Fonds de dépenses de l'Institut.

Chaque classe nomme deux membres, qui sont dépositaires de ses fonds, et chargés, de concert avec le bureau, d'en faire la distribution, de surveiller l'impression des mémoires et toutes les dépenses de la classe.

Ces membres sont renouvelés tous les ans; savoir, le plus ancien, dans la première séance de chaque semestre. Ils sont élus au scrutin et à la pluralité absolue.

La commission formée des six membres dépositaires des fonds de chaque classe, est dépositaire des fonds de l'Institut, et chargée d'en faire et d'en surveiller l'emploi: elle en rend compte tous les ans à l'Institut.

LISTE
DES MEMBRES DE L'INSTITUT.

Ire CLASSE.
SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Mathématiques.

Citoyens,

La Grange, rue Froidmanteau, n. 4.
La Place, rue des Grands-Augustins, n. 24.
Bossut, galerie du Louvre, n. 1.
Le Gendre, rue St-Dominique, fauxbourg St-Germain, n. 22.
De Lambre, rue de Paradis au Marais, n. 1.
Lacroix, rue Garencière.

Arts mécaniques.

Monge, rue St-Dominique, au ci-devant couvent de Belle-Chasse.

Prony, à l'Ecole des Ponts et Chaussées.
Périer, rue du Mont-Blanc, n. 24.
Berthoud, rue des Orties, galerie du Louvre, n. 26.
Bonaparte, premier Consul.
Carnot, Ministre de la Guerre.

Astronomie.

Lalande, au Collége de France, place Cambrai.
Méchain, à l'Observatoire.
Messier, rue des Mathurins, n. 334.
Bory, place de la Monnoie, n. 1872.
Jeaurat, à l'Observatoire.
Cassini.

Physique expérimentale.

Charles, cour du Muséum.
Cousin, Collége de France, place Cambrai.
Brisson, rue du Hasard, n. 695.
Coulomb, rue du Chantre, n. 56.
Rochon, hôtel de la Rochefoucault, rue de Seine.
Le Fèvre-Gineau, rue des Maçons, n. 403.

Chimie.

Berthollet, hôtel des Monnoies.
Guyton-Morveau, rue de Lille, n. 505.
Fourcroy, rue des Bourdonnois, n. 354.
Vauquelin, rue de l'Université, n. 293.

Deyeux, rue de Tournon, n. 1126.
Chaptal, rue des Jeûneurs.

Histoire naturelle et Minéralogie.

Darcet, hôtel des Monnoies.
Haüy, rue de l'Université, n. 293.
Desmarets, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 38.
Dolomieu, rue de Seine, hôtel la Rochefoucault.
Duhamel, rue de l'Université, à l'Ecole des Mines.
Le Lièvre, rue de l'Université, n. 291.

Botanique et Physique végétale.

Lamarck, au Muséum d'Histoire naturelle, Jardin des Plantes.
Desfontaines, au Muséum d'Histoire naturelle, Jardin des Plantes.
Adanson, rue de la Victoire.
Jussieu, au Muséum d'Histoire naturelle, Jardin des Plantes.
L'Héritier, rue des Amandiers, n. 28.
Ventenat, maison ci-devant Ste-Geneviève.

Anatomie et Zoologie.

Lacépède, rue des Petits-Augustins.
Tenon, rue du Jardinet, n. 3.
Cuvier, au Muséum d'Histoire naturelle, Jardin des Plantes.

Broussonet, rue des Amandiers, fauxbourg Saint-Antoine, n. 28.
Richard, rue Copeau, n. 531.
Olivier.

Médecine et Chirurgie.

Des Essartz, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 18.
Sabatier, aux Invalides.
Portal, rue Pavée Saint-André-des-Arts.
Hallé, rue Pierre-Sarrasin, n. 13.
Pelletan, grand Hospice d'humanité.
Lassus, au Louvre, pavillon des Archives.

Economie rurale et Art vétérinaire.

Thouin, au Muséum d'Histoire naturelle, Jardin des Plantes.
Gilbert, rue des Petits-Augustins, n. 10.
Tessier, Cloître Notre-Dame, n. 8.
Cels, hors la barrière du Mont-Parnasse, plaine de Montrouge.
Parmentier, rue de Grenelle-Saint-Germain, n. 98.
Huzard, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n. 11.

IIe CLASSE.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Analyse des sensations et des idées.

Volney.
Garat, rue de Matignon, fauxbourg St-Honoré.
Ginguené, rue de Grenelle, fauxbourg Saint-Germain.
Le Breton, hôtel des Monnoies.
Cabanis, à Auteuil.
Toulongeon, rue neuve du Luxembourg, n. 163.

Morale.

Saint-Pierre, voûte du Coq, au Louvre.
Mercier, rue Saint-Benoît, près celle Jacob.
Grégoire, rue St-Guillaume, fauxbourg St-Germain, n. 1142.
Revellière-Lépeaux.
Lakanal, rue de Monceau, division du Roule, n. 242.
Naigeon, rue de l'Université, n. 373, près le corps-de-garde.

Science sociale et Législation.

Daunou, à la Bibliothèque du Panthéon.
Cambacérès, place du Carouzel.
Merlin, *de Douai.*
Garran-Coulon, rue Serpente, n. 16.
Champagne, au Prytanée, rue Saint-Jacques.
Bigot-Préameneu.

Economie politique.

Sieyes.
Creuzé-Latouche, rue des Marais, fauxbourg Saint-Germain, n. 4.
Dupont, *de Nemours*, rue de l'Oratoire, près le Louvre, n. 149.
Lacuée, rue Saint-Guillaume, n. 15.
Talleyrand-Périgord, Ministre des Relations extérieures.
Rœderer, rue Buffault, fauxbourg Montmartre, n. 499.

Histoire.

Lévesque, rue Regrattier, île de la Fraternité, n. 11.
De Sales, rue de Varennes, fauxbourg Saint-Germain, n. 655.
Anquetil, rue Saint-Nicolas, fauxbourg Saint-Martin, n. 25.
Dacier, rue des Orties, galerie du Louvre, n. 16.

Bouchaud, au Collége de France, place Cambrai.

Legrand-Laleu.

Géographie.

Buache, rue des Orties, galerie du Louvre, n. 25.

Mentelle, cour du Muséum, n. 7.

Rheinhard.

Fleurieu, rue Taitbout, n. 18.

Gosselin, vieille rue du Temple, n. 721.

Bougainville, rue Saint-Honoré, au coin de la place Vendôme, chez le notaire.

IIIe CLASSE.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Grammaire.

Andrieux, rue de la Ferronnerie, n. 25.
Villar, rue de Lille, n. 539.
Domergue, au Muséum, pavillon des Archives.
De Wailly, rue des Moineaux, n. 431.
François de Neufchâteau.
Cailhava.

Langues anciennes.

Bitaubé, au Muséum, pavillon du Midi.
Dutheil, quai et place de la Monnoie, n. 1872.
Langlès, à la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 46.
Selis, rue Saint-Jacques, n. 68.
Larcher, rue de la Harpe, vis-à-vis la place Sorbonne.
Pougens, quai Voltaire, n. 10.

Poésie.

Chénier, rue des Moulins, n. 500.
Lebrun, cour du Muséum, au Louvre.

Ducis, au Muséum, pavillon des Archives.
Collin-Harleville, rue Saint-Benoît, vis-à-vis celle Taranne.
Legouvé.
Arnault.

Antiquités et Monumens.

Mongez, hôtel des Monnoies.
Dupuis, au Collége de France, place Cambrai.
Leblond, à l'Ecole centrale des Quatre-Nations.
Leroy, cour du Muséum, porte de la rue du Coq.
Ameilhon, à l'Arsenal.
Camus, Palais des Tuileries, aux Archives.

Peinture.

David, cour du Louvre.
Van-Spandonck, au Muséum national d'Histoire naturelle.
Vien, petite place du Muséum.
Vincent, voûte du Coq, au Louvre.
Regnault, rue des Orties, galerie du Louvre, n. 7.
Taunay, rue Neuve-Saint-Eustache, n. 16.

Sculpture.

Pajou, rue des Orties, n. 21.
Houdon, au Louvre.

Julien, au Louvre.
Moitte, rue des Orties, n. 21.
Roland, cour du Muséum.
Dejoux, aux galeries du Louvre, n. 4, pavillon de Beauvais.

Architecture.

Gondouin, rue de Tournon, n. 1126.
Peyre, rue Boucher, n. 8.
Raymond, rue du Roule, n. 26.
Dufourny, voûte du Coq, au Muséum des Arts.
Chalgrin, au Palais du Sénat.
Antoine, hôtel de la Monnoie.

Musique et Déclamation.

Méhul, rue Bergère, Conservatoire de musique.
Molé, rue du Sépulcre, n. 726.
Gossec, rue Bergère, Conservatoire de musique.
Grétry, Boulevard Italien, n. 343.
Monvel, rue Neuve-des-Petits-Pères, n. 12.
Grandmenil, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 255.

LISTE

DES ASSOCIÉS DE L'INSTITUT.

Ire CLASSE.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Mathématiques.

CITOYENS,

Arbogast, à Strasbourg.
Duval-le-Roi, à Brest.
Lallemand, à Reims.
Tedenat, à Rodez.
L'Evesque, à Nantes.
Biot, à Beauvais.

Arts mécaniques.

Sané, à Brest.
Clouet, à Ouzoir près Gien.

Marescot, à l'armée du Rhin.
Forfait, au Hâvre.
Nieuport, à Bruxelles.
. . . .

Astronomie.

Darquier, à Toulouse.
Dangos, à Tarbes.
Duc-Lachapelle, à Montauban.
Saint-Jacques-Sylvabelle, à Marseille.
Flaugergues, à Viviers.
Thulis, à Marseille.

Physique expérimentale.

Loisel, près Bitche.
Sourlet, à Saint-Maur.
Derate, à Montpellier.
Sigaud-Lafond, à Bourges.
. . . .
. . . .

Chimie.

Baumé, aux Carrières.
Seguin, à Sèvres.
Van-Mons, à Bruxelles.
Nicolas, à Nancy.
Chaussier, à Dijon.
Welter, à Valenciennes.

Histoire naturelle et Minéralogie.

Valmont-Bomare, à Chantilly.
Schrœber, à Grenoble.
Sage, près Blois.
Dupuget, à Amiens.
Patrin, près Lyon.
Gillet, à Daumont près Montmorency.

Botanique et Physique végétale.

Villars, à Grenoble.
Gouan, à Montpellier.
Gérard, à Cotignac.
Picot-la-Peyrouse, à Toulouse.
Palisot-Beauvois, à l'Eglantier.
Boucher, à Abbeville.

Anatomie et Zoologie.

Hermann, à Strasbourg.
Laumonier, à Rouen.
Geoffroi, à Chartreuve.
Latreille, à Tulle.
Jurine, à Genève.
Dumas, à Montpellier.

Médecine et Chirurgie.

Percy, à.....
Bonté, à Coutances.

Saucerotte, à Lunéville.
Lombard, à Strasbourg.
Baraillon, près d'Evaux.
Barthès, à Narbonne.

Economie rurale et Art vétérinaire.

Rougier-la-Bergerie, à Bléneau.
Heurtaut-la-Merville, à Dun-sur-Aurou.
Michau.
La Fosse, à Montaterre.
Chabert, à Alfort.
Chanorier, à Groissy.

IIe CLASSE.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Analyse des sensations et des idées.

Tracy, à Auteuil.
De Sèze, à Bordeaux.
Laromiguière, à Toulouse.
Jacquemont, à Hesdin.
Sicart, à Marseille.
Degerando, à Lyon.

Morale.

Labène, à Agen.
Roussel, près Chartres.
Villeterque, à Ligny.
Saint-Jean-Crèvecœur, près Rouen.
Ferlus à Sorrèze.
Gaudin, à la Rochelle.

Science sociale et Législation.

Legrand-Laleu, à Soissons.
Houard, à Dieppe.

Ramond, à Luz près Barrège.
Reymont, à Saint-Domingue.
Grouvelle.
Massa.

Economie politique.

Galois, à Auteuil.
Forbonais, à Champessan.
Roume, à Saint-Domingue.
Garnier (Germain), à Dijon.
Duvillard, à Passy.
Diannyère, à Moulins.

Histoire.

Kock, à Strasbourg.
Gudin, à Avalon.
Garnier, à Saint-Germain-en-Laye.
Gaillard, à Saint-Firmin près Chantilly.
Papon, à Riom.
. . . .

Géographie et Statistique.

Beauchamps, à Mascate en Asie.
Bourgoing, à Nevers.
Verdun, à Verneuil.
D'Arçon, près Pontarlier.
Grandchain, à Bernay.
Lescallier.

IIe CLASSE.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Grammaire.

Dotteville, à Versailles.
Laurencin, à Lyon.
Leclerc, de Maine et Loire.
Crouzet, à Liancourt.
. . . .
. . . .

Langues anciennes.

Brunck, à Strasbourg.
Sabatier, à Châlons-sur-Marne.
Rufin, à Versailles.
Schweighauser, à Strasbourg.
Belin-de-Ballu, à Sorèze.
. . . .

Poésie.

Pieyre, à Nîmes.
Berenger, à Lyon.
Palissot, à Mantes.
Demoustier, à Villers-Coterets.
. . . .
. . . .

Antiquités et Monumens.

Oberlin, à Strasbourg.
Fauvel, à Athènes en Grèce.
Gibelin, à Versailles.
. . . .
. . . .
. . . .

Peinture.

Lacour, à Bordeaux.
Lens, aîné, à Bruxelles.
Bardin, à Orléans.
Forty, à Marseille.
Prudhon, près Dijon.
Giroust, près Lunéville.

Sculpture.

Boichot, à Autun.
Vanpoucke, à Gand.
Chinard, à Lyon.
Blaise, à Poissy.
Renaud, à Marseille.
. . . .

Architecture.

Pâris, au Hâvre.
Heurtier, à Villepreux près Versailles.

Combe, à Bordeaux.
Crucy, à Nantes.
Foucherot, à Tonnerre.

. . . .

Musique et Déclamation.

Beck, à Bordeaux.
Moreau, à Liége.
Molé, aîné, à Bruxelles.
Caillot, à Saint-Germain-en-Laye.
Blase, à Avignon.
Beauval, à Bordeaux.

PROGRAMME
DES PRIX
DE L'INSTITUT NATIONAL.

Conditions générales à remplir par les aspirans aux prix, quel que soit le sujet qu'ils traitent.

Les personnes de tous les pays, les membres et associés de l'Institut exceptés, sont admises à concourir.

Aucun ouvrage envoyé au concours ne doit porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise : on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou la devise, le nom et l'adresse de l'aspirant ; ce billet ne sera ouvert par l'Institut, que dans le cas où la pièce auroit remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours, peuvent être envoyés à l'Institut sous le couvert du Ministre de l'Intérieur, en affranchissant le paquet qui les contiendra ; on peut aussi les adresser, francs de port, à l'un des secrétaires

de la classe qui a proposé le prix, ou bien les lui faire remettre : dans ce dernier cas, le secrétaire en donnera le récépissé.

C'est la commission des fonds de l'Institut qui délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé; et dans le cas où il n'y auroit point de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au dépositaire de sa procuration.

CLASSE
DES
SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

Sujet du prix de Chimie.

INDIQUER les substances terreuses et les procédés propres à fabriquer une poterie résistante aux passages subits du chaud au froid, et qui soit à la portée de tous les citoyens.

L'art de fabriquer les poteries précieuses, connues sous le nom de *porcelaine*, a reçu dans la République française, une perfection qui ne laisse presque plus rien à desirer; mais il n'en est pas de même des poteries communes qui sont d'un usage journalier; il s'en faut de beaucoup que ce dernier art soit porté au degré d'accroissement et de prospérité si desirable pour les besoins du plus grand nombre des citoyens, tandis que quelques nations voisines,

qui ne font pas d'aussi belle porcelaine, fabriquent des poteries très-utiles, et dont les propriétés sont bien supérieures à celles que la France fait elle-même. L'Institut demande aux concurrens l'examen de la composition de ces bonnes poteries, l'exposé des terres qui peuvent servir à les former, ou celui des mélanges artificiels susceptibles de les remplacer; la manière dont on doit traiter ces terres, pour leur donner les qualités qui leur sont nécessaires; l'art de la cuisson; le degré de feu; la forme des fourneaux qui leur conviennent, et sur-tout les procédés propres à faire des couvertes sans oxides de métaux nuisibles.

Les concurrens feront remettre à l'Institut des échantillons des terres employées à leurs poteries, et des poteries elles-mêmes qu'ils en auront fabriquées.

Tel est le programme que l'Institut proposa dans sa séance publique du 15 germinal an VI.

N'ayant pas reçu de pièces pour concourir à ce prix, l'Institut propose une seconde fois le même sujet, en avertissant les concurrens, qu'un des principaux buts qu'ils doivent atteindre dans ce travail, est l'analyse des terres appartenant au sol français, comparée à celle des poteries de la meilleure qualité, pour indiquer le choix des terres propres à la fabrica-

tion des poteries demandées, ou la nature des mélanges destinés à cette fabrication. L'Institut ne fait pas cependant de cette analyse une condition de rigueur ; l'auteur qui enverroit une poterie d'excellente qualité, sans avoir donné une analyse exacte des terres qui y ont servi, pourra obtenir le prix.

Ce prix double, et de la valeur de deux kilogrammes d'or (environ 6,800 francs), sera donné dans l'assemblée du 15 vendémiaire an x de la République. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1er messidor an IX. Ce terme est de rigueur.

Prix proposés dans la séance publique du 15 nivôse an VIII.

PREMIER PRIX.

La classe des sciences mathématiques et physiques avoit proposé, pour la seconde fois, en l'an VI, pour sujet du prix que l'Institut devoit décerner dans l'assemblée publique de germinal de l'an VIII, la comparaison anatomique du foie dans les diverses classes d'animaux.

Aucun mémoire ne lui étant parvenu sur ce

sujet, la classe a cru devoir le retirer pour proposer la question suivante :

Déterminer, par des observations et des expériences anatomiques et chimiques, quels sont les phénomènes de l'engourdissement que certains animaux, tels que les marmottes, les loirs, etc., éprouvent pendant l'hiver, sous le rapport de la circulation du sang, de la respiration et de l'irritabilité : rechercher quelles sont les causes de ce sommeil, et pourquoi il est propre à ces animaux.

Les concurrens sont invités à rechercher sur-tout quelles différences ces animaux présentent dans leur état léthargique d'avec leur état ordinaire, à l'égard de la fréquence du pouls, du degré de la chaleur du sang, de la fréquence des respirations, de la quantité d'oxigène consommée dans un temps donné, et de l'excitabilité par le galvanisme. Ils examineront aussi les différences anatomiques qui distinguent ces animaux de ceux qui ne sont point sujets à l'engourdissement pendant l'hiver, et ils rechercheront si ces différences sont suffisantes pour expliquer les phénomènes de cet engourdissement.

Le prix sera une médaille d'or du poids d'un kilogramme.

Comme les expériences relatives à cette question ne peuvent se faire que pendant l'hiver, les mémoires seront reçus jusqu'au 15 messidor an x : ce terme est de rigueur.

L'Institut proclamera la pièce qui aura remporté le prix, dans son assemblée publique du 15 vendémiaire an xi.

SECOND PRIX.

La même classe avoit proposé en l'an vi, pour sujet d'un des prix que l'Institut devoit décerner dans l'assemblée publique de germinal de l'an viii, la question suivante :

Rechercher, par des expériences exactes, quelle est l'influence de l'air atmosphérique, de la lumière, de l'eau et de la terre dans la végétation.

Quoiqu'il n'ait été envoyé au concours dernier aucun mémoire sur cette question intéressante, on a cru devoir la proposer de nouveau ; mais comme les différens travaux nécessaires pour la résoudre complètement exigent beaucoup d'expériences et de temps, et qu'il est difficile de croire qu'on puisse obtenir des concurrens, pendant le nouveau délai accordé, tous les éclaircissemens qu'on pourroit desirer ;

La classe a arrêté que si, dans le concours qu'elle ouvre pour la seconde fois, elle ne recevoit pas de mémoires où la question fût traitée dans toute son étendue, elle accordera le prix à celui qui contiendra seulement une suite d'expériences, de faits et d'observations qui paroîtront les plus propres à augmenter les connoissances déjà acquises sur quelques parties du problême proposé.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur d'un kilogramme.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor an x.

Les mémoires seront remis avant le premier nivôse de l'an x : ce terme est de rigueur.

TROISIÈME PRIX.

Quels sont les caractères qui distinguent, dans les matières végétales et animales, celles qui servent de ferment, de celles auxquelles elles font subir la fermentation?

Le prix sera une médaille d'or du poids d'un kilogramme.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 germinal an x.

Les mémoires seront remis avant le premier nivôse de la même année : ce terme est de rigueur.

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Prix d'analyse des sensations et des idées.

La classe des sciences morales et politiques propose, pour sujet d'un des prix qu'elle doit décerner pour l'an IX, la question suivante:

Déterminer l'influence de l'habitude sur la faculté de penser, ou, en d'autres termes, faire voir les effets que produit sur chacune de nos facultés intellectuelles la fréquente répétition des mêmes opérations.

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille. Il sera distribué dans la séance publique du 15 germinal de l'an IX.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 nivôse de la même année : ce terme est de rigueur.

Prix d'Economie politique.

La classe des sciences morales et politiques avoit proposé, pour sujet du prix de l'an VIII, la question suivante :

Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un état républicain d'ouvrir des emprunts publics?

Les mémoires envoyés au concours n'ayant pas rempli les conditions du programme, la classe propose de nouveau le même sujet pour l'an IX.

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille. Il sera distribué dans la séance publique du 15 germinal an IX.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 nivôse de la même année : ce terme est de rigueur.

Prix de Morale.

La même classe avoit proposé, pour sujet du prix de l'an VIII, la question suivante :

Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple?

Les mémoires envoyés au concours n'ayant pas rempli les conditions du programme, la

classe retire le sujet, et elle propose la question suivante :

L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation ?

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille : il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor an IX.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 germinal an IX : ce terme est de rigueur.

Prix de Géographie.

LA Classe des sciences morales et politiques avoit proposé, pour sujet du prix qui devoit être distribué le 15 nivôse de l'an VIII, la question suivante :

Déterminer quels sont les grands changemens arrivés sur le globe, et qui sont, soit indiqués, soit prouvés par l'histoire.

Aucun mémoire n'ayant été envoyé au concours, la classe propose de nouveau le même sujet.

Le prix sera une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes : il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor de l'an IX.

Les mémoires seront remis avant le 15 germinal de l'an IX : ce terme est de rigueur.

CLASSE

DE

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Prix d'Antiquités.

QUELLES sont les études qui forment, et les connoissances qui caractérisent l'antiquaire? Quels avantages l'ordre social doit-il retirer de ces connoissances?

Le prix sera d'une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 vendémiaire an x.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1er messidor an IX: ce terme est de rigueur.

Prix de Musique et de Déclamation.

ANALYSER les rapports qui existent entre la musique et la déclamation;

Déterminer les moyens d'appliquer la déclamation à la musique, sans nuire à la mélodie.

Le prix sera d'une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 nivôse de l'an x.

Les mémoires seront écrits en français, et remis avant le 1er vendémiaire de la même année : ce terme est de rigueur.

Ouvrages publiés par l'Institut.

Chaque classe a déjà publié deux volumes de Mémoires *in*-4°. Ils se vendent à Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Institut national, place du Carouzel.

Sous presse : *Mesure de la Méridienne de France*, par les astronomes *Delambre* et *Méchain*, commissaires chargés de cette opération.

BUREAU DES LONGITUDES.

EXTRAIT

de la Loi portant établissement du Bureau des Longitudes.

Du 7 messidor an 3 de la République (25 juin 1795).

Il sera formé un Bureau des Longitudes.

Il aura, dans son attribution, l'Observatoire national de Paris et celui de la ci-devant Ecole-Militaire, les logemens qui y sont attachés, et tous les instrumens d'astronomie qui appartiennent à la nation.

Il correspondra avec les autres observatoires, tant de la République que des pays étrangers.

Le Bureau des Longitudes est chargé de rédiger *la connoissance des temps*, qui sera imprimée aux frais de la République, de manière qu'on puisse toujours avoir les éditions de plusieurs années à l'avance : il perfectionnera les tables astronomiques et les méthodes des longitudes, et s'occupera de la publication des

observations astronomiques et météorologiques.

Un des membres du Bureau des Longitudes fera chaque année un cours d'astronomie.

Il rendra annuellement un compte de ses travaux, dans une séance publique.

Le Bureau des Longitudes est composé de deux géomètres, quatre astronomes, deux anciens navigateurs, un géographe, et un artiste pour les instrumens astronomiques.

Le Bureau des Longitudes nommera aux places vacantes dans son sein.

Il y aura quatre astronomes adjoints, également nommés par le Bureau, pour travailler, sous sa direction, aux observations et aux calculs.

Le traitement des membres composant le Bureau des Longitudes, est fixé à huit mille livres; celui des adjoints à quatre mille livres.

Une somme de douze mille livres est affectée annuellement pour l'entretien des instrumens, les frais de bureau, et autres dépenses courantes.

Il sera pris dans les dépôts de livres appartenant à la nation, et dans les doubles de la Bibliothèque nationale, les livres nécessaires pour compléter la bibliothèque astronomique commencée à l'Observatoire.

EXTRAIT

du Réglement du Bureau des Longitudes.

Le Bureau s'assemblera deux fois par décade, le duodi et le septidi.

Les adjoints astronomes assisteront à ses séances, et auront voix délibérative pour ce qui concerne les sciences.

Il nommera, tous les trois mois, parmi ses membres, et à la pluralité relative, un président, un secrétaire et un trésorier; le premier ne pourra être réélu qu'après une année d'intervalle.

Les élections de ses membres, et celles des adjoints, seront indiquées trois séances d'avance: elles ne pourront avoir lieu à moins qu'il n'y ait sept membres présens, et elles se formeront de cette manière: Le Bureau formera d'abord une liste des candidats, ensuite chaque membre écrira sur son billet les noms de ces candidats, suivant l'ordre de mérite qu'il leur suppose: il n'écrira rien vis-à-vis du dernier nom; il écrira 1 vis à-vis du nom supérieur, 2 vis-à-vis du nom au-dessus, et ainsi du reste. Le président, le trésorier et le se-

crétaire feront la somme des nombres relatifs à chaque candidat, et celui qui aura la plus grande somme sera élu.

Le Bureau présentera, chaque année, au Corps législatif, un annuaire propre à régler ceux de toute la République.

Ouvrages publiés par le Bureau des Longitudes.

Connoissance des Temps, pour l'an IX, *in*-8°. prix, 3 fr.
Connoissance des Temps, pour l'an X, avec les additions, *in*-8°. prix, 4 fr.
Sans les additions, prix, 2 fr.
Connoissance des Temps, pour l'an XI, avec les additions, *in*-8°. prix, 4 fr.
Sans les additions, prix, 2 fr.
Annuaire de la République française, pour l'an IX, *in*-18. prix, 60 cent.

Ces différens ouvrages se trouvent à Paris, chez DUPRAT, *Libraire du Bureau des Longitudes, quai des Augustins.*

LISTE

des Membres du Bureau des Longitudes.

Géomètres.

CITOYENS,

Lagrange. Laplace.

Astronomes.

Lalande. Messier.
Méchain. Delambre.

Anciens Navigateurs.

Fleurieu. Bougainville.

Géographe.

Buache.

Artiste.

Caroché.

Adjoints-Astronomes.

Lefrançais Lalande. Bouvard.
Burkard. . . . . . .

Prix proposé par le Bureau des Longitudes.

Les tables de la lune intéressent également l'astronomie et la navigation. Les géomètres les plus célèbres se sont à l'envi occupés de la théorie sur laquelle ces tables sont fondées. Le travail le plus assidu de l'astronome, est d'observer avec soin tous les mouvemens d'un astre sans lequel il n'y auroit pas de véritable géographie, et qui fournit au navigateur le moyen le plus infaillible de reconnoître la position du vaisseau, d'en diriger la route, et d'attérir avec sûreté sur un point déterminé du globe. A mesure que la théorie newtonienne a pu être approfondie, que les instrumens et les méthodes d'observations se sont perfectionnés, on a vu, dans la même proportion, s'améliorer les tables lunaires. *Mayer*, joignant ses propres recherches à celles des géomètres, ses contemporains, et choisissant les observations les plus sûres, était parvenu à composer des tables qui, comparées depuis à près de 1200 observations inédites, y avoient satisfait avec une précision étonnante. *Mason*, sous la direction du docteur *Maskelyne*, y avoit ajouté une nouvelle

perfection, en rétablissant plusieurs équations omises, mais indiquées par *Mayer*, et en modifiant les coefficiens de toutes les autres.

Malgré tant de soins, ces tables, si précises vers le milieu du siècle, commençaient à perdre progressivement de leur exactitude. La théorie, interrogée de nouveau, a montré la cause et le remède de l'erreur. Les pièces envoyées au concours ouvert, il y a deux ans, par l'Institut national, et proclamées dans la séance publique du 15 germinal dernier, ont mis dans le plus grand jour, et la nécessité et la quantité précise des équations nouvellement trouvées pour les mouvemens et l'apogée du nœud. On n'avait pas alors invité les astronomes à s'occuper de tous les élémens qui composent les tables lunaires : le travail eût été trop disproportionné au temps qu'on fixoit pour le concours. Un premier succès donne souvent le desir et quelquefois les moyens d'en obtenir un autre. Ce qui a été si heureusement fait, a prouvé la possibilité de faire mieux encore, et de procurer à l'astronomie des tables lunaires d'une précision plus grande à-la-fois et plus durable. Il ne reste plus, après la fixation des époques des mouvemens séculaires et de leurs inégalités, qu'à discuter de nouveau par la comparaison avec

un grand nombre d'observations exactes, la quantité précise des différentes équations qui entrent dans le calcul d'un lieu de la lune.

C'est le problême que le Bureau des Longitudes de France propose aujourd'hui aux astronomes de tous les pays.

Les conditions à remplir sont :

1°. De discuter et d'établir, par la comparaison avec un grand nombre de bonnes observations, la valeur des coefficiens des inégalités de la lune, et de donner, pour sa longitude, la latitude et la parallaxe de cet astre, des formules plus exactes encore et plus complètes que celles qui servent de fondement aux tables actuellement en usage ;

2°. De construire, sur ces formules, des tables d'une étendue suffisante pour la commodité et la sûreté des calculs.

Le prix sera de six mille francs.

Le Bureau des Longitudes ne fixe aucun terme pour le concours ; il adjugera le prix à la première pièce qui aura rempli les conditions du programme. Il déclare en outre aux astronomes et aux géomètres, qu'il ne cessera de solliciter les encouragemens du gouvernement français pour la perfection de la théorie et des tables de la lune.

Les pièces seront envoyées au Bureau des Longitudes, palais national des Sciences et Arts, à Paris.

Elles ne porteront pas le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise. On pourra, si l'on veut, y joindre un billet cacheté, qui renfermera, outre la devise, le nom et l'adresse de l'auteur; et ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la pièce aurait remporté le prix.

Le prix sera remis, sans autre formalité, au porteur du récépissé que le secrétaire aura donné.

DELAMBRE, *président.*

LALANDE, *secrétaire.*

SOCIÉTE PHILOMATIQUE.

CETTE Société libre, établie à Paris en 1788, s'est donné dès-lors des réglemens, auxquels elle continue d'être soumise. En voici un extrait :

Des travaux de la Société.

ARTICLE PREMIER.

Les sciences dont la société s'occupera, sont :

L'Histoire naturelle.
L'Anatomie.
La Physique.
La Chimie.
L'Art de guérir.
Les Arts mécaniques et chimiques.
L'Economie rurale et le commerce.
Les Mathématiques.
L'Archæologie.

II. Le but des travaux de la Société, n'étant pas seulement de faire des découvertes dans ces différentes sciences, mais encore de mettre ses membres parfaitement au courant de celles qui sont faites par les autres savans,

elle chargera des commissaires de lui rendre compte par écrit des mémoires lus, ou des observations faites dans les différentes sociétés savantes où elle pourra avoir accès.

III. La Société tiendra un registre d'expériences à répéter. Ces expériences seront choisies de préférence parmi celles qui servent de base à quelque théorie.

IV. Il y aura un autre registre sur lequel on inscrira différentes questions que l'on proposera à résoudre.

V. La Société publiera tous les mois, sous le titre de *Bulletin des Sciences*, une feuille qui renfermera l'extrait des mémoires lus dans son sein, de ceux lus dans les séances des diverses sociétés savantes, et l'annonce des ouvrages nouveaux qu'elle croira utile de faire connoître.

Formation de la Société.

VI. La Société sera formée de membres, d'associés libres et de correspondans.

VII. Le nombre des membres de la Société est fixé à cinquante.

VIII. Pour être admis au nombre des membres de la Société, il faudra :

1°. Etre présenté par un membre qui fera

à la Société un rapport avantageux du caractère et des mœurs du récipiendaire.

2°. Avoir donné au moins un mémoire, dont trois commissaires nommés par la Société auront fait un rapport favorable, ou être auteur d'un ouvrage estimé dans le monde savant.

3°. Être soumis au scrutin, et réunir les trois quarts des suffrages des votans.

IX. Les membres seront astreints à un travail périodique, et à une présence habituelle aux séances.

X. Le travail périodique de chaque membre, consistera à lire à son tour des ouvrages de sa composition, des extraits, des traductions, des rapports d'expériences demandés par la Société.

XI. Les membres ne pourront offrir pour lecture périodique, que ceux de leurs ouvrages qui n'auront point été imprimés.

. . . .

. . . .

XX. Les membres qui auront atteint l'âge de soixante ans, et que leurs occupations ou d'autres circonstances empêcheront de contribuer activement aux travaux de la Société, seront placés de droit parmi les associés libres.

XXI. Les associés libres jouiront de tous les droits des membres résidens; mais ils ne seront tenus à aucune contribution, ni aux lectures périodiques.

XXII. Pour être admis au nombre des correspondans, il faudra :

1°. Être présenté par un membre ou un correspondant.

2°. Avoir donné au moins un mémoire dont le rapport aura été fait d'une manière avantageuse par trois commissaires nommés par la Société pour l'examiner, ou bien être auteur d'un ouvrage estimé dans le monde savant.

3°. Être soumis au scrutin, et réunir la pluralité des suffrages des votans.

XXIII. Les correspondans s'engagent à répondre aux différens renseignemens sur les sciences que pourroit leur demander la Société.

. . . .
. . . .

LISTE ALPHABÉTIQUE

des Membres de la Société Philomatique.

CITOYENS,

Adet, professeur de physique aux Ecoles centrales de Paris.
Alibert, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes.
Baillet, inspecteur des mines.
Berthollet, membre de l'Institut national.
Bichat, médecin.
Blavier, ingénieur des mines.
Bosc, de la Société d'Histoire naturelle de Paris.
Bouillon-Lagrange, professeur de physique aux Ecoles centrales de Paris.
Bouvier, pharmacien.
Brongniart, ingénieur des mines, et professeur d'Histoire naturelle aux Ecoles centrales de Paris.
Butet, professeur de physique.
Chaptal, membre de l'Institut national.
Coquebert (Antoine), de la société d'Histoire naturelle de Paris.
Coquebert-Montbret, membre du Conseil des

poids et mesures, professeur d'Histoire aux Ecoles centrales de Paris.

Cuvier, membre de l'Institut national, professeur d'Histoire naturelle aux Ecoles centrales.

Darcet, membre de l'Institut national.

Daudin, de la Société d'Histoire naturelle.

Descotils, ingénieur des mines.

Dillon, vérificateur-général des poids et mesures.

Duchesne.

Duhamel fils, inspecteur des mines.

Duméril, chef des travaux anatomiques, à l'Ecole de médecine.

Fourcroy, médecin, membre de l'Institut national.

Geoffroi, professeur au muséum d'Histoire naturelle.

Gillet-Laumont, associé de l'Institut national, membre du Conseil des mines.

Hallé, médecin, membre de l'Institut national.

Haüy, membre de l'Institut national, professeur à l'Ecole des mines.

Jumelin, médecin.

Lacépède, membre de l'Institut national, professeur au muséum d'Histoire naturelle.

Lacroix, membre de l'Institut national, pro-

fesseur de mathématiques aux Ecoles centrales de Paris et à l'Ecole polytechnique.

Lamark, membre de l'Institut national, professeur au muséum d'Histoire naturelle.

Larrey, chirurgien.

Lasteyrie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Lefebvre, membre du Conseil des mines.

Lelievre, membre de l'Institut national et du Conseil des mines.

Leveillé, membre de plusieurs sociétés savantes.

Lucas, médecin.

Miché, ingénieur des mines.

Millin, professeur d'Histoire aux Ecoles centrales, conservateur des antiques à la bibliothèque nationale.

Monge, membre de l'Institut national.

Moreau, membre de plusieurs sociétés savantes, sous-bibliothécaire à l'Ecole de médecine.

Olivier, membre de l'Institut national.

Prony, membre de l'Institut national, directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées et du Cadastre.

Richard, membre de l'Institut national.

Robillard, chirurgien, membre de plusieurs sociétés savantes.

Silvestre, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères.

Tonnellier, garde du cabinet des mines.

Tremery, ingénieur des mines.

Vauquelin, membre de l'Institut national, inspecteur des mines.

Ventenat, membre de l'Institut national, l'un des conservateurs à la bibliothèque du Panthéon.

LISTE ALPHABÉTIQUE

des Associés correspondans de la Société Philomatique de Paris.

CITOYENS,

Baillon, naturaliste, correspondant du muséum d'Histoire naturelle de Paris, à Abbeville.

Barthès, associé de l'Institut national, médecin, à Narbonne.

Bellot, médecin, à Abbeville.

Benon, médecin, à Calais.

Berlinghieri, professeur de physique, à Pise.

Biot, associé de l'Institut national, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale du département de l'Oise, à Beauvais.

Boissel, ingénieur pour la navigation intérieure.

Bonnard, ingénieur de la marine, à Arnay.

Boucher, professeur d'Histoire naturelle, à Abbeville.

Broussonet (Victor), professeur de médecine, à Montpellier.

Brulley, médecin, à Fontainebleau.

Cavanilles, naturaliste, à Madrid.
Chantrans, naturaliste, à Besançon.
Chaussier, professeur de chimie et d'anatomie à l'Ecole polytechnique.
D'Andrada, naturaliste, au Brésil.
Decandaule, naturaliste, à Genève.
Dumas, professeur d'anatomie, à Montpellier.
Dupuget, associé de l'Institut national, à Hargicourt, près Montdidier.
Fabricius, professeur d'Histoire naturelle et d'Economie rurale, à Kiel en Danemarck.
Fabroni, directeur du cabinet d'Histoire naturelle, à Florence.
Faivres, chirurgien, à Besançon.
Fischer, bibliothécaire de l'Ecole centrale, à Mayence.
Geoffroy (Villeneuve), naturaliste, à Ville-Neuve, près Soissons.
Gillot, officier d'artillerie, à Vanloo.
Gosse, naturaliste et physicien, à Genève.
Hect fils, chimiste, à Strasbourg.
Hermann, professeur d'Histoire naturelle, à Strasbourg.
Ingeversen, naturaliste, à Copenhague.
Jurine, chirurgien et naturaliste, à Genève.
Kock, medecin, à Bruxelles.
Lair, ingénieur-constructeur de la marine, à Auxonne.

Lasalle, physicien, à Semur.
Latreille, associé de l'Institut national, à Brive.
Lussignol, pharmacien, à Beaumont-sur-Oise.
Macquart, professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale, à Fontainebleau.
Martinel, naturaliste, à Chambéry.
Mathey, chimiste, à Anvers.
Mathieu, chimiste, à Nancy.
Menard, naturaliste, à Rouen.
Mezaize, chimiste, à Rouen.
Milliere, naturaliste au muséum d'Histoire naturelle de Paris.
Mozard, physicien, commissaire des relations extérieures, à Philadelphie.
Nicolas, chimiste, à Nancy.
Noel, naturaliste, à Rouen.
Owens, physicien, en Irlande.
Rambourg, maître des forges, à Serilly.
Reimarus, médecin et professeur d'Histoire naturelle, à Hambourg.
Reinwart, chimiste, à Amsterdam.
Richerand, médecin.
Savigny, naturaliste (en Egypte).
Scassi, physicien, à Gênes.
Sennebier, naturaliste, à Genève.
Smeisser, minéralogiste, à Hambourg.
Tedenat, professeur de mathématiques à

l'Ecole centrale du département de l'Aveyron, à Rhodès.

Teulère, ingénieur des bâtimens civils de la marine, à Rochefort.

Troufflot, professeur d'Histoire naturelle, à Nevers.

Usteri, professeur de Botanique, à Zurich.

Valli, physicien et médecin, à Pise.

Van-Mons, associé de l'Institut national, professeur de chimie à l'Ecole centrale de la Dyle, à Bruxelles.

Villars, professeur d'Histoire naturelle, à Grenoble.

Villemet, professeur d'Histoire naturelle, à Nancy.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

du Département de la Seine.

LA Société libre d'Agriculture du département de la Seine, s'est instituée sur l'invitation spéciale de l'administration du département de la Seine, dans le mois de prairial an VI.

Elle tient des séances particulières le 6 de chaque décade, dans le local de la Préfecture du Département, et elle a déjà tenu deux séances publiques, dans lesquelles elle a distribué des médailles d'or à divers cultivateurs qui s'étoient distingués dans l'exercice de l'une des branches de l'économie rurale.

Membres résidens.

CITOYENS,

Abeille, membre du Conseil de commerce.
Ameilhon, membre de l'Institut national.
Bergon, directeur de l'enregistrement.
Cadet-de-Vaux, directeur de l'hôpital du Val-de-Grâce.
Cels, membre de l'Institut national.
Chabert, directeur de l'Ecole vétérinaire, et associé de l'Institut national.

Chaptal, membre de l'Institut national.
Chassiron (Martin), membre du Tribunat.
Coquebert, membre du bureau des poids et mesures.
Cournolles, homme de loi.
Creusé-Latouche, membre de l'Institut national et du Sénat conservateur.
Descemet, cultivateur, à Saint-Denis.
Desfontaines, membre de l'Institut national.
Dubois, préfet du département du Gard.
Dupeuty, à Paris.
Duquesnoy, rapporteur près le Ministre de l'Intérieur.
Dussieux, du Corps législatif.
Eschasseriaux aîné, du Corps législatif.
Fourcroy, membre de l'Institut national.
François (de Neufchâteau), membre de l'Institut national.
Fremin, cultivateur, à Bondi.
Frochot, préfet du département de la Seine.
Garnier-des-Chênes, ancien notaire.
Gilbert, membre de l'Institut national.
Gillet, cultivateur, à Mousseaux.
Gillet-Laumont, membre du conseil des Mines, de l'Institut national.
Godefroy, cultivateur, à Villejuif.
Gondouin, architecte, membre de l'Institut national.
Gossuin, membre du Tribunat.

Grégoire, membre de l'Institut national.
Guerre, fermier de la ferme de Grenelle.
Huzard, membre de l'Institut national.
Labergerie, de l'Institut national.
Réveillière-Lépeaux, membre de l'Institut national.
Lasteyrie, membre de plusieurs Sociétés savantes.
Leblanc (G.), cultivateur, à Vanvres.
Lefebvre, rédacteur de la Feuille du Cultivateur.
Liancourt, du Conseil d'administration du département de l'Oise.
Marolle, cultivateur, à Vitry-sur-Seine.
Mathieu, membre du Tribunat.
Michaut, botaniste, associé de l'Institut national.
Molard, membre du Conservatoire des arts et métiers.
Moreau-Saint-Méry, conseiller d'état.
Olivier, de l'Institut national.
Parmentier, membre de l'Institut national.
Pepin, cultivateur, à Montreuil, près Vincennes.
Piot, cultivateur, à Thiais, près Choisy.
Poulain-Grandpré, ex-législateur.
Sageret, à la ferme de Billancourt, près de Sèvres.
Saint-Genis, cultivateur, à Pantin.

Saint-Victor, capitaine-ingénieur aux Invalides.

Silvestre, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères.

Tessier, membre de l'Institut national.

Thouin (André), membre de l'Institut national, au Muséum d'Histoire naturelle.

Thouin (Jean), jardinier en chef, au Muséum d'Histoire naturelle.

Valmont (Bomare), de l'Institut national, professeur de l'Ecole centrale, rue Saint-Antoine.

Vilmorin, pépineriste.

Vitet, ex-législateur.

Vitry, chef du Bureau de l'agriculture.

Yvart, cultivateur, à Maisons, près Charenton.

Associés correspondans.

CITOYENS,

ACHARD, à Marseille.

Amoreux, à Montpellier.

Barré Saint-Venant, à Fortoisan, par Melun.

Barrier, père, artiste-vétérinaire, à Chartres.

Batbedat, à Tartas, département des Landes.

Baud, à Saint-Claude.

Beffroy, à Soissons.

Belzair-Courmesnil, département de l'Orne.

Benezech, conseiller d'état, à Petival, près Sucy, département de Seine et Oise.

Benoist, cultivateur, à Zufall, département de la Meurthe.

Berard, à Briançon.

Bigotte, à Epinal.

Blancard, à Lariol.

Bonafosse, à Perpignan.

Bonnaterre, à Rhodès.

Boucher, à Abbeville.

Bourgeois, directeur de l'établissement rural de Rambouillet.

Boyer, département de la Haute-Saône.

Bredin, père, directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Bridet, à Caen.

Broussonnet, à Mogador, royaume de Maroc.

Chalumeau, à Saint-Gauthier.

Chancey, fils, à Lucenay, département du Rhône.

Chanorier, à Croissy.

Charost-Bethune, à Meillant.

Chevallier (Etienne), à Argenteuil.

Coppens, à Gand.

Cossigny, à l'Ile de France.

Cotte, à Montmorency.

Courtin, cultivateur, à Isoré, près Chinon.

Damalix, artiste-vétérinaire, à Besançon.

Dedelay-d'Agier, département de l'Isère.

Delporte, à Boulogne-sur-mer.
Deroche, cultivateur, à Autun.
Descroizilles, cultivateur, à Dieppe.
D'Herbouville, à Saint-Jean, près Rouen.
Dralet, à Auch.
Duchauffour, à Montaigu.
Duchesne, professeur, à Versailles.
Dumont-Courset, à Boulogne.
Dupont (de Nemours), au Bois-des-Fossés, département de Seine et Marne.
Dupuget, de l'Institut national, à Hargicourt, près Montdidier.
Duvaure, à Crest.
Flamen, aîné, à Nevers.
Filhot-Marans, à Bordeaux.
Gentil, à Dijon.
Gillet-la-Renomière, à Fontainebleau.
Gilibert, à Lyon.
Girod-Chantrans, naturaliste, à Besançon.
Gorcy, médecin, à Metz.
Grunwald, à Mézières.
Guillotin-Fougeret, à l'île d'Oléron.
Haupt, à Luxembourg.
Hermann, professeur d'histoire naturelle, à Strasbourg.
Hervieu, à Talon, par Clamecy.
Huet-Froberville, à Orléans.
Jean-de-Crèvecœur, département du Calvados.

Jouanne-Sommery, à la Ville-aux-Clercs, département de Loir et Cher.
Juge-Saint-Martin, à Limoges.
Jumillac, à la Ferté-Allais.
Laclède, à Pau.
Lataille-du-Boulay, cultivateur, à Pithiviers.
Latapie, à Bordeaux.
Lauraguais, à Manicamp, département de l'Aisne.
Laval, à Provins.
Leblanc, à Mareuil, par Dormans.
Lebourlier, cultivateur, à Atys, département de Seine et Oise.
Lendormy, médecin, à Amiens.
Lescalier, à Corfou.
Loreau, à Saint-André, département de l'Yonne.
Maurice, à Genève.
Metzoger, cultivateur, à Colmar.
Meunier, à Angoulême.
Mezaize, secrétaire de la Société d'Emulation, à Rouen.
Montrichard, à Poligny.
Picot-la-Peyrouse, à Toulouse.
Pictet, à Genève.
Pilatre, à Cheffes, département de Maine et Loire.
Poederlé, à Bruxelles.
Puymorin, à Toulouse.

Ramond, à Tarbes.
Rampillion, à Poitiers.
Richard, à Aubigny.
Robert, à Matagne-la-Petite, près Givet.
Saint-Horent, à Toussen, département de la Creuze.
Saulieu, cultivateur, à Nevers.
Sennebier, physicien, à Genève.
Solages, à Alby.
Sonini, à Mononcourt, département de la Meurthe.
Valadier, à Villefranche.
Vandersmey, à Anvers.
Villars, à Grenoble.
Villèle, à Morville-les-Basses, département de la Haute-Garonne.
Willemet, à Nancy.

PROGRAMME

des Prix proposés par la Société d'Agriculture, *dans sa séance publique du 20 messidor an VIII de la République.*

DANS son assemblée publique du 30 prairial an VII, la Société avoit proposé deux prix qui devoient être distribués en l'an VIII. Le premier avoit pour objet *l'art de perfectionner les constructions rurales.*

La Société ayant trouvé qu'aucun des mémoires et plans qui lui ont été adressés n'a rempli le but proposé, et satisfait aux conditions de son programme, a cru devoir remettre la distribution de ce prix à l'année prochaine.

Le véritable objet de son programme est de déterminer par des plans d'un genre simple et de facile exécution, sans une dépense disproportionnée ;

1°. Le meilleur placement et orientement, la meilleure distribution relative des divers bâtimens d'un corps de ferme, et de tous les accins qui doivent y être joints, pour satis-

faire à toutes les conditions d'une bonne exploitation rurale ; ce qui comprend la facilité de tout surveiller et de tout faire avec le moins de bras, avec la moindre perte de temps, les moindres risques, les moindres frais, et la moindre consommation que faire se puisse ; et de même pour deux habitations de villageois, destinées, l'une, à une famille vivant de son travail journalier ; l'autre, au cultivateur d'une petite propriété.

2°. La meilleure manière de construire dans les campagnes pour obtenir la solidité, la durée et la salubrité des bâtimens, tant à l'égard des hommes et des animaux, que pour la conservation des récoltes, des denrées et des fumiers, et pour diminuer le danger des incendies, l'effet des météores nuisibles, et le ravage des animaux destructeurs.

Dans cette seconde Partie, les Artistes sont invités à indiquer le choix des matériaux et les moyens de suppléer à ceux dont on est dépourvu en beaucoup d'endroits, ou de rendre meilleurs, ou moins coûteux, ceux qu'on y trouve, soit par des procédés de fabrication, soit par l'emploi plus économique et plus durable de ces matériaux.

La Société desire que l'on suppose une ferme à construire dans un pays de grande culture, afin de donner un cadre plus étendu

à l'objet proposé, et qu'on le prenne, à partir des départemens du Loiret, d'Eure et Loire, et autres de même parallèle, jusqu'aux latitudes suivantes vers le nord ; mais elle n'exclura point pour cela, les mémoires et plans qui pourront lui être adressés pour les latitudes inférieures. Elle croit seulement que la première supposition est susceptible d'un projet plus général, plus propre au perfectionnement de l'Agriculture, sous le rapport des bâtimens qu'elle exige, et que si le sujet proposé au concours, est traité d'après les convenances des pays qu'elle vient d'indiquer, il pourra mieux servir au progrès de l'art des constructions rurales, et s'appliquer à un plus grand nombre de localités. Il ne s'agira plus que de connoître les différences de la nature, pour sentir ce qu'elles exigeront aussi de différent dans l'art de la construction.

Elle desire enfin que pour les plans, on adopte l'échelle de 7 millimètres au plus, par deux mètres, ce qui suppose que le plan pourra avoir 9 décimètres en carré.

L'importance de la question a déterminé la Société à y consacrer deux prix, l'un sera de 1200 fr., le second de 500 fr. ; l'un et l'autre seront adjugés dans la séance publique du 30 prairial an IX. Les mémoires doivent être

adressés avant le 30 germinal de la même année ; ce terme est de rigueur.

La Société avoit proposé pour sujet du second prix de l'an VIII, cette question : *Quel est le meilleur plan à suivre pour faire des descriptions topographiques complètes ?*

Le prix a été décerné au citoyen *Dralet*, cultivateur, qui déjà, en 1790, avoit obtenu de l'ancienne Société d'Agriculture de Paris, une médaille d'or, pour avoir écrit divers ouvrages sur l'agriculture-pratique, fait des plantations considérables dans un pays où cette branche d'économie rurale est très-peu étendue, introduit l'usage de plusieurs instrumens agraires, et cultivé le premier dans son département diverses plantes utiles, notamment la pomme-de-terre, dont il a distribué le produit aux laboureurs de son canton, et auxquels il a fait ainsi adopter la culture de cette racine.

Premier sujet de prix pour l'an IX.

Sur l'art d'alterner les récoltes, ou du meilleur assolement.

Les bons cultivateurs conviennent qu'en faisant succéder dans un champ des végétaux

à racines pivotantes, à des végétaux à racines superficielles ou non pivotantes, on peut supprimer les jachères.

Par cette méthode d'alterner les récoltes, on obtient une plus grande quantité de bled en en cultivant moins souvent, et une plus grande quantité de fourrages.

Il est prouvé qu'il y a des plantes qui restituent à la terre, par la destruction de quelques-unes de leurs parties, tout ce qu'elles ont pu lui enlever : que d'autres plantes épuisent moins la terre que celles qui croissent naturellement sur les jachères.

Pour obtenir d'une terre le plus grand produit en la fatigant le moins possible, tout l'art consiste à varier convenablement les récoltes, de manière à laisser entr'elles les intervalles nécessaires pour les façons de cette terre.

La Société demande quelle est la meilleure manière d'alterner les récoltes, à l'usage du plus grand nombre de cultivateurs ; à l'effet de diminuer, autant qu'il est possible, les jachères, suivant la différente nature des terres.

Cette question sera résolue pour les principales natures de terres, en distinguant ce qui doit convenir plutôt au nord qu'au midi

de la république. L'avantage des assolemens proposés sera appuyé par les calculs des différens produits.

Comme il existe sur ce sujet beaucoup de bons ouvrages, la Société donnera la préférence au mémoire qui contiendra les calculs appuyés sur les faits les plus nombreux.

Ce prix sera de la valeur de 1000 francs; il sera distribué dans la séance du 30 prairial an IX. Les mémoires doivent parvenir à la Société avant le 30 germinal de la même année.

Second sujet de prix pour l'an IX.

Un manuel pratique sur l'éducation des abeilles.

On a dans tous les temps beaucoup écrit sur les abeilles, mais dans le plus grand nombre des ouvrages publiés sur ce laborieux insecte, on l'a principalement considéré sous les rapports de l'histoire naturelle; et dans ceux où il en est question sous le point de vue économique, chaque auteur prétend rendre exclusive une méthode souvent défectueuse. Il seroit pourtant du plus grand intérêt de fournir aux cultivateurs des moyens sûrs et faciles d'étendre cette branche précieuse de

l'économie rurale. La Société demande un ouvrage pratique qui renferme les procédés les plus propres à rendre familières à l'habitant des campagnes, l'éducation et la conservation des abeilles, ainsi que l'amélioration et la mise en œuvre de leurs produits. Elle desire que les concurrens tiennent compte dans leurs ouvrages, des modifications qu'exige l'éducation des abeilles, suivant les climats et les différentes localités.

Ce prix sera de la valeur de 600 francs; il sera décerné dans la séance du 30 prairial an IX. Les mémoires devront être remis à la Société avant le 30 germinal de la même année.

Premier sujet de prix pour l'an X.

Sur les engrais en général.

Les engrais sont tout ce qu'on ajoute à la terre pour déterminer la meilleure végétation des plantes qu'on lui confie; l'eau même, sous ce rapport, est l'un des plus puissans engrais.

Pour appliquer convenablement ces engrais, il faut apprécier leur manière d'agir; mais cette action dépend de la nature des terres, et de celle des racines des plantes qu'on cultive.

Cette connoissance acquise, il reste à déterminer la quantité relative, la préparation, et l'application des engrais.

La Société demande :

1°. Comment les engrais agissent en général ?

2°. Quels sont les divers engrais, suivant les différentes terres, et les différentes natures de racines ou de plantes ?

3°. Quelles sont leurs quantités relatives dans ces divers cas ?

4°. Quelles peuvent être les différentes préparations de ces engrais ?

5°. Quelles sont les meilleures manières de les appliquer ?

Les réponses à ces questions doivent être appuyées sur des faits.

Le prix sera de la valeur de 1500 francs ; il sera décerné dans la séance du 30 prairial an x.

Les mémoires devront être remis avant le 30 germinal de la même année.

Second sujet de prix pour l'an x.

Sur l'éducation et la multiplication des porcs.

Tous les ouvrages d'économie traitent de l'éducation du porc ; plusieurs même peuvent

être regardés comme renfermant des traités complets sur cette matière. On doit citer particulièrement les travaux du citoyen Parmentier, ceux d'Arthur Young, et plusieurs bons traités en langue allemande.

Cependant il manque encore un manuel propre à être mis entre les mains des habitans de la campagne, et qui renferme sous un petit volume tout ce qu'il leur importe de savoir sur cet article. C'est ce travail que la Société demande.

Les concurrens commenceront par établir les caractères distinctifs des races, et déterminer celles qui méritent la préférence suivant le rapport de leur tempérament plus ou moins robuste, et de la facilité avec laquelle on parvient à les engraisser; ils tiendront compte des différences qu'apportent à cet égard la nature du climat, celle du sol et celle des alimens que les cultivateurs peuvent leur donner.

Ils décriront les soins qu'exigent l'éducation et l'engrais de ces animaux. Ils feront de nouvelles expériences sur l'influence des alimens cruds ou cuits, froids ou chauds, tirés du règne végétal ou du règne animal, et sur celles de la propreté, de l'air, et de la température.

Ils recueilleront des observations exactes

sur les habitudes de cet animal, sur les maladies auxquelles il est sujet, et sur l'efficacité des différens moyens curatifs; ils indiqueront la préparation, l'emploi économique et le commerce des divers produits qu'on en obtient; ils feront connoître les cas dans lesquels on trouve du bénéfice à élever des porcs, ceux où il est préférable de se borner à les engraisser, enfin les profits accessoires que donnent ces animaux dans plusieurs établissemens industriels, tels que les distilleries d'eau-de-vie, les brasseries, les amidonneries, etc. Ils tâcheront d'appuyer leur opinion sur des résultats effectifs, et des calculs certains.

Le prix sera de la valeur de 500 francs; il sera décerné dans la séance du 30 prairial an x.

Les mémoires devront être reçus avant le 30 germinal de la même année.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

La Société Philotechnique se forma dans un temps où toute espèce de réunion étoit encore considérée comme suspecte, par un gouvernement que sa foiblesse rendoit ombrageux. Elle doit sa naissance au besoin que les savans, les gens de lettres et les artistes éprouvoient de se réunir, pour s'opposer aux ravages du vandalisme, aux progrès effrayans de la barbarie et du mauvais goût.

Un des articles de son règlement, considéré par elle comme fondamental, est conçu en ces termes : *Il est invariablement arrêté, de convention expresse entre tous les membres de la Société, que jamais il ne sera parlé d'affaires politiques dans ses assemblées.*

Le bureau de la Société fut le cabinet d'un de ses membres fondateurs, demeurant alors *rue des Bons-Enfans.* Il est en quelque sorte consacré par une pétition en vers du citoyen Barouillet à la Société, pour l'établissement d'un repas fraternel par chaque mois, dont l'institution a eu pour objet de resserrer entre tous les membres les liens de l'amitié.

La Société Philotechnique est présentement

unie à celle *des Amis des Arts.* Elle tient ses séances particulières dans les salles de cette Société, *au Palais des Sciences et des Arts*, et le vingt du deuxième mois de chaque trimestre, une séance publique, dans la salle voisine.

Le nombre de ses membres résidens est fixé à soixante. Celui des correspondans est illimité. Nous n'insérons ici que les noms des associés résidens. La célébrité de la plupart d'entr'eux suffit pour donner une idée des avantages de leur réunion et des travaux de cette Société.

CITOYENS,

Adrien, l'aîné, professeur au Conservatoire de musique.
Arnault, littérateur et poète tragique.
Barouillet, littérateur et poète.
Berthelemy, peintre.
Béthune-Charost, membre de diverses Sociétés savantes d'arts et d'agriculture.
Bouilly, auteur dramatique.
Breguet, horloger-mécanicien.
Broussais-Lagrey, ingénieur hydraulique.
Buhan, littérateur et poète.
Chaudet, sculpteur.
Cuvier, professeur aux Ecoles centrales, au Muséum d'histoire naturelle, etc.

Cossé (Timoléon), de la Société des Amis des Arts.

Decotte, directeur-général de la monnoie des médailles, pour la science numismatique.

Duchosal, homme de lettres.

Duval (Amaury), homme de lettres.

Duval (Alexandre), auteur dramatique.

Foubert, administrateur du Muséum central des Arts.

Fourcroy, professeur de chimie au Muséum d'histoire naturelle, etc.

Framery, musicien-compositeur et homme de lettres.

François (de Neufchâteau), littérateur et poète, etc.

Gardel, compositeur de ballets.

Gaucher, graveur et homme de lettres.

Gaveaux, compositeur de musique.

Gautherot, physicien.

Geoffroy, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc.

Gerard, peintre.

Gingembre, mécanicien des monnoies de France.

Guichard, littérateur et poète.

Guillart, littérateur et poète lyrique.

Gohier, homme de letres.

Hecquet, secrétaire perpétuel de la Société.

Hurel, de la Société des Amis des Arts.
Julienne, homme de loi.
Kalkbrenner, musicien-compositeur.
Lacépède, professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc.
Landon, peintre.
Langlès, professeur de langues orientales, etc.
Lansel, membre de diverses Sociétés savantes d'agriculture, d'arts et de commerce.
Lavallée (Joseph), littérateur et poète.
Le Barbier l'aîné, peintre.
Leclerc, professeur à l'Ecole de médecine.
Leguay, peintre.
Legouvé, littérateur et poète tragique.
Lethières, peintre.
Mangourêt, homme de lettres.
Norry, architecte.
Pajou, sculpteur.
Pigault-Lebrun, homme de lettres, auteur dramatique.
Pougens, homme de lettres.
Regnault, peintre.
Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), littérateur.
Rotrou, pour les sciences physico-mathématiques.
Robert, peintre.
Ruelle, professeur d'astronomie et de navigation.

Sauvage, peintre.
Saint-Martin, homme de lettres.
Sicard, instituteur des Sourds-muets.
Silvestre, dessinateur.
Tourzel, de la Société des Amis des Arts.
Valenciennes, peintre.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

L'AMOUR des arts et le desir de soutenir l'activité des artistes de l'Ecole française, dans un moment où tous les esprits sembloient exclusivement occupés d'objets politiques, inspirèrent à Charles Dewailly, architecte célèbre, l'idée d'un établissement qui pût rattacher aux arts tous ceux qui les chérissent.

Bientôt une réunion d'artistes connus par leurs talens, et d'amateurs zélés, forma, dans l'année 1789, la base de la *Société des Amis des Arts.*

Elle se compose de 200 membres, sous le titre de fondateurs, entre lesquels se répartissent mille actions de soixante francs chacune, à raison de cinq actions par chaque membre, tenu d'en conserver au moins deux; mais qui peut en céder trois, à titre de simples souscriptions, qui ne confèrent à ses cessionnaires que le titre de souscripteurs.

Une partie du produit de ces actions est affectée à la gravure. Le surplus s'emploie à l'acquisition de tableaux d'histoire et de genre, de dessins originaux, statues, vases et

bas-reliefs, en marbre, bronze et terre cuite; le tout, pris dans les ateliers des artistes vivans de l'Ecole française.

Après l'exposition publique de ces objets, faite à l'époque déterminée par la Société, les tableaux, sculptures et dessins sont répartis entre tous les actionnaires par la voie du sort, dans un tirage public.

On attend pour ce tirage que le nombre des acquisitions puisse procurer une chance d'un lot sur dix actions. Le tirage fait, on distribue à chaque action une épreuve de chacune des planches gravées, acquises par la Société dans l'espace de temps qui s'est écoulé d'un tirage ou d'une série à l'autre.

Il seroit superflu d'insister sur l'utilité d'un pareil établissement, pour faire prospérer l'Ecole française, et pour entretenir le goût des arts.

L'avantage que peuvent s'en promettre les actionnaires, n'est pas moins évident; puisque celui qui n'a point de lot, est certain de recevoir autant d'épreuves des planches acquises par la Société, qu'il possède d'actions.

La célébrité des artistes et le goût sûr et exercé des amateurs qui président cette Société, sont pour tous les actionnaires des garans infaillibles de la bonté des choix.

Noms des Membres composant le comité de la
Société des Amis des Arts.

CITOYENS,

Bethune-Charost, *président.*
Decotte, *vice-président.*
Foubert, *secrétaire-général.*
Tourzel, } *secrétaires-adjoints.*
Broussais-Lagrey, }
Le Barbier l'aîné, peintre, *trésorier.*

Commissaires.

CITOYENS,

Hurel.
Delaage-Bellefaye.
Bioche.
Pajou.
Robert.
Auguste.
Avril.
Silvestre.
Chaudet.
Fourcroy.
Cossé (Timoléon).
Lavalley.
Chalandray.
Dubarle.
Anfrye.
Chateaugiron.

SOCIÉTÉ

DE MÉDECINE DE PARIS,

séante au Louvre.

La Société de Médecine de Paris doit son origine à plusieurs membres des anciennes Compagnies de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie, qui, en l'année 1796, s'assemblèrent chez l'un d'eux pour jeter les bases de l'association. Il entroit dans leur plan de faire une riche combinaison de toutes les connoissances qui ont des rapports directs avec l'art de guérir. Ils s'adjoignirent des naturalistes, des physiciens, des observateurs météorologistes et des artistes vétérinaires.

Ce fut le 22 mars 1796, que la Société tint sa première séance. Elle prit d'abord le titre de *Société de Santé*, pour se conformer au langage adopté par les membres de la convention. Mais comme chez les peuples de la plus haute antiquité, le mot *médecine* avoit toujours désigné l'art de guérir, pris dans sa plus grande latitude, et que c'étoit abusivement

qu'il avoit été attribué depuis à une seule de ses branches, la Société résolut de rendre à ce mot son acception primitive, et s'intitula *Société de Médecine.*

La Société appelle dans son sein tous les hommes qui dirigent utilement leurs travaux vers l'art de guérir.

Elle accueille la correspondance et les ouvrages de ceux avec qui elle ne peut communiquer immédiatement.

Les sciences qu'elle cultive, sont la médecine, la chirurgie, la pharmacie, l'art vétérinaire, et toutes les sciences physiques dans leur rapport avec l'art de guérir.

Le but de ses travaux est de rassembler les connoissances éparses, de recueillir les nouvelles découvertes, de faire ou de répéter des expériences qui peuvent leur servir de développement, de présenter des questions importantes à résoudre; enfin d'éclairer et de fixer les nouvelles doctrines, en soumettant les faits-pratiques à l'analyse et à la discussion contradictoire.

Elle publie tous les mois un recueil contenant les résultats de ses travaux, les observations importantes qui lui sont adressées, les différens points de doctrine qui ne sont pas encore éclairés par la discussion, les annonces et extraits des ouvrages nouveaux, et

la notice indicative de tout ce qui lui est parvenu dans le courant du mois par la voie de la correspondance, avec le nom des auteurs.

Tous les ans, dans une séance publique, le secrétaire-général fait l'analyse des travaux de la Société pendant l'année. Les secrétaires ou d'autres membres y lisent aussi des notices sur la vie et les ouvrages des hommes illustres que l'art de guérir a perdus, ou des mémoires qui en ont été jugés dignes par leur importance. Il y est fait des mentions honorables et des distributions de prix.

Tous les décadis depuis midi jusqu'à trois heures, la Société donne des consultations gratuites, par des commissaires désignés à cet effet.

Membres résidens de la Société de Médecine de Paris.

Citoyens,	Citoyens,
Alibert.	Asselin.
Allan.	Auvity.
Alyon.	Bajet.
Andry.	Baudelocque.
Ané.	Baumé.
Arrachart.	Becquet.

CITOYENS,	CITOYENS,
Bertin.	Cheradame.
Biron.	Cocquart.
Bodin.	Costel.
Botentuit.	Couecou.
Bouillon-Lagrange.	Coutouly.
Bourdois.	Culorier.
Bouriat.	Cuvier
Bousquet.	Darcet.
Bouvier.	Dazille.
Boyer.	Dejussieu.
Brasdor.	Delaporte.
Brewer.	Delunel.
Briende.	Demachy.
Brongniard.	Demours.
Brongniard (Alex.).	Descemet.
Brun.	Deschamps.
Buisson.	Desessarts.
Burdin.	Desgenettes.
Cabanis.	Desplas.
Cadet-de-Vaux.	Després,
Caron.	Devillier.
Cellarier.	Dezoteux.
Cerveau.	Didier.
Cervenon.	Dizé.
Champenois.	Dubois.
Chaussier.	Dubois-Foucault.
Chayron.	Duchanoy.

CITOYENS,

Dutrône.
Evrat.
Fourcy.
Gavard.
Gallée.
Gastaldi.
Gaultier-Claubry.
Gay aîné.
Gay jeune.
Geoffroi.
Gilbert.
Giraud.
Guénot fils.
Guiraudet.
Guyart père.
Hallé.
Heurteloup.
Huzard.
Jacquemin.
Jard-Panvilliers.
Jeauroy.
Josse.
Jouanne.
Lafisse.
Lallemant.
Larrey.
Laveran.

CITOYENS,

Laverne.
Leblanc.
Leclerc.
Ledru fils.
Leroux.
Lesne.
Lescot.
Letenneur.
Léveillé.
L'Héritier.
Louiche-Desfontaines.
Macquart.
Mahon.
Marchais.
Maugras.
Michaud.
Michel.
Montaigu.
Moreau,
Morelot.
Nachet.
Noël.
Pelletan,
Pelletier.
Petit-Beau.
Petit-Radet.
Piet.

Citoyens,	Citoyens,
Pinçon.	Tancoigne.
Pinel.	Thoreaux.
Pipelet.	Thouret.
Plaichard-Choltière.	Trusson.
Portal.	Valmont-Bomare.
Robillard.	Vauquelin.
Ronsil.	Vergez fils.
Roussille-Chamseru.	Villars.
Ruffin.	

Associés libres.

Citoyens,

Coste.	Parmentier.
Déyeux.	Sabatier.

La Société a de plus un grand nombre d'associés nationaux et étrangers : elle correspond avec plusieurs sociétés savantes, et avec les Ecoles de Médecine de Montpellier et de Strasbourg.

SOCIÉTÉ MÉDICALE,

séante à l'École de Médecine de Paris.

CETTE Société qui se forma d'abord sous le titre de *Société Médicale d'Emulation*, doit sa première existence à quelques jeunes médecins, que l'amour de leur art réunit d'abord en très-petit nombre dans le mois de thermidor de l'an IV. Les plus célèbres praticiens de Paris demandèrent à grossir cette nouvelle réunion, et on redigea aussi-tôt un règlement qui fut approuvé et sanctionné par le ministre de l'intérieur.

Ce règlement est absolument tracé sur le modèle de celui d'après lequel se dirige la Société médicale d'Edimbourg. Le nombre de ses membres résidens ne peut point excéder celui de soixante : on y admet un pareil nombre de correspondans. La Société publie tous les ans un recueil de mémoires, et distribue des prix aux meilleurs ouvrages qui lui ont été présentés.

Membres résidens.

CITOYENS,

Alard, docteur en médecine.

Alibert, membre des Sociétés Philomatique et de Médecine de Paris, etc., secrétaire-général de la Société Médicale.

Alphonse-le-Roi, professeur à l'Ecole de médecine de Paris.

Alyon, pharmacien, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grace.

Andry, médecin de l'hospice de la Maternité.

Baudelocque, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Bichat, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris, etc.

Barthez, de l'Institut national de France, etc.

Bosquillon, professeur au collége de France.

Boyer, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Burdin, chirurgien à l'hospice des Quinze-Vingt.

Buniva, professeur de médecine.

Butet, de la Société Philomatique.

Bourdier, professeur à l'Ecole de Médecine.

Brewer, de la Société de Médecine, etc.

Cabanis, de l'Institut national de France.

Decandolle, naturaliste, de la Société Philomatique.

Descemet, médecin du Prytanée.

Delaroche, docteur en médecine.

Desgenettes, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Dumeril, chef des travaux anatomiques de l'Ecole de Paris, de la Société Philomatique.

Deyeux, de l'Institut national.

Dubois, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Fourcroy, de l'Institut national, professeur à l'Ecole de Médecine.

Gilbert, médecin en chef de l'hôpital d'instruction du Val-de-Grace.

Gilbert, chirurgien à l'hospice des Vénériens.

Giraud, chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Hallé, de l'Institut national, président de la Société Médicale.

Hernu, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Husson, docteur en médecine.

Lacroix, membre de l'inspection de santé.

Lallement, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Leveillé, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Leclerc, professeur à l'Ecole de Médecine.

Leroux, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Mahon, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Murat, chirurgien en second à l'hospice de Bicêtre.

Moreau, sous-bibliothécaire de l'Ecole de Médecine de Paris.

Millin, conservateur des antiques.

Pinel, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Portal, de l'Institut national, professeur au collége de France.

Petit-Radel, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Pipelet, chirurgien.

Richerand, professeur d'anatomie et de physiologie, de la Société Philomatique, etc.

Richard, de l'Institut national, etc.

Robilliard, chirurgien à la Maison nationale des Invalides.

Ribes, chirurgien à la Maison nationale des Invalides.

Roussel, de l'Institut national.

Roussille-Chamseru, de la Société de Médecine, etc.

Sedillot, docteur en médecine.

Sue, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Thillaye, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris.

Thouret, directeur de l'Ecole de Médecine de Paris.

Tollard, docteur en médecine.

Vassalli, professeur de physique, associé de l'Institut national.

Vargez, membre de l'inspection de santé.

Varin, docteur en médecine.

Vacca-Berlinghiéri, de la Société Philomatique, etc.

Virey, pharmacien à l'hôpital d'instruction du Val-de-Grace.

Yvan, chirurgien à la Maison nationale des Invalides.

Prix proposé par le cit. Lynch, *membre correspondant de la Société médicale.*

Quelles sont les influences sympathiques qu'exercent réciproquement les uns sur les autres, les divers systêmes et organes de l'économie vivante.

Le prix est une médaille d'or de 500 francs, l sera décerné dans le mois de fructidor de 'an x. Les mémoires doivent être adressés, francs de port, avant cette époque, au citoyen Alibert, secrétaire général de la Société Médicale, à l'Ecole de Médecine de Paris.

SOCIÉTÉ

DES OBSERVATEURS DE L'HOMME.

Il s'est formé depuis quelque temps à Paris une Société savante, qui consacre uniquement ses travaux à observer l'homme sous tous ses rapports.

Elle porte le titre de *Société des Observateurs de l'Homme*, et s'assemble le 8 de chaque décade dans le même hôtel de la Rochefoucault, où l'auteur des *Maximes* a pénétré si avant dans la connoissance du cœur humain.

Cette Société est composée de cinquante membres, de cinquante agrégés, de cinquante correspondans.

Elle a cru devoir s'imposer la loi de ne choisir par la suite ses membres que parmi les plus recommandables de ses agrégés.

Elle procède chaque année à l'élection d'un président. L'économe est rééligible. Le secrétaire est perpétuel.

La Société distribue des prix aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui sont adressés sur des questions proposées par elle, et tou-

jours relatives à la connoissance de l'homme physique, intellectuel et moral.

Elle a des règlemens particuliers pour tout ce qui concerne sa police intérieure.

Comme la Société n'a pas encore fait imprimer la liste de ses membres, nous nous contenterons de faire connoître le programme du prix qu'elle a proposé pour l'an XI.

Prix proposé par la Société des Observateurs de l'Homme, pour l'an XI.

Il suffit de jeter un rapide coup-d'œil sur l'état de nos connoissances acquises touchant la nature de l'homme, pour sentir combien il est nécessaire, et combien il sera consolant de travailler à les accroître.

De tout temps, l'esprit humain a fait les plus grands efforts pour étendre et multiplier ses conquêtes dans les sciences et dans les arts ; de tout temps, les plus brillantes découvertes ont été le prix, ou de la hardiesse de ses apperçus, ou de l'opiniâtreté de ses recherches : mais ces recherches et ces apperçus n'ont presque jamais été dirigés que vers les objets étrangers à sa propre nature. C'est loin de lui que l'homme a presque toujours porté ses regards curieux. Plus jaloux de dominer sur la terre et d'y varier ses plaisirs,

que de s'étudier et de se connoître, il n'a employé toutes les ressources de son industrie qu'à affermir sa domination, qu'à reculer les bornes de son empire. Il a ajouté à ses avantages naturels ; il a centuplé ses forces physiques. La Nature l'avoit mis en quelque sorte à la merci des animaux ; il a trouvé le moyen de les subjuguer tous. D'un œil perçant il a mesuré le ciel, et calculé, avec une rigoureuse précision, toutes les révolutions de ces globes qui paroissoient devoir être à jamais hors de sa portée. Les mers sembloient lui présenter une barrière insurmontable ; il a osé en franchir la vaste étendue. Il a soumis les élémens, et les a rendus tributaires de ses besoins et de ses plaisirs. Ses mains ont enchaîné la foudre : enfin, depuis les mondes qui roulent dans l'espace jusqu'aux infiniment petits, rien n'a échappé à sa pénétration, excepté lui-même. Il existe et ne se connoît pas. Vainement la voix de la raison lui crie sans cesse : Qu'est-ce que l'homme ? Vainement les sages de tous les siècles lui ont répété : Connois-toi ! L'homme est encore une grande énigme à ses propres yeux ; et quiconque veut réfléchir sur ses facultés, tombe aussi-tôt dans un abîme d'incertitudes et d'erreurs.

Si les amis des sciences et de la philosophie

avoient apporté jusqu'ici, à l'observation des premiers développemens de l'enfance, une foible portion du zèle avec lequel on a coutume d'étudier les moindres productions de la Nature, la connoissance de l'homme seroit plus avancée. On a vu des observateurs épier, pendant plusieurs années, les mœurs et l'industrie d'un insecte, attendre, avec une patience infatigable, la floraison d'une plante : on n'en a pas vu encore attacher des regards attentifs et vraiment philosophiques sur le berceau d'un enfant, tenir un journal détaillé des progrès de son intelligence et du développement de sa sensibilité ; remarquer le jeu de ses organes naissans, suivre pas à pas son accroissement physique et moral, calculer l'immense travail de sa mémoire, et l'exercice continuel que lui impose l'obligation de se faire entendre de ceux qui l'environnent. Combien, cependant, ne seroit-il pas précieux d'avoir un recueil bien fait d'observations, sur un sujet qui nous touche d'aussi près ? Que de données ne nous fourniroit-il pas sur la formation des langues, et sur l'histoire de nos diverses facultés ? Nous croyons qu'il suffit d'indiquer un travail tout à-la-fois si neuf et si utile à ceux qui prennent un vif intérêt aux progrès de l'anthropologie, pour les engager à l'entreprendre. C'est ce motif

qui porte la Société des Observateurs de l'homme à proposer, pour sujet du prix qu'elle adjugera dans sa première séance publique de l'an XI, la question suivante :

Déterminer, par l'observation journalière d'un ou de plusieurs enfans au berceau, l'ordre dans lequel les facultés physiques, intellectuelles et morales se développent, et jusqu'à quel point ce développement est secondé ou contrarié par l'influence des objets dont l'enfant est environné, et par celle plus grande encore des personnes qui communiquent avec lui.

Le prix consistera en une médaille en bronze, et en une indemnité de 600 francs.

Les Mémoires seront reçus jusqu'au 1er germinal an X : ils doivent être adressés francs de port, au *Secrétaire perpétuel de la Société des Observateurs de l'Homme, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucault*, *à Paris.*

Les auteurs sont invités à joindre à leurs mémoires un billet cacheté, contenant une devise, avec leur nom et leur adresse.

Il n'y aura d'ouverts que les billets qui seront joints, soit au mémoire qui aura remporté le prix, soit à celui qui en aura le plus approché.

SOCIÉTÉ

DES PHARMACIENS DE PARIS.

CETTE Société a pour objet de concourir aux progrès de la pharmacie, de la chimie, de la botanique et de l'histoire naturelle. Elle admet dans son sein, comme associés libres et correspondans, les savans des autres départemens de la république et des pays étrangers, qui cultivent ces sciences et celles qui leur sont analogues.

La Société publie ses mémoires dans les *Annales de chimie*. Elle nomme les professeurs de l'Ecole gratuite de pharmacie, établie au Jardin des apothicaires, rue de l'Arbalêtre.

La Société des Pharmaciens de Paris vient de former un établissement commercial, dont la grande utilité assure le succès. Il a pour objet le débit des compositions médicinales, dont elle fait publiquement la préparation, dans son laboratoire, telles que la *Thériaque*, l'*Eau de Mélisse*, dite *des Carmes*, l'*Émétique*, le *Kermès minéral*, l'*Eau de Cologne*,

d'après la véritable recette, toutes les préparations de *Phosphore*, et plusieurs autres qui sont d'un usage très-fréquent dans la médecine et dans les arts, et dont les médecins les plus éclairés et les chimistes les plus célèbres desiroient depuis long-temps une préparation uniforme, sans laquelle ils ne pouvoient en calculer les effets avec certitude.

On est dispensé de faire l'éloge de l'exactitude scrupuleuse qui a présidé à ces préparations et du choix des substances qu'elles contiennent. Il suffira d'observer, à l'égard de la *Thériaque*, que le grand nombre et la rareté de la plupart des drogues simples qui entrent dans sa composition, et dont beaucoup étant tirées des pays étrangers, sont d'un prix considérable, ne permettent guère à des pharmaciens isolés, de faire, en grand, les dépenses qu'elle exige. Tel est le principal motif qui a déterminé depuis long-temps les pharmaciens de Paris, à la préparer en commun. Il en existoit un autre non moins essentiel, c'étoit d'être plus à portée d'employer tous les soins nécessaires pour que cette grande préparation pût obtenir le degré de perfection dont elle étoit susceptible. Aussi la *Thériaque* de leur composition jouit-elle, dans toute l'Europe, de la réputation la mieux établie. Il y a plus d'un siècle qu'elle a

fait oublier celle que l'on débitoit autrefois, dans le commerce, sous le titre de *Thériaque de Venise*, et qui n'est plus aujourd'hui connue que de nom.

Quant à l'*Eau de Mélisse* (espèce de médicament dont tout le monde connoît les propriétés, et dont la recette se trouve dans presque toutes les Pharmacopées, quoique certaines personnes prétendent que sa composition est un secret), on se contentera de dire, qu'après avoir comparé différentes formules, les pharmaciens de Paris ont adopté, comme la meilleure, celle qui fut recueillie en l'année 1715, par un religieux Carme, du ci-devant grand couvent de la place Maubert, appelé le frère *Joachim de S. Jacques*, et qui fut communiquée par celui-ci, au frère *Gabriel de S. Nicolas*, Carme Déchaux; formule, dont l'original en parchemin, signé de son auteur, a été déposé par le citoyen Housez, dernier procureur du grand couvent des Carmes de la place Maubert, entre les mains du directeur de l'Ecole de Pharmacie, pour être préparée publiquement. L'*Eau de Mélisse* a été composée, par la Société des Pharmaciens de Paris, suivant cette formule, conformément aux règles de l'art, et avec toute l'attention qu'exigeoient le choix et les doses des diverses substances qui entrent dans

sa composition, les préparations et distillations préliminaires de chacune d'elles, et enfin le mélange, dans des proportions convenables, des différentes liqueurs précédemment distillées, et combinées d'une manière intime, par une dernière distillation.

Le bureau, pour la distribution de la *Thériaque* et de l'*Eau de Mélisse*, est ouvert tous les jours, à l'Ecole publique et gratuite de Pharmacie, rue de l'Arbalêtre.

SOCIÉTÉ LIBRE D'INSTITUTION,

séante au Palais national des Sciences et des Arts.

CETTE Société s'est formée en l'an III par la réunion des membres et agrégés du ci-devant Bureau Académique d'Ecriture, qui en formèrent le noyau. Elle est composée d'artistes écrivains et d'instituteurs dans toutes les parties de l'éducation. Elle correspond aussi avec des artistes écrivains et instituteurs des départemens. La Société tient ses séances particulières tous les sextidis à six heures du soir. Ses mémoires sont distribués par cahiers aux souscripteurs.

SOCIÉTÉ LIBRE DU POINT CENTRAL DES ARTS ET MÉTIERS,

séante au Louvre.

ELLE tient deux séances par décade. Les membres qui la composent doivent être instruits dans la théorie des arts mécaniques, ou professer quelqu'un de ces arts avec distinction. La Société décerne publiquement des prix à ceux de ses membres qui ont produit des élèves capables d'exercer leur art dans un degré éminent.

SOCIÉTÉ LIBRE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PARIS.

CETTE Société tient ses séances au Palais national des Sciences et des Arts, dans une salle commune à d'autres Sociétés Littéraires, accordée par le Gouvernement. Elle s'est formée dans le mois de thermidor an III, de la réunion des anciens membres de la Société des Neuf Sœurs et de ceux du Musée de Paris. La plus grande partie des membres de l'ancienne académie de peinture, s'y est réunie depuis. Elle est divisée en trois classes, qui fournissent alternativement un président chaque trimestre. Elle est composée d'environ cent cinquante membres, et le nombre en est illimité. Elle tient deux séances par décade, le 4 et le 9, et une séance publique le 9 du premier mois de chaque trimestre. Elle embrasse dans ses études tout ce qui peut servir à la propagation et au perfectionnement des connöissances humaines.

PORTIQUE RÉPUBLICAIN.

LE Portique républicain, institué vers le commencement de l'an VII, a pour fondateur le citoyen Piis. Tous les objets qui concernent les sciences, les lettres et les arts y sont traités, pourvu qu'ils concourent au maintien des institutions républicaines reconnues par le Gouvernement. Ses séances ont lieu en particulier le quintidi de chaque décade, et deviennent publiques le 1er de chaque mois. Le nombre des membres n'est pas limité. Il est maintenant à-peu-près de cent vingt.

LYCEE RÉPUBLICAIN.

Le besoin d'étudier les sciences, de cultiver les arts, n'étoit autrefois que le fruit d'un heureux naturel, d'une vocation particulière, ou d'un goût qui indiquoit à quelques personnes ce qui devoit charmer leurs loisirs : maintenant ce besoin est devenu, pour ainsi dire, universel. Le progrès rapide des sciences exactes, l'application des découvertes aux usages de la vie ; le desir de juger les chefs-d'œuvre que nous a conquis la bravoure de nos guerriers, de connoître nos relations nouvelles avec des peuples de mœurs différentes ; la nécessité d'occuper notre industrie, soit pour réparer quelques revers de fortune, soit pour acquérir une considération publique que ne peut plus donner la naissance ou la seule richesse ; tout nous porte à étudier la théorie brillante des sciences, les procédés utiles des arts, et à cultiver les lettres, sources inépuisables de consolations et de plaisirs.

La paix doit ramener parmi nous l'abondance ; mais ses premiers bienfaits sont destinés à ceux qui seront préparés à les recevoir.

L'homme qui jadis trouvoit dans nos cercles

une conversation éclairée, une piquante variété d'entretiens, n'y voit plus cette urbanité, cette harmonie qui en faisoient le charme. Divisés d'opinions, divisés d'intérêts, les hommes s'isolent pour la plupart, et ne peuvent trouver un accord parfait que dans le temple des arts : c'est-là qu'ils oublient les discussions politiques, les pertes de fortune, et les craintes que donne un avenir incertain.

C'est le desir de s'assurer à peu de frais des jouissances avouées par le bon goût et la morale, qui a donné naissance aux *Lycées*. Le *Lycée républicain*, le plus ancien de tous, fleurit depuis quinze ans. Le choix des sciences qu'on y professe, le talent, le zèle et le désintéressement des professeurs, la variété des objets qu'on y traite, le prix modique de la souscription, garantissent son succès et sa durée.

Un ancien souscripteur, pensionnaire de l'État et rentier, disoit qu'il s'abonnoit au Lycée par économie. Ce mot parut d'abord un paradoxe ; mais il prouva de cette manière la justesse de son opinion.

« Pour *quatre-vingt-seize francs* on ne » fait, chez un professeur célèbre, qu'un seul » cours, et l'on en peut suivre neuf au Lycée : » on n'auroit pour cette somme que trois jour- » naux au plus ; au Lycée on en trouve vingt,

» et la jouissance d'une bibliothèque : je suis » de plus, disoit-il, chauffé tout l'hiver, » éclairé toute l'année ; j'ai sans frais une so- » ciété nombreuse et choisie ; je converse, » quand il me plaît, avec des savans, des ar- » tistes, des littérateurs et des étrangers de » toutes les parties de l'Europe, qui cherchent » et apportent l'instruction ; j'apprends la chi- » mie, la physique, l'anatomie, l'hygiène, » l'histoire naturelle, la technologie, l'his- » toire, la géographie physico-économique, » la morale, les langues du Tasse et de Milton ; » j'entends fréquemment des lectures littérai- » res, faites par des écrivains distingués, ou » une musique agréable ; j'étudie la marche des » découvertes dans les arts, et celle des événe- » mens politiques ; je puis chaque jour varier » mes occupations sans sortir du même lieu ». (*Extrait du Programme du Lycée.*)

Cours de Physique expérimentale, par le cit. *Butet*, membre de la Société médicale de Paris.

Cours de Chimie, par le cit. *Fourcroy*.

Cours d'Histoire naturelle, par le citoyen *Alexandre Brongniart*.

Cours d'Anatomie et de Physiologie, par le cit. *Sue*.

Cours d'hygiène, par le cit. *Moreau*, membre de la Société médicale de Paris.

Cours de Géographie physico-économique, par le cit. *Coquebert.*

Cours de Technologie, par le cit. *Hassenfratz.*

Cours de Langue anglaise, par le cit. *Roberts.*

Cours de Langue italienne, par le citoyen *Boldoni.*

Cours de Littérature, par le cit. *Mercier.*

Le Lycée est ouvert tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir.

Il n'y a point de demi-souscriptions, ni aucune espèce d'entrée gratuite.

Toutes les séances sont indiquées, chaque jour, par un tableau placé dans une des salles du Lycée.

Une feuille, contenant le tableau des séances de chaque décade, est adressée, tous les décadis, aux membres de la Société.

Le bureau où l'on reçoit les souscriptions est ouvert tous les jours au secrétariat du Lycée républicain, rue du Lycée, au coin des rues Saint-Honoré et place du Palais du Tribunat, n°. 1095.

LYCÉE DES ARTS.

Les arts nourrissent l'homme et le consolent.

Ce Lycée tient maintenant ses séances à l'Oratoire. Il a pour but de donner des encouragemens aux artistes qui se distinguent dans leur profession, et aux auteurs d'inventions utiles, en leur décernant publiquement des médailles ou des couronnes.

Le Lycée publie un journal des inventions nouvelles, sous le titre de *Répertoire général des sciences et arts, inventions et découvertes*, pour lequel on s'adresse au cit. Desaudray, secrétaire-général et fondateur du Lycée. Le prix est de 30 francs par année.

LYCÉE DE PARIS.

Le Lycée des Etrangers, connu successivement sous les noms de *Thélusson* et de *Marbœuf*, est actuellement établi rue du Hasard, sous le nouveau nom de *Lycée de Paris.*

Membres de la Société Littéraire.

Citoyens,	Citoyens,
Andrieux.	Deguerle.
Arnault.	Demoustier.
Baour-Lormian.	Desherbiers.
Bernardin de S. Pierre.	Despaze.
Buhan.	Dezorgues.
Cadet-Gassicourt.	Ducis.
Cailhava.	Dupaty.
Campenon.	Fayolle.
Charlemagne.	François (de Neufchât.)
Chazet.	Grandmaison.
Chénier.	Lachabeaussière.
Corancez.	Lantier.
Coriolis.	Lavallée.
Coupigny.	Laya.
Creuzé.	Lebrun.

CITOYENS,	CITOYENS,
Legouvé.	Prevôt-Dyrai.
Luce.	Rœderer.
Marignié.	Saint-Cyr.
Mazoyer.	Saint-Marcel.
Monvel fils.	Salverte.
Palissot.	Théveneau.
Petitot.	Vigée.

MEMBRES DU LYCÉE.

Savans.

CITOYENS,	CITOYENS,
Coquebert-Montbrey.	Lagrange.
Faujas.	Lalande.
Jeanroy.	Prony.

MEMBRES ASSOCIÉS.

MESDAMES,	MESDAMES,
Beaufort.	Lachabeaussière.
De Beauharnois.	Pipelet.
De Bourdic-Viot.	Verdier.
Dufresnoy.	

ARTISTES.

Peintres.

CITOYENS,	CITOYENS,
David.	Houel.
Ducreux.	Izabey.
Guerin.	Reynaud.

Sculpteurs.

CITOYENS,	CITOYENS,
Delaistre.	Houdon.
Drouin (madame).	Pajou père.
Giraud.	Pajou fils.

Architectes.

CITOYENS,	CITOYENS,
Brogniart.	Molinos.
Ledoux.	Peyrard-Montreuil.
Legrand.	

Musiciens.

CITOYENS,	CITOYENS,
Chérubini.	Parenti.
Grétry.	Plantade.
Lesueur.	Pleyel.
Méhul.	Thoméoni.

Professeurs.

Physique expérimentale, le cit. *Ferry*.
Physiologie, ... le cit. *Alibert*.
Anatomie, ... le cit. *Richerand*.
Pasigraphie, ... le cit. *Mesmieux*.
Langue anglaise, ... le cit. *Baldouin*.
Langue italienne, ... le cit. *Galignari*.

Lebrun, directeur du Lycée.
Gaugiran-Nanteuil, secrétaire.

Direction du Lycée.

Les séances du Lycée de Paris se composent et se divisent ainsi qu'il suit :

Veillées des Muses, ou Soirées littéraires ;
Cours de Physique expérimentale ;
Cours de Botanique ;
Cours de Physiologie ;
Cours d'Anatomie ;
Cours de Pasigraphie ;
Cours de Langues anglaise et italienne ;
Musique de Société ;
Cercles.

Une Bibliothèque nombreuse, les Journaux français et étrangers, les Nouveautés les plus intéressantes, sont pour les Lycéens des délassemens de tous les jours et de toutes les heures.

Réglement pour l'admission.

Nul ne peut être reçu, s'il n'est présenté par deux commissaires ou par trois membres de la Société.

Les Etrangers non-domiciliés, ne sont admis qu'après avoir fait légitimer leur séjour à Paris, par leurs Ministres ou Consuls respectifs.

Prix de la souscription.

Pour un an.	96 francs.
Pour six mois.	72
Pour trois mois.	42
Pour un mois.	18

La moitié de ces prix pour les femmes.

Les Salles du Lycée sont ouvertes depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir.

ÉCOLES CENTRALES

DES DÉPARTEMENS.

CES Ecoles ont été créées en l'an IV. Il y a une Ecole centrale dans chaque département de la république.

L'enseignement y est divisé en trois sections.

Il y a dans la première section :

1°. Un professeur de dessin.

2°. Un professeur d'histoire naturelle.

3°. Un professeur de langues anciennes.

Il y a dans la seconde section :

1°. Un professeur d'élémens de mathématiques.

2°. Un professeur de physique et de chimie expérimentale.

Il y a dans la troisième section :

1°. Un professeur de grammaire générale.

2°. Un professeur de belles-lettres.

3°. Un professeur d'histoire.

4°. Un professeur de législation.

Les élèves ne sont admis aux cours de la première section, qu'après l'âge de douze

ans ; aux cours de la seconde, qu'à l'âge de quatorze ans accomplis ; aux cours de la troisième, qu'à l'âge de seize ans au moins.

Il doit y avoir auprès de chaque Ecole centrale une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et physique expérimentale.

Les professeurs des Ecoles centrales sont élus par un jury d'instruction composé de trois membres, dans chaque département.

ÉCOLES CENTRALES DE PARIS.

Jury d'instruction.

CITOYENS,

Chénier, de l'Institut national.
Ginguené, de l'Institut national.
Bossut, de l'Institut national.

Ecole centrale des Quatre-Nations.

CITOYENS,

Moreau, jeune, professeur de dessin.
Brongniart, professeur d'histoire naturelle.
Gueroult, aîné, professeur de langues anciennes.
Boucher Desfontaine, professeur de langues anciennes.
Lacroix, professeur de mathématiques.
Brisson, professeur de physique.
Domergue, professeur de grammaire générale.

Dumas, professeur de belles-lettres.
Mentelle, professeur d'histoire.
Grivel, professeur de législation.
L'épine, agent.

Bibliothécaires.

Citoyens,

Le Blond, Coquille, Palissot.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours, excepté les quintidi et décadi, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux après midi.

Ecole centrale du Panthéon.

Citoyens,

Bachelier, professeur de dessin.
Cuvier, professeur d'histoire naturelle.
Binet, professeur de langues anciennes.
Mahérault, professeur de langues anciennes.
Labey, professeur de mathématiques.
Bouillon-Lagrange, professeur de physique.
Duhamel, professeur de grammaire générale.
Sélis, professeur de belles-lettres.
Millin, professeur d'histoire.
Perreau, professeur de législation.
Duverger, agent.

Bibliothécaires.

CITOYENS,

Cotte, Vialon, Ventenat.

La bibliothèque est ouverte tous les jours au public, excepté les décadis, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux de l'après midi. Elle est en vacance depuis le 16 fructidor jusqu'au 2 brumaire.

Ecole centrale de la rue Saint-Antoine.

CITOYENS,

Renault, professeur de dessin.
Valmont de Bomare, professeur d'histoire naturelle.
Truffer, professeur de langues anciennes.
Duport, professeur de mathématiques.
Libes, professeur de physique.
Thiébaut, professeur de grammaire générale.
Saint-Ange, professeur de belles-lettres.
Coquebert, professeur d'histoire.
Morand, professeur de législation.
Nicoleau, bibliothécaire.
Doué, agent et sous-bibliothécaire.

ÉCOLES SPÉCIALES.

COLLÉGE DE FRANCE.

Ce Collége fut institué anciennement à Paris pour servir de supplément et de complément à l'éducation publique. Les chaires qui portent la même dénomination, et paroissent s'occuper des mêmes objets que celles qu'on trouve établies dans les autres Ecoles, ne forment point un double emploi, puisqu'elles diffèrent et par l'objet de l'enseignement, et par la nature des étudians. Les unes sont établies pour les commençans, et on doit y enseigner les élémens, et ce qu'il importe le plus de ne pas ignorer ; les autres pour les hommes déjà initiés dans la science, et qui ont droit d'attendre qu'on leur explique ce qu'elle renferme de plus relevé et de plus abstrus.

Objet des Cours.	*Professeurs.*
Astronomie.	*Lalande.*
Mathématiques	*Mauduit.*

Objet des Cours.	*Professeurs.*
Physique générale.	*Cousin.*
Physique expérimentale.	*Lefèvre-Gineau.*
Médecine.	*Corvisart.*
Anatomie.	*Portal.*
Chimie.	*Darcet.*
Histoire naturelle.	*Cuvier.*
Droit de la nat. et des gens.	*Bouchaud.*
Hist. et Philosop. morale.	*Lévesque.*
Langue hébraïque.	*Audran.*
Langue arabe.	*Caussin.*
Lang. persanne et turque.	*Perille.*
Littérature grecque. . . .	*Bosquillon* et *Gail.*
Eloquence latine.	*Dupuis.*
Poésie latine.	*Sélis.*
Littérature française. . .	*Cournand.*

Chaque professeur donne ses leçons quatre fois par décade, depuis le 1er frimaire jusqu'au 30 thermidor.

MUSÉUM NATIONAL

D'HISTOIRE NATURELLE.

CET établissement est destiné à l'enseignement des diverses branches de l'histoire naturelle, dans tout le détail dont elles sont susceptibles, et à la démonstration des productions de la nature dans tous les genres.

Treize professeurs donnent chacun un cours de quarante leçons. Les cours de zoologie et de minéralogie, ont lieu dans les salles du cabinet, qui contiennent les collections correspondantes à chacune de ces sciences. Les cours de botanique, d'anatomie et de chimie, se font dans le grand amphithéâtre, et celui de dessin d'histoire naturelle dans la bibliothèque. Les jours et les heures des leçons sont annoncés chaque année par des affiches particulières.

L'établissement est administré, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par les professeurs, qui choisissent chaque année dans leur sein, un directeur chargé de présider les assemblées administratives, et de donner les

ordres nécessaires à l'exécution de leurs arrêtés, et à la police intérieure de l'établissement.

Chaque professeur surveille et dispose la partie des collections correspondante à la science dont il est chargé. Ils ont pour cet effet des aides-naturalistes, dont l'emploi est de préparer les divers objets d'histoire naturelle. Le garde du cabinet en a les clefs, en est responsable, et prend, sous l'autorité de l'administration, toutes les mesures nécessaires à la conservation des collections.

Les collections principales sont :

1°. Le cabinet d'histoire naturelle, contenant le règne animal, divisé en ses classes, et occupant tout l'étage supérieur ; le règne minéral, les fossiles, les bois, fruits, et autres produits végétaux, et les herbiers. Ce cabinet est ouvert aux étudians, tous les jours impairs, depuis onze heures jusqu'à deux ; et au public, les jours pairs dans l'après-midi.

2°. La bibliothèque, composée principalement d'ouvrages d'histoire naturelle ; elle est sous la garde de deux bibliothécaires, et contient, entr'autres objets précieux, l'immense collection des animaux et des plantes peinte en miniature sur vélin. Trois peintres sont chargés de continuer ce recueil sous la surveillance des professeurs. Cette bibliothèque

est ouverte au public tous les jours depuis onze heures jusqu'à deux.

3°. Le cabinet d'anatomie, contenant les préparations relátives à l'homme et aux animaux. Il est situé dans un bâtiment séparé, et ne s'ouvre pour le moment qu'aux étudians.

4°. L'école de botanique, contenant les plantes de pleine terre, et les nombreuses serres où se cultivent les végétaux des pays chauds.

5°. La ménagerie des animaux étrangers. Ils sont en ce moment dispersés dans diverses parties du jardin; mais on se propose de les réunir.

6°. Enfin le laboratoire de chimie, et la collection des produits chimiques.

Le jardin contient encore un laboratoire destiné à la préparation des objets d'histoire naturelle, et un autre pour celle des objets d'anatomie.

On y fournit aux établissemens analogues de la république, des graines d'arbres et de plantes utiles, et on y donne gratuitement aux pauvres les plantes médicinales.

Ce n'est que par le décret de la convention nationale, du......... que cet établissement a acquis la grandeur et l'ensemble qui le carac-

térisent. Il n'étoit, dans sa première origine, qu'un jardin pour les plantes médicinales, fondé sous ce titre par Louis XIII, en 1626, à la sollicitation de son premier médecin Guy de Labrosse. Les premiers médecins furent presque toujours intendans du jardin, jusqu'à Dufay, qui fut nommé en 1732, et qui fut remplacé en 1739 par l'immortel Buffon.

Il n'y avoit autrefois que trois chaires de fondées près le jardin; savoir, une d'anatomie, une de chimie et une de botanique. Chaque professeur avoit un démonstrateur pour le seconder dans ses fonctions. Les autres employés, comme les gardes et démonstrateurs du cabinet, le jardinier en chef, etc., n'étoient chargés d'aucunes leçons publiques.

Le cabinet étoit fort peu de chose avant Buffon; il ne consistoit qu'en un droguier assemblé par Geoffroy, et en quelques coquilles qui avoient appartenu à Tournefort; mais le zèle de Buffon et de son collaborateur Daubenton, l'a porté à une richesse qui n'a pu être surpassée que depuis quelques années, par les soins réunis des nombreux savans qui en ont l'administration, par l'attention constante que lui a accordée le Gouvernement, et même par les conquêtes de nos armées.

On peut le regarder aujourd'hui comme la plus riche collection d'histoire naturelle de l'univers. La partie des quadrupèdes et celle des minéraux sont à-peu-près complettes; celle des oiseaux est une des plus considérables et des plus belles qui existent; et les autres classes, sans répondre encore à l'idéal qu'un naturaliste pourroit s'en faire, sont cependant déjà supérieures à ce que les pays étrangers pourroient offrir.

On peut remarquer parmi les objets rares, ou même uniques que ce cabinet présente; 1°. dans la classe des quadrupèdes, les individus adultes, empaillés, de la giraffe, de l'hippopotame, du rhinocéros unicorne, de l'aye-aye, de l'orang-outang, du chimpansé, de la guenon nasique, des indris, du galago du Sénégal, de plusieurs nouvelles espèces de chauve-souris, et de sarigues, du kanguroo de Batavia, de plusieurs gazelles, fourmiliers, etc. etc.

Dans la classe des oiseaux, une foule d'espèces nouvelles ou rares, et parmi celles que leur grandeur ou leur beauté peuvent faire remarquer, le laemmer-geyer, les grands aigles d'Amérique, le musophage, le paon d'Impey, le faisan de Junon, ou Argus, etc.

Parmi les reptiles, le crocodile du Gange,

ou gavial adulte, la tortue matamata de Cayenne, etc.

Parmi les coquilles, la patelle vitrée, et une foule d'espèces chères, rares ou nouvelles.

La collection des insectes n'est point encore complètement exposée, mais on y travaille avec zèle.

Dans le règne minéral, outre le nombre et le beau choix de tous les échantillons, on peut remarquer en objets uniques, les pétrifications d'ossemens de crocodiles, trouvées dans la montagne de S. Pierre à Maestricht, et la collection des empreintes de poissons du mont Bolca près de Véronne.

La ménagerie contient dans ce moment deux éléphans, deux dromadaires, deux chameaux, cinq lions et lionnes, un ours blanc, deux ours bruns, une autruche, un casoar, et plusieurs autres animaux rares ou curieux.

Mais on sent que cette nomenclature ne peut être qu'extrêmement incomplette, et il est fort à desirer que les professeurs donnent eux-mêmes un catalogue des objets que renferme l'établissement confié à leurs soins.

Professeurs.

Fourcroy, pour la chimie générale.
Brongniart, pour les arts chimiques.
Desfontaines, pour la botanique dans le Muséum.
Jussieu, pour la botanique rurale.
Geoffroy, pour la zoologie des quadrupèdes, des cétacés, des oiseaux.
Lacépède, pour la zoologie des reptiles et des poissons.
Lamarck, pour la zoologie des mollusques, des insectes, des vers et des zoophytes.
Portal, pour l'anatomie humaine.
Mertrud, pour l'anatomie des animaux.
Dolomieu, pour la minéralogie.
Thouin (André), pour la culture des jardins.
Faujas, pour la géologie.
Vanspaendonck, pour l'iconographie naturelle.

Professeur-Adjoint.

Cuvier, pour l'anatomie des animaux.

Officiers.

Toscan, bibliothécaire.
Mordant de Launay, sous-bibliothécaire.

Lucas, garde des galeries d'histoire naturelle.
Lucas fils, adjoint à son père.
Thouin (Jean), premier jardinier.
Thouin (Jacques), secrétaire-commis.

Aides-Naturalistes.

Valencienne, pour la minéralogie.
Dufresne, pour la zoologie des quadrupèdes, etc.
Desmoulins, pour la zoologie des insectes, etc.
Deleuze, pour la botanique.

Aides-Surnuméraires.

Salmade, pour l'anatomie.
Rousseau, pour l'anatomie comparée.
Dubois, pour la chimie.
Denys Montfort, pour la géologie.

Officiers commandant les militaires vétérans chargés du maintien de l'ordre dans le Muséum:

Courtenbue, capitaine-commandant.
Piau, capitaine.

ÉCOLES NATIONALES DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Considérations sur l'état présent des Arts qui ont pour base le Dessin,

PAR UN ARTISTE.

Il seroit à desirer que nous eussions une histoire de l'art français, comme nous avons une histoire de l'art grec, par Winckelmann ; elle seroit aussi celle de l'esprit humain, et serviroit aux progrès des arts, en les rappelant à leurs vrais principes, pour les garantir de l'esprit de systême, et sur-tout de la mode, dont l'empire tyrannique et corrupteur les a si souvent éloignés de leur véritable but, l'imitation de la nature.

Les arts seront toujours un besoin chez les peuples policés, par les plaisirs qu'ils procurent et les richesses qu'ils attirent. Chez les Grecs, cette nation qui les porta au plus haut degré de la perfection, ils fixèrent l'at-

tention des législateurs dont le génie sut en diriger l'emploi. Les arts servirent la politique, secondèrent la religion et aidèrent la morale. C'est à ces grands objets qu'on doit les rappeler sans cesse; mais cette tâche est au-dessus de nos forces, nous faisons des vœux pour que quelque plume savante la remplisse.

Nous nous bornerons à ne parler ici que des arts qui ont pour base le dessin, c'est-à-dire, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure. Nous jetterons un coup-d'œil rapide sur leur marche, leurs progrès, leurs variations, leur décadence, et nous examinerons l'état dans lequel ils sont de nos jours.

Jusqu'au xve siècle on pouvoit douter que les arts eussent jamais pu prospérer en France, tandis que plusieurs nations avoient déjà fondé leur immortalité par eux. « S'il est vrai, » dit Winckelmann, que Sésostris régna plus » de trois siècles avant le siége de Troie », les arts fleurissoient en Egypte dès la plus haute antiquité; car on ne peut douter que les obélisques qui furent apportés à Rome n'aient été taillés sous le règne de ce monarque. L'Egypte vit ensuite le siècle de Ptolémée; la Grèce celui d'Alexandre et de Périclès, si fécond en chef-d'œuvres; l'Italie vit naître les arts en Etrurie, et Rome étonna

le monde par le siècle d'Auguste. Ce siècle fameux fut suivi du sommeil des arts et non de la mort. Le feu sacré se conservoit sous la cendre, et jetoit de distance en distance des étincelles brillantes, présage d'un second siècle que la nature réservoit à l'Italie, sous le règne des Médicis.

La France à cette époque n'avoit encore donné aucun signe de vie. Jusques-là, les arts étoient comme ces plantes exotiques qui ne prospèrent sous un ciel étranger, que par des moyens qu'on ignoroit alors. François I les connut, il fut l'habile cultivateur qui sut les employer, et les arts furent naturalisés.

Jusques-là, des productions informes et dignes des siècles barbares qui les avoient enfantées, avoient tenu la place des arts appelés d'Italie. Le style gothique que le feu de Prométhée n'anima jamais ne fut plus regardé. Sous le ciseau d'un nouveau Pygmalion (1) le marbre respira. La peinture donna la vie à la toile, et mesura l'espace par la magie des nuances. Des palais furent élevés sur les principes de l'architecture grecque, et la gravure transmit à la postérité les chef-d'œuvres des trois autres arts en les fixant sur l'airain. Cette explosion du génie se fit comme par enchantement.

(1) Jean Goujon.

C'est une chose remarquable, que l'enfance des arts ressemble à l'enfance d'Hercule. Pourquoi leurs progrès après quelques siècles, ne sont-ils pas en raison de leurs commencemens? A leur naissance, on peut les comparer à ces terres vierges qui, renfermant les principes d'une végétation puissante et des germes précieux, déploient tout-à-coup le luxe d'une fécondité robuste et majestueuse, tandis qu'après avoir été fatiguées ou manquant d'aliment, elles ne produisent que des fleurs imparfaites et des fruits sans saveur. C'est ce que nous aurons la douleur de voir.

Au moment de la résurrection des arts en Italie et de leur naissance en France, les causes morales secondèrent la nature. Le feu des combats étoit éteint. A la soif du sang succéda la soif des plaisirs: les arts et les lettres pouvoient seuls la satisfaire. Leur ennemi éternel, le démon de la guerre, ne pouvoit plus troubler leurs paisibles travaux, et l'on vit encore le bonheur sur la terre.

François I qui mérita à si juste titre le nom de père des lettres, fut aussi le père des arts; il les traita comme des enfans chéris; les succès répondirent à ses soins, et la France vit enfin son premier siècle des beaux arts, qui fut le précurseur d'un second plus éclatant encore.

Depuis le règne de ce monarque jusqu'à celui de Louis XIV, les arts conservèrent ce caractère mâle qu'ils avoient apporté de Florence et de Rome, et qui convient si bien aux monumens que la gloire élève pour prouver à la postérité que la nation qui les a élevés a mérité l'immortalité.

Tout ce qui est grand, frappe; on l'admire: mais les yeux s'y accoutument, l'esprit se lasse et le plaisir diminue : c'est ce qui arriva.

Aucun siècle ne fut plus fécond en merveilles et en chef-d'œuvres des arts que le siècle de Louis le Grand. La nature semble s'être épuisée pour étonner le monde; mais des ames énervées par les délices d'une cour voluptueuse, desirèrent dans la suite des jouissances qui s'accordassent mieux avec leur foiblesse. Les arts s'y soumirent; ce fut là l'époque de leur décadence. La gloire avoit élevé des monumens publics, l'orgueil opulent avoit bâti des palais somptueux, et la piété avoit orné les temples; il ne restoit plus d'aliment aux arts, et le temps des grandes conceptions étoit passé. La peinture, forcée d'abandonner les voûtes des palais, se refugia dans les boudoirs, où son génie se rétrécit en raison de l'espace; la sculpture, sa sœur, suivit sa destinée, et l'architecture,

errant sans principes et sans règles, s'abandonna à un faux goût ou au caprice de la richesse ignorante, dont son existence dépendoit.

Tel fut l'art sous le règne qui succéda au siècle de Louis XIV.

Au milieu de cette corruption générale, un seul homme, doué d'un heureux génie et d'un jugement sain, sut conserver la dignité des arts et la pureté de leurs principes ; c'est au citoyen Vien que nous rendons cette justice, comme la postérité la lui rendra.

Les productions de cet artiste célèbre firent ouvrir les yeux, et ramenèrent l'art dans le chemin de la vérité. Les élèves qui avoient obtenu les grands prix avec l'avantage de faire le voyage d'Italie, s'attachèrent davantage à copier les grands maîtres, et à étudier les chef-d'œuvres de l'art grec, modèles éternels de perfection, de beauté et de bon goût, qu'ils rapportèrent en France ; enfin l'art se lassa de défigurer la nature, dont l'imitation est le seul but, et nous pouvons dire avec admiration, à la louange de quelques artistes, que notre école ne fut jamais plus près de la perfection. Il ne lui manque, pour rivaliser son plus beau siècle, que les occasions de se développer. Le génie est impatient ; mais il ressemble à la flamme, il s'éteindra faute d'ali-

ment ; le terme où nous sommes arrivés sera l'époque du plus grand élan que les arts aient fait en France, ou celle de leur décadence.

Pour prévenir leur chute, il faudroit des moyens que des circonstances malheureuses ne permettent pas d'employer de long-temps ; mais la paix, dira-t-on, en ramenant le bonheur sur la terre, fixera l'attention publique sur les beaux arts, dont les uns serviront à la gloire de la patrie, et les autres à ses plaisirs. Ce retour sera sensible à la vérité ; mais il sera de peu de durée ; c'est un malheur, mais il est inévitable. Jugeons de nous par l'Italie, et de l'avenir par le passé.

Quand au siècle de Jule II et de Léon X, les arts s'élevèrent à une si grande hauteur, c'est que toutes les causes se réunirent pour les faire prospérer, et ce fut à la voix des Médicis. Rome étoit dans le deuil de leur absence, les temples sans images, les palais sans statues, sans tableaux, sans ornemens, et les places publiques sans monumens. C'étoit une ville entière à édifier, et les Pontifes le firent. Leur génie sut profiter du génie des grands hommes que la nature avait fait naître pour seconder leur noble ambition, et le Vatican fut peuplé des chef-d'œuvres immortels de Raphaël et de Michel-Ange. De l'école de ces artistes divins sortirent les

maîtres célèbres qui remplirent de leurs sublimes ouvrages les temples et les palais; mais sur la terre tout a un terme. Quand les temples et les palais furent remplis jusqu'à la profusion des merveilles des arts en tous genres, il ne resta plus de place pour exercer le génie, et sa flamme s'éteignit. Il faut un champ vaste aux grandes conceptions, et ce n'est pas dans de petits réduits que se déploient les talens. Rome enfin vit finir le règne des grands hommes. Cependant il y eut quelques artistes habiles qui sont arrivés jusqu'à nous, tels que Batoni et Mengs. Batoni fut occupé à Rome sur-tout par les princes étrangers, et Mengs fut appelé en Espagne, où 40,000 francs de pension récompensèrent ses talens. On peut dire de lui qu'il fut le dernier des Romains. Ajoutez à la cessation des grands travaux de Rome, que la juste renommée des chef-d'œuvres enfantés au siècle des Médicis, attira dans cette ville célèbre beaucoup de riches étrangers, qui se méfiant avec raison des artistes vivans, employèrent seulement leur intelligence à copier ces chef-d'œuvres, pour en remporter des images fidelles dans leur patrie.

D'après ce tableau raccourci, jugeons-nous. Il faut l'avouer avec douleur, nous aurons le sort de Rome. Car en supposant les circons-

tances favorables pour seconder les bonnes intentions du Gouvernement ; quel théâtre offrira-t-on au triomphe de la peinture et de la sculpture ? Nous avons de vastes palais remplis de chef-d'œuvres, et nos temples dévastés par le vandalisme, ne présentent qu'une piété indigente, qui ne peut plus offrir à l'art les moyens de les embellir. C'étoit cependant là une source féconde pour déployer le génie ; mais un culte qui n'est que permis ne peut se montrer avec éclat.

Ainsi l'art sera forcé de s'en tenir à de petites productions pour meubler les cabinets. L'immense galerie du Muséum central enrichie par nos victoires, ne laisse plus de place à nos artistes pour produire de grandes choses ; ils n'ont plus d'espoir que dans la curiosité des étrangers, et encore ces mêmes étrangers, éblouis des chef-d'œuvres qu'elle renferme, voudront faire pour eux ce qu'ils font à Rome, et il est à craindre que nos artistes ne soient forcés de copier au lieu d'enfanter. Tel est l'état d'incertitude où se trouvent les arts.

Examinons maintenant quel est leur esprit et la marche qu'ils prendront, supposant que le malheur dont nous sommes menacés n'arrive pas.

Le grand caractère et la pureté du style que les arts ont pris, sont dus d'abord à

l'enseignement qui n'a jamais été plus parfait, de plus à l'étude de l'antique, et aux ouvrages des grands maîtres que nous avons sous les yeux; mais nous ne savons pas garder un juste milieu; à force de vouloir être correct, lorsqu'on n'est pas organisé avec ce sentiment juste qui n'exprime que ce qu'il faut, on donne dans le roide et le sec. *Ce qui est bien l'est assez*, dit Montaigne; vouloir faire mieux gâte tout. C'est ce que font déjà quelques jeunes gens, qui, s'ils continuent, dessineront bientôt leurs figures à la règle; et cela vient de ce que, consultant moins les ouvrages grecs que les jolies figures des vases étrusques dont ils ne sentent pas la grace, ils n'en prennent que la roideur; s'ils n'y font attention ils imiteront, sans s'en appercevoir, les figures du portail de Notre-Dame. Leur mot est de dire, *c'est du style.* Ils pourroient ajouter, *à la mode;* car son empire s'étend aussi sur les arts qui doivent imiter la nature, comme si elle pouvoit se modifier au gré du caprice.

On se plaignoit avec raison du despotisme académique; mais celui qui règne maintenant dans les arts, de la part de certains artistes, est une tyrannie mille fois plus dangereuse encore pour leurs progrès.

Tout ce qui ne leur ressemble pas est pros-

crit, c'est-à-dire, tout ce qui n'est pas froid, roide et sans mouvement; mais tout ce qui est conçu avec enthousiasme et ce charme qui est à la peinture historique, ce que les graces du style sont à l'éloquence et à la poésie, ils ne peuvent le goûter.

Les tableaux de ces artistes ressemblent parfaitement à des bas-reliefs; car ils ont supprimé, de leurs sublimes conceptions, la multiplicité des plans et l'illusion de la perspective aërienne. Ils citent pour autorité les peintures trouvées à Herculanum, sans penser que la plupart de ces tableaux sont de la décadence de l'art grec. Heureusement pour l'art français que quelques artistes de génie conservent les grands principes et le bon goût, et prolongeront son existence.

Qu'attendre de la sculpture? réduite à des bustes ou à de jolies petites figures pour orner des pendules, elle n'a pas les moyens de concevoir de grandes choses. L'architecture, qui est arrivée à la majesté de l'architure grecque, mais seulement en projets, n'a rien à édifier.

La gravure, depuis le siècle des Gérard Audran, des Edelink, des Drevet, n'a pas fait de progrès; elle s'est soutenue, et pour subsister, elle s'occupe de faire des vignettes pour les romans.

Parlerons-nous de la manière de dessiner? il s'en est introduit une, qui, seule, perdroit l'art si elle étoit adoptée par tous les artistes. Quoi! passer sa vie à tailler des crayons pour pointiller un dessin? il faut ne point avoir de sang dans les veines. Est-ce ainsi que dessinoient les grands maîtres? Que ces dessinateurs en miniature parcourent la galerie des dessins et qu'ils se jugent.

Voilà une foible esquisse de l'état de l'art en France : elle demanderoit des développemens dans lesquels les bornes de l'Annuaire ne nous permettent pas d'entrer. Cependant nous dirons un mot sur les élèves, dont la marche rétrograde nous fait craindre une décadence plus prochaine que nous ne l'avons pressentie. Nous en jugeons par les prix de l'année dernière.

Les tableaux et les bas-reliefs tenoient beaucoup des compositions des siècles de barbarie. Des grimaces pour des expressions, des contorsions pour des mouvemens de caractère, et par opposition, de la roideur pour de la simplicité. Nulle couleur vraie, nulle entente de la perspective aërienne. Est-ce là des progrès? Eh bien! c'est cette génération naissante d'artistes qui s'est emparée du droit de juger les maîtres. Nous les avons suivis dans le Muséum, et nous les avons entendus

déchirer les chef-d'œuvres des plus grands artistes, lorsqu'ils devroient être dans l'admiration, pénétrés de respect et de reconnoissance. On ne peut les excuser qu'en faveur de leur ignorance; mais si l'on en croit l'abbé du Bos dans ses réflexions sur la peinture et la poésie, on ne doit rien espérer de ces messieurs. Une des marques, dit-il, auxquelles on reconnoît qu'un jeune homme est né peintre ou poète, c'est à la sensation qu'il éprouve à la vue des ouvrages des grands maîtres. Tout est sublime, tout est parfait, il n'y voit aucun défaut; et quand l'expérience et l'étude les lui découvrent, il est déjà lui-même un habile homme, tandis que celui qui ne cherche que les fautes, n'aura jamais les yeux ouverts sur les beautés. Il ne les sentira jamais, d'où l'on peut conclure qu'il ne les atteindra pas. L'âge du génie précède l'âge du jugement, ainsi l'a voulu la nature : puisse-t-elle être écoutée en tout et imitée par les arts !

Organisation des Ecoles de Peinture et de Sculpture.

A la suite des considérations sur les arts du dessin, nous allons rendre compte de l'organisation des Ecoles de Peinture et de Sculpture. Elles occupent une place trop marquée dans l'instruction publique, pour n'en pas faire connoître tous les détails.

Nous disons l'*Ecole de Peinture* proprement dite, en parlant de l'enseignement, que l'on ne doit pas confondre avec l'*Ecole Française*, qui s'entend des artistes français, considérés collectivement, comme on dit les Ecoles d'Italie, l'Ecole Flamande, l'Ecole Hollandaise.

L'établissement de notre Ecole remonte au beau siècle de Louis XIV, sous la dénomination d'*Académie de Peinture*. Elle fut fondée en 1648 par les sollicitations de Le Brun, et par la protection du chancelier Séguier. Son histoire n'est pas de notre sujet. Nous dirons seulement que c'est de ce corps dont l'expérience avoit démontré l'utilité, dans ces temps, pour les progrès des arts, que l'on tiroit les professeurs pour l'enseignement; mais toujours dans la classe des peintres d'histoire et dans celle des statuaires.

Dans les assemblées du corps académique

on s'occupoit de l'administration de l'Ecole, et de conférences très-utiles à l'art : le Dictionnaire de Watelet en rapporte un grand nombre. On peut juger combien elles étoient nécessaires pour propager les bonnes leçons et étendre les lumières.

A la suppression des Académies, celle de Peinture suivit le sort commun : mais, malgré l'envie de *perfectionner*, on respecta la partie de l'enseignement, parce que l'on sentit que l'on ne pouvoit rien faire de mieux. Ainsi l'Académie vit encore dans les professeurs de ses Ecoles. Leur nombre et leur emploi sont les mêmes ; ils sont au nombre de douze et huit adjoints. Indépendamment des douze professeurs pour le dessin, il y en a deux autres ; l'un pour la perspective, et l'autre pour l'anatomie : de plus un recteur et un surveillant des Ecoles. Ce dernier étoit secrétaire de l'Académie : son titre actuel et ses fonctions sont de nouvelle création.

Deux salles, dans le Palais national des Sciences et des Arts, sont destinées aux Ecoles, et un concierge dans chacune d'elles, y maintient le bon ordre. L'heure des leçons est toujours le soir, c'est-à-dire pourtant de jour en été, et à la lampe en hiver. Le cours d'anatomie n'a lieu qu'en hiver, et celui de perspective au printemps.

Fonctions des Professeurs.

Deux professeurs sont toujours en activité et changent tous les mois.

L'un donne des leçons dans une des salles dont nous avons parlé, où l'on ne dessine que d'après des statues antiques. Dans l'autre, le professeur y pose le modèle vivant et corrige les élèves. La même attitude est pour la durée d'une décade, afin qu'on ait le temps de l'étudier. A la fin de la décade, le recteur vient se faire rendre compte par les professeurs des progrès des élèves, et il en juge lui-même.

Outre ces deux salles il y en a une troisième dans une autre partie du Palais national des Arts, que l'on nomme *Salle des Antiques*, parce qu'elle ne renferme que des figures mouléessur les statues antiques; là, les élèves sont admis à dessiner toute la journée. Un professeur y va tout les matins les corriger.

A tous ces moyens d'instruction pour le dessin, il faut joindre la grande galerie du Muséum, où les élèves qui sont en état de peindre, vont étudier les grands maîtres en copiant leurs chef-d'œuvres. Mais là, il n'y a point de professeur particulier; les maîtres qui s'intéressent à leurs élèves les y vont

voir, où les élèves leur portent leurs ouvrages pour avoir leur avis.

C'est ici que les gens du monde qui ne connoissent pas la marche des arts, sont étonnés de ne pas voir de cours publics de peinture et de sculpture : il faut leur dire pourquoi.

Ces arts ne peuvent s'enseigner par le secours de la parole seulement, comme toutes les sciences; ils sont tout en pratique, pour la partie de l'exécution, et les leçons ne peuvent se donner aux élèves que sur ce qu'ils ont fait. C'est ce que font les différens maîtres qui ont des écoles particulières. A l'égard du génie, on sait que cette faculté ne s'enseigne point. Le maître le plus habile ne peut la communiquer à l'élève qui en est dépourvu, et celui qui la possède n'a pas besoin d'autres leçons, que celles de l'expérience des maîtres sur des conceptions qui n'ont pas encore la maturité que donnent les réflexions avec le secours du temps. Il y a cependant des principes généraux, comme dans toutes les connoissances humaines; mais ils ne sont que les régulateurs du génie, sans pouvoir le faire naître.

Des Concours et des Prix.

Dans l'âge mûr, il suffit à un artiste d'avoir sa réputation à soutenir, et son amour-propre à défendre des atteintes de la jalousie ; pour exciter ses efforts, il n'oublie pas que la postérité l'attend à son tribunal. Il craint ses jugemens ; mais dans la jeunesse il faut d'autres moyens pour stimuler le génie novice et fortifier ses pas timides ; il faut lui montrer une récompense positive et une véritable couronne. C'est pourquoi des prix ont été fondés.

Douze médailles (1) sont distribuées tous les ans aux élèves qui ont le mieux dessiné le modèle nu.

Ces douze médailles sont réparties par trimestres, c'est-à-dire, qu'il y a un concours tous les trois mois où l'on donne trois médailles. Il ne faut pas oublier de dire que pour être admis à dessiner dans les Ecoles, soit de l'Antique, soit du Modèle vivant, il faut subir un examen, qui se fait par le moyen d'un concours. Tous ceux qui sont admis sont inscrits sur une liste, chacun selon son degré de mérite. Ce concours se renouvelle deux fois par an.

(1) Ces médailles étoient d'argent ; elles sont de bronze.

Il n'y a point de prix pour l'étude de l'Antique. Après les médailles de quartier qui sont jugées par les professeurs, il y a deux prix plus importans ; l'un a pour objet une tête d'expression, l'autre est de peindre une demi-figure de grandeur naturelle, d'après le modèle vivant.

Pour être admis à ces concours, il faut avoir remporté au moins une des médailles de quartier.

Le prix de la tête d'expression a été fondé par le comte de *Caylus*, célèbre amateur.

Les élèves, peintres et sculpteurs, admissibles à ce concours, sont réunis à jour marqué dans une salle où l'on pose le modèle ; c'est toujours une femme qui a une belle tête ; et le professeur annonce quelle est l'expression qu'il faut rendre. Les uns peignent ou dessinent, les autres modèlent en terre. On accorde plusieurs séances pour terminer les ouvrages.

L'autre prix, qui n'est que pour les peintres, a été fondé par *Latour*, très-célèbre peintre de portraits. On n'oubliera jamais cet artiste bienfaisant, qui fut à-la-fois le protecteur des arts et l'ami de l'humanité, en fondant à Abbeville, sa patrie, un hôpital pour les pauvres femmes en couches. Que les

talens sont respectables lorsque les vertus les accompagnent!

Ces deux concours se succèdent ordinairement, et ils sont jugés ensemble par les membres de la ci-devant académie, auxquels on adjoint un égal nombre d'autres artistes distingués.

Le prix de la tête d'expression est de 100 francs.

Celui de la demi-figure de 300 francs.

Il arrive quelquefois qu'on les divise quand il y a égalité de mérite, et que l'on convertit une partie des sommes en belles estampes d'après les grands maîtres.

Ces différens concours conduisent les élèves de degré en degré jusqu'aux grands et derniers concours qui terminent l'enseignement dans les Ecoles; c'est ce qu'on appelle les grands prix, qui donnent l'avantage de faire le voyage d'Italie, où l'on est entretenu pendant quatre ans aux frais du Gouvernement, ce qui n'a cependant pu avoir lieu depuis la guerre; mais la pension est payée à Paris, jusqu'à ce que les circonstances permettent le voyage.

Un des plus beaux palais de Rome reçoit les pensionnaires français: un directeur est chargé de surveiller leur conduite et leurs progrès. On doit y en envoyer trois tous les

ans, un peintre, un sculpteur et un élève architecte, ce qui porte toujours à douze le nombre des pensionnaires, leur séjour à Rome devant être de quatre ans.

C'est ici l'époque la plus importante de la jeunesse des artistes; c'est le moment de l'explosion du génie et des conceptions neuves. Arrivés à ce terme, ils ne sont pas encore au bout de la carrière qu'ils peuvent parcourir; mais leurs efforts et leurs productions montrent jusqu'où ils pourront arriver. C'est ainsi qu'une belle aurore donne l'espoir d'un beau jour.

Ces derniers concours ont lieu au commencement du printemps. Les arts chargés d'imiter les merveilles et les productions de la nature, doivent saisir l'instant où elle se développe avec un nouvel éclat.

Il se fait un concours préliminaire qui consiste à peindre une figure entière d'après le modèle vivant. Dans le nombre des élèves on choisit les six ou huit qui ont le mieux fait, tant dans la classe des peintres que dans celle des sculpteurs. Ici l'on partage les deux classes pour les faire concourir séparément.

On commence par les peintres que l'on réunit dans une salle; là, sans être prévenus du sujet qu'ils vont traiter, le professeur leur lit le trait historique, et à huis-clos et sans

désemparer, il faut qu'ils fassent l'esquisse dont ils doivent faire un tableau. Pour éviter toute supercherie, le professeur, à la fin de la journée, appose le cachet de l'Ecole sur chaque esquisse; car il est de rigueur d'exécuter sa première pensée. La raison est que, si un maître qui s'intéresseroit beaucoup à un élève lui donnoit des avis ou même corrigeoit sa composition, ce seroit au préjudice des concurrens qui n'auroient pas les mêmes secours. Il faut être soi-même, et tirer tout de son propre fonds. Après cette opération, chaque élève est enfermé dans une loge, où il n'entre et d'où il ne sort qu'en présence d'un concierge, et où rien n'est admis que les modèles dont on a besoin. On donne trois mois pour l'exécution des tableaux. Après quoi les sculpteurs prennent la place des peintres, en observant les mêmes formalités. Ils ont le même temps.

A l'Ecole d'Architecture, mêmes opérations, mêmes précautions.

Quand les concours sont finis, c'est l'Institut national qui juge les prix, c'est-à-dire, la classe des beaux-arts, et les élèves sont couronnés à la séance publique qui suit le jugement.

A l'égard de la Gravure, il n'y a point d'enseignement public ni de prix. Les jeunes gens

qui se destinent à cet art, suivent les leçons de dessin dans les Ecoles, et chacun se choisit un maître particulier. Il seroit à desirer que cet art si utile fût plus encouragé, puisqu'il concourt avec l'Histoire à transmettre à la postérité les chef-d'œuvres des trois autres arts.

ÉCOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE.

C. *David Leroy*, de l'Institut national, professeur d'architecture.

Il donne ses leçons les primidi et sextidi de chaque décade, depuis midi jusqu'à une heure, dans le local des Ecoles de Peinture et de Sculpture, près le Muséum central des Arts.

C. *Mauduit*, professeur de mathématiques.

Il donne ses leçons les 2, 4 et 8 de chaque décade, depuis neuf heures et demie jusqu'à onze heures et demie, dans une salle du vieux Louvre, près le Jardin de l'Infante.

C. *Rieux*, professeur de stéorotomie.

Il donne ses leçons les 2, 4 et 8 de chaque décade, depuis six heures et demie du soir jusqu'à neuf heures, dans une salle du vieux Louvre, près le passage de la rue du Coq.

ÉCOLES DE MÉDECINE.

Les Ecoles de Médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg ont été établies par un décret de la convention nationale, en date du 14 frimaire an III, et sont sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

Le mode d'enseignement est le même pour les trois Ecoles. On y enseigne l'organisation et la physique de l'homme, les signes et les caractères de ses maladies d'après l'observation, les moyens curatifs connus, les propriétés des plantes et des drogues usuelles, la chimie médicinale, les procédés des opérations, l'application des appareils et l'usage des instrumens; enfin, les devoirs publics des officiers de santé. Les cours sont ouverts au public de même qu'aux élèves.

Outre cette première partie de l'enseignement, les élèves pratiquent les opérations anatomiques, chirurgicales et chimiques; ils observent la nature des maladies au lit des malades, et en suivent le traitement dans les hospices où il a été établi des *cliniques*.

Chacune des Ecoles a une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, une suite d'instrumens

et d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicinale. Il y a, dans chacune, des salles et des laboratoires destinés aux exercices des élèves dans la pratique des arts qui doivent assurer leurs succès. Il y dans chaque Ecole un directeur et un conservateur ; celle de Paris a de plus un bibliothécaire.

Les cours qui se font dans ces trois Ecoles, sont divisés en cours d'hiver et en cours d'été.

ECOLE DE PARIS.

Cours d'hiver.

Anatomie et Physiologie.

CITOYENS,

Chaussier. Leclerc.

Médecine opératoire.

Sabatier. Lallement.

Chimie médicinale et Pharmacie.

Fourcroy. Deyeux.

Doctrine d'Hippocrate et Cas rares.

Thouret, directeur de l'Ecole.

Démonstration des instrumens de chirurgie.

Thillaye, conservateur des cabinets de l'Ecole.

Cours d'été.

Bibliographie médicale.

CITOYENS,

Sue, bibliothécaire.

Physique médicale et Hygiène.

Hallé. Desgenettes.

Pathologie externe.

Lassus. Percy.

Pathologie interne.

Pinel. Bourdier.

Histoire naturelle médicale.

Peyrilhe. Richard.

Accouchemens.

Le Roy. Baudelocque.

Médecine légale et Histoire de la Médecine.

Mahon. Cabanis.

Démonstration des drogues usuelles.

Thillaye, conservateur.

Cours de toute l'année.

Clinique externe.

CITOYENS,

Pelletan. Boyer.

Clinique interne.

Corvisart. Le Roux.

Clinique de l'Ecole, dite *de perfectionnement.*

Dubois. Petit-Radel.

Il se fait à l'Ecole, en faveur des élèves sage-femmes, un Cours d'accouchemens, qui a lieu pendant les trois derniers mois de chaque année.

Il y a de plus trois nouveaux Cours *cliniques*, établis depuis un an pour l'inoculation de la petite-vérole, le traitement des maladies vénériennes et les accouchemens.

Dans ces Cours de clinique, les leçons se donnent au lit des malades : cette institution étoit desirée depuis long-temps.

ÉCOLE DE MONTPELLIER.

Cours de Médecine légale.

CITOYENS,

René, directeur.

Anatomie, Physiologie et Physique médicale.

Vigaroux.

Chimie et Pharmacie.

Chaptal.
Virengue.

Botanique et Matière médicale.

Gouan.

Pathologie, Nosologie et Météorologie.

Baumes.
Lafabrie.

Médecine opérante et Cas rares.

Montabré.

Clinique interne.

Fouquet.
Dumas.
Broussonet.

Clinique externe.

Poutingon.
Méjan.

Accouchemens.

Seneaux.

Drogues usuelles et Instrumens de chirurgie.

Virengue, conservateur.

ÉCOLE DE STRASBOURG.

Cours du semestre d'hiver.

Anatomie, Physiologie, Physique médicale et Météorologie.

CITOYENS,

Lauth. Berot.

Médecine opératoire.

Flamant. Cailliot.
Barbier.

Cours d'instrumens de chirurgie.

Tinchant, conservateur.

Chimie médicale.

Masuyer. Gerboin.

Semestre d'été.

Médecine légale.

CITOYENS,

Noel, directeur.

Drogues usuelles.

Tinchant, conservateur.

Hygiène et Pathologie interne.

Tourtelle. Meunier.

Pathologie externe, Accouchemens.

Flamant. Cailliot.

Botanique et Matière médicale.

Hermann. Brisorgueil.

Cours permanens.

Clinique interne.

CITOYENS,

Coze. Rochard.

Clinique externe.

Flamant. Cailliot.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Il y a en France deux Ecoles vétérinaires, qui ont pour objet la connoissance et le traitement des maladies des animaux les plus utiles à l'homme. La plus ancienne est celle de Lyon, dont *Bourgelat* fut le premier directeur; l'autre est celle du château d'*Alfort*, près Paris.

Les cultivateurs ne sont pas les seuls qui profitent de ces établissemens, par les secours qu'ils en retirent dans les cas d'épizooties; les corps de cavalerie ont participé et participent encore aux avantages qu'on en peut attendre. Les maréchaux-experts doivent avoir étudié au moins pendant trois ans, dans l'une des deux Ecoles vétérinaires.

Outre les leçons concernant le cheval et les bêtes à corne et à laine, on fait faire aux élèves un cours de botanique, qui doit se borner à la connoissance des plantes usuelles. On leur apprend de plus à connoître les drogues simples qui entrent dans la composition des remèdes nécessaires à la médecine des animaux; on leur enseigne à composer eux-mêmes ces remèdes; enfin, on les initie dans la partie la

plus importante de l'art, celle, en un mot, à laquelle toutes les autres aboutissent comme à leur terme : cette partie est le traitement des animaux malades. Elle demande d'autant plus d'attention et de sagacité, qu'elle est une sorte de divination, relativement à l'impossibilité où sont les animaux, de s'exprimer et d'indiquer le siége de leurs maux et des douleurs qu'ils éprouvent.

Ce n'est point assez que les élèves sachent traiter les maladies internes et externes, il faut encore qu'ils soient en état d'agir de la main ; c'est aussi à quoi on a soin de les former dans un cours particulier, où on leur démontre toutes les opérations, en commençant par celles qui sont les plus fréquentes dans la pratique, telles que la saignée ou l'ouverture des différens vaisseaux des animaux, soit quadrupèdes, soit volatiles ; l'ouverture des tumeurs ; les diverses opérations que demandent certaines maladies qui attaquent la bouche et les pieds ; la cautérisation, les sutures les plus ordinaires, la réduction des parties molles, celles des parties dures ; l'amputation de la queue à faire de différentes manières ; et l'on termine ce cours par les opérations majeures et les plus rares, telles que la fistule à l'anus, la ligature des artères intercostales, la lithotomie, l'opération césarienne, le trépan sur

différentes parties, les ponctions à l'abdomen, à la vessie urinaire, à l'estomac du cheval, à la panse du bœuf, à la poitrine, etc.

On instruit aussi dans ces Ecoles, les élèves à forger des fers pour les chevaux et les bœufs. Cette étude est une des branches les plus importantes de la science vétérinaire.

Une loi du 29 germinal an III, porte qu'il sera attaché à l'une et à l'autre Ecole, un directeur et six professeurs, dont le plus ancien sera nommé adjoint pour remplacer le directeur en cas d'absence. Les départemens où les Ecoles sont établies, ont la nomination du Jury de ces Ecoles. Ce Jury, chargé d'examiner les élèves, et de reconnoître s'ils sont en état d'exercer leur profession dans leurs départemens, avec un brevet d'artiste vétérinaire, est composé de quatre médecins vétérinaires, et de quatre agriculteurs instruits.

Les chevaux et bestiaux malades appartenant aux cultivateurs reconnus pauvres, sont traités gratuitement aux Ecoles Vétérinaires. Les autres paient la nourriture et le traitement.

Aucun élève n'est reçu au-dessous de l'âge de 16 ans, ni au-dessus de 30 ans. Le Gouvernement leur fournit gratuitement l'instruction et le logement. La trésorerie paie

en outre pour ceux envoyés par les départemens, une somme de 27 francs 80 centimes par mois pour chacun.

Les élèves qui s'entretiennent à l'Ecole à leurs frais, sont tenus également de verser entre les mains du régisseur la somme de 27 francs 80 centimes par mois, et ils jouissent des mêmes avantages que les autres.

Les élèves sont chargés, sous l'inspection du surveillant, de pourvoir eux-mêmes à tous les besoins de leur nourriture et entretien.

Dans les cas de maladies épizootiques, le directeur de l'Ecole la plus voisine envoie des élèves pour les combattre, sur la demande des départemens, et le ministre de l'intérieur fait les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses.

Les élèves, à leur arrivée dans le lieu où règne la maladie, doivent instruire le directeur de ses caractères, et des moyens qu'ils se proposent d'employer pour en triompher. Ils ne peuvent exiger ni même recevoir aucune rétribution, leurs services devant être absolument gratuits.

Ecole vétérinaire d'Alfort.

CITOYENS,

Chabert, directeur.

Gilbert, directeur-adjoint, professeur de la connoissance des bêtes à cornes et à laine.

Girard, professeur d'anatomie.

Godine, professeur de la connoissance extérieure des animaux, et d'hygiène vétérinaire.

Dupuis aîné, professeur de matière médicale, de botanique, de chimie et de pharmacie.

Chaumontel, professeur de pratique.

. . . .

Le professeur de forges et de ferrure n'est point nommé.

Déchaux, chef de pharmacie.

Godine jeune, bibliothécaire.

Thiroux, surveillant.

Nioche, régisseur.

Membres du Jury de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, créé par la loi du 29 germinal an III.

Vétérinaires.

CITOYENS,

Huzard, de l'Institut national.

César.

Desplas.

Doublet.

Agriculteurs.

CITOYENS,

Parmentier, de l'Institut national.
Tessier, de l'Institut national.
Daix.
Yvart.

Ecole vétérinaire de Lyon.

CITOYENS,

Bredin père, directeur.
Hénon, directeur-adjoint, professeur de pratique.
Bredin fils, professeur de la connoissance extérieure des animaux et d'hygiène vétérinaire.
Grognier, professeur de matière médicale, de botanique, de chimie et de pharmacie, remplissant par *interim* les fonctions de bibliothécaire.
Guillegoz, professeur d'anatomie.

. . . .

. . . .

Les deux autres professeurs ne sont pas nommés.

Lamure, surveillant.
Huguenin, remplissant provisoirement les fonctions de régisseur.

ÉCOLE GRATUITE DE PHARMACIE,

rue de l'Arbalêtre.

CETTE institution est une des plus anciennes qui existent à Paris. On y enseignoit aux jeunes pharmaciens la botanique des plantes médicinales, et l'art de préparer les médicamens, long-temps avant l'établissement du Collége de Pharmacie, qui n'eut lieu qu'en 1777. L'instruction maintenant y est dirigée par un conseil nommé par la Société des Pharmaciens, et confiée à des professeurs à la nomination de la même Société. Il y a chaque année une distribution solemnelle de prix d'émulation, en faveur des élèves qui se sont le plus distingués par leur assiduité et leurs succès.

Professeurs.

Chimie pharmaceutique.

Déyeux, honoraire, rue de Tournon.

Vauquelin, rue de l'Université, Conseil des Mines.

Bouillon-Lagrange, à l'Ecole Polytechnique.

Pharmacie.

Nachet, vieille rue du Temple.
Bouriat, adjoint, rue du Bacq.

Histoire naturelle pharmaceutique.

Demachy, rue Neuve-Notre-Dame.
Morelot, à l'Ecole, rue de l'Arbalêtre.

Botanique.

Guyard père, rue S. Honoré.
Guyard fils, adjoint.

ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES,

à la Bibliothèque nationale.

La loi du 10 germinal an III, porte qu'il sera établi dans l'enceinte de la bibliothèque nationale, une Ecole publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, et d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce.

Cours de Persan.

Le cit. Langlès, membre de l'Institut national des Sciences et Arts, consacre deux leçons par décade à la grammaire persanne, et deux autres à l'explication de différens dialogues persans, et des Instituts politiques et militaires de Timour (*Tamerlan*).

Il donne ses leçons les duodi, quartidi, sextidi et nonidi, à six heures et demie.

Cours d'Arabe.

Le cit. Silvestre Sacy donne ses leçons de langue arabe, les duodi, quartidi, sextidi

et nonidi de chaque décade, à quatre heures et demie.

Il en consacre deux au développement des principes de cette langue; les deux autres sont employées à l'explication de quelques chapitres du Qorân, ou de quelque autre ouvrage, dont il dicte le texte à ses auditeurs.

Cours d'Arménien.

Les primidi, tridi, quintidi et septidi de chaque décade, à quatre heures et demie.

J. Cirbied, arménien de nation, donne des leçons de sa langue maternelle. Deux leçons sont consacrées au développement des élémens, et deux autres à la traduction de la géographie arménienne de Kâkik.

Cours de Grec moderne.

Le cit. d'Ansse de Villoison développe l'origine et les principes du grec vulgaire, dicte des dialogues pour enseigner à parler cette langue, et explique ensuite la géographie de Mélétius, ou quelque autre ouvrage.

Il donne ses leçons les duodi, quartidi, sextidi et octidi, à trois heures, à la suite de son cours de grec ancien.

Cours de Turk.

Les primidi, tridi, quintidi et septidi, à six heures et demie.

Le cit. Amédée Jaubert, secrétaire-interprète de la république pour les langues orientales, donne ses leçons de langue turke. Il en consacre deux au développement des principes de cette langue, et deux à l'explication de Naïma-Efendy.

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN,

en faveur des Arts mécaniques, rue de l'École de Médecine.

Cette école, établie à Paris par le zèle du citoyen Bachelier, fut ouverte le 10 septembre 1766. C'est le premier établissement de bienfaisance en faveur du peuple. Les lettres, les sciences et les arts libéraux avoient par-tout des Ecoles publiques : les arts mécaniques seuls étoient oubliés. Le peuple qui, seul, les exerce, n'avoit, pour les apprendre et pour développer les facultés de son génie, d'autre ressource que la routine aveugle de l'apprentissage.

Les succès de cette Ecole en ont fait instituer successivement de semblables dans un grand nombre de villes de la France ; mais la plupart sont ensevelies dans les ruines de la révolution. Celle de Paris, échappée au désastre, et privée de 35,000 fr. de son ancien revenu, fleurit encore, grace au désintéressement de ses respectables fondateurs, et 600 élèves y reçoivent une instruction solide,

propre à les faire distinguer parmi les meilleurs ouvriers de chaque profession. Ce qu'on y enseigne embrasse tous les objets relatifs aux arts mécaniques, la figure, les animaux, les fleurs et l'ornement; l'architecture militaire, civile, navale et hydraulique; les calculs, l'arpentage, le toisé, la perspective, la coupe des pierres; enfin la partie des mathématiques et de la géométrie-pratique relative à ces différens objets.

L'Ecole Gratuite ne doit pas être assimilée aux établissemens destinés à perfectionner le goût des élèves qui suivent la carrière des arts libéraux, et qu'une noble émulation enflamme; cette gloire est étrangère aux enfans du peuple. Leurs parens, s'ils sont prudens, se garderont bien de les envoyer à des Ecoles qui, en exaltant leurs idées au-delà de leur sphère, ne pourroient que les dégoûter d'avance de l'état le plus convenable à leurs facultés, pour leur en faire préférer de trop relevés, qui en conduiroient la plupart à la misère. L'Ecole Gratuite, au contraire, présente immédiatement aux enfans du peuple l'instruction qui leur convient le mieux. Ici, tout leur est utile, tout les rappelle à l'état de leurs pères, et le degré de perfection qu'amènent leurs progrès, les leur fait aimer davantage, loin de les détourner de leur

objet. Non-seulement l'Ecole instruit gratuitement, mais elle fournit aux élèves indigens, nommés par un des Fondateurs, le papier, les crayons et les instrumens nécessaires à leurs études dans les classes, et des modèles pour s'exercer chez eux.

Ordre des Leçons.

Les primidi, quartidi et septidi de chaque décade, la géométrie-pratique, les calçuls, la coupe des pierres, la perspective, l'architecture et le toisé.

Les duodi, quintidi et octidi, la figure et lès animaux.

Les tridi, sextidi et nonidi, les fleurs et l'ornement.

Les leçons ont lieu depuis 8 heures jusqu'à 11, et depuis 11 jusqu'à 2.

L'Ecole Gratuite de Dessin a six administrateurs, deux directeurs, trois professeurs, et un inspecteur.

COURS D'ARCHÆOLOGIE.

Le cours d'archæologie, institué par une loi du 20 prairial de l'an III, commence en germinal et finit en thermidor. Il a lieu tous les jours pairs de chaque décade à deux heures, dans une des salles de la Bibliothèque nationale.

L'objet de ce cours est l'explication des monumens antiques et leur comparaison avec les passages des classiques. Le professeur indique sur chaque monument les opinions des différens savans qui en ont parlé, les discute, et cherche à établir celle qui mérite d'être adoptée. Il traite chaque année différens sujets. Les cours qu'il a déjà faits ont eu pour objet, l'étude des médailles, celle de pierres gravées; l'explication des monumens antiques qui existent encore en Espagne, en France et en Angleterre; l'histoire de l'Egypte ancienne et moderne; la mythologie sacrée et héroïque, cadre dans lequel il fait entrer l'explication de presque tous les monumens littéraires ou artistiques qui méritent d'être connus.

Le C. Millin, professeur.

COURS DE CHIMIE
ET DE
MINÉRALOGIE DOCIMASTIQUE,
au Cabinet de Minéralogie de la Monnoie.

La chaire de chimie et de minéralogie docimastique fut créée en 1778, en faveur de M. Sage, de l'Académie des Sciences : son cabinet fut dès-lors établi dans l'hôtel des Monnoies.

Il fit créer en 1783 une Ecole des mines. Il y forma, pendant dix années, des sujets propres à faire tirer à la France avantage des mines qu'elle renferme dans son sein, et l'empêcher d'être à l'avenir tributaire de l'étranger, de trente-sept millions par an, pour les matières minérales et métalliques qu'elle tire d'eux.

Le cours de chimie et de minéralogie commence en frimaire : il dure cinq mois. Les leçons se donnent les jours pairs, et commencent à midi.

INSTITUTION NATIONALE

DES SOURDS-MUETS.

Deux Ecoles ont été instituées en l'an III, pour les Sourds-muets de naissance ; l'une à Paris, l'autre à Bordeaux.

Le nombre des élèves des deux sexes que la Nation entretient dans ces écoles, moyennant une pension de 500 fr., ne peut excéder cent vingt.

Pour y être admis, outre l'exhibition de l'acte de naissance qui prouve que l'enfant proposé n'a pas moins de 9 ans, ni plus de 16, il faut que les parens prouvent par un certificat de leur municipalité, qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour entretenir à leurs frais leur enfant à l'école. Ce certificat est remis au préfet du département, qui fait au ministre de l'intérieur la demande de la place.

Pendant leur séjour dans l'Institution, lequel est de 5 ans, les élèves des deux sexes sont nourris et entretenus, tant en santé qu'en maladie. Ils apprennent à écrire, lire, compter, dessiner, et sont formés à l'apprentissage d'un art mécanique, au moyen duquel ils

puissent, au sortir de leur éducation, fournir à leurs besoins pour le reste de leur vie ; et quand ils se sont distingués, ils reçoivent du Gouvernement, la somme de 300 fr., pour aider à leur établissement.

Les Sourds-muets, enfans de parens au-dessus de l'indigence, paient 600 fr. de pension.

Instituteurs de l'Ecole de Paris.

Sicard, instituteur en chef, chargé de l'éducation des garçons.
Salvan, premier instituteur des filles.
Garric, *adjoint* pour les garçons.
Chas, *adjoint* pour les filles.
Massieu et Roussel (tous deux sourds-muets), répétiteurs pour les garçons.
Mademoiselle Berthault pour les filles.
Bully, maître de dessin.
Mademoiselle Métoyen, directrice des travaux des filles.
Bertrand, maître d'écriture.
Métoyen, économe.

Le primidi de chaque décade, depuis onze heures jusqu'à une heure, le public est admis aux exercices des élèves, dans leur maison, rue S. Jacques, au ci-devant Séminaire de S. Magloire.

RÉFLEXIONS

sur les réputations dispensées par les Journalistes ;

PAR J. B. M. DUPRAT.

Nous ne voulons porter aucune atteinte à la réputation justement acquise de M. Sicard, premier instituteur des Sourds-muets à Paris ; nous avons pour but seulement de venger celle de ses estimables coopérateurs, indignement attaquée dans plusieurs journaux.

M. Sicard fut enveloppé avec une foule d'excellens citoyens, dans les proscriptions de fructidor. Quelle ame honnête n'a pas gémi sur les malheurs des intéressantes victimes de la plus abominable tyrannie ? Leur retour, en annonçant aussi le retour de la justice, devoit réjouir et consoler tous les gens de bien.

La rentrée de M. Sicard à l'Institution des Sourds-muets, fut marquée par de sensibles témoignages de joie, de la part des élèves et de celle des instituteurs. Les uns retrouvoient un bon père que les plus tendres soins des autres maîtres n'avoient pu leur faire oublier ; ceux-ci, un digne confrère qu'ils

avoient appris à estimer depuis long-temps, et dont leurs cœurs avoient partagé la disgrace.

Il a plu aux Journalistes de déclarer dans cette circonstance, que *le génie venoit enfin de reprendre une place trop long-temps usurpée par l'ineptie.*

Si l'enthousiasme peut corrompre le jugement, c'est sur-tout lorsqu'il est produit par l'intérêt qu'inspire la vertu opprimée.

Nous aimons à croire que M. Sicard a toujours ignoré les éloges qu'on n'a cessé de lui prodiguer avec excès. Sa modestie les eût repoussés. L'amour de la justice et de la vérité lui eût encore moins permis de laisser flétrir celui qui s'étoit vu forcé d'accepter sa place, et qui, après l'avoir remplie avec honneur et distinction, eut le bonheur de pouvoir la lui rendre.

Insinuer au public que M. Sicard possède exclusivement l'art précieux d'instruire les Sourds-muets, et que sa rentrée étoit indispensable au soutien de l'école, c'est manquer de respect pour la vérité, et de reconnoissance pour les autres instituteurs dévoués à cette fonction pénible. Il étoit juste que M. Sicard, qui n'avoit pas mérité de perdre sa place, en reprît possession. Il étoit juste aussi que ceux qui lui ont succédé ne fussent

pas privés de la gloire d'avoir obtenu de très-grands succès, foible dédommagement de leurs peines. Les avoir outragés, est une espèce d'attentat.

Certes, pendant les deux années qu'a duré la proscription de fructidor, les Sourds-muets n'ont été privés d'aucune sorte de secours. Les savans et les étrangers qui fréquentoient leurs exercices n'ont apperçu aucun dépérissement dans leur instruction, et ils admiroient aussi bien la parfaite intelligence de l'art dans le professeur Alhoy, qu'ils l'avoient admirée dans le professeur Sicard. Ces personnes impartiales ne se seroient pas avisées d'assigner le premier rang à celui-ci ou à celui-là; peut-être si elles se l'étoient permis, leur avis n'eût-il pas été conforme à celui des Journalistes. Mais elles se complaisoient dans la pensée que les infortunés qu'ils avoient sous les yeux, ne seroient plus désormais abandonnés à leur triste sort, puisque l'art de les instruire faisoit de jour en jour des progrès sensibles, en se propageant parmi des hommes aussi compatissans qu'éclairés.

DISCOURS

prononcé à la rentrée de l'Ecole nationale des Sourds-Muets de Paris, le 15 brumaire an 8, par le C. ALHOY, alors premier Instituteur.

CITOYENS,

TELLE est la nature de l'institution que, dans ce jour, vous venez encourager par votre présence, qu'elle doit également se concilier et les amis des lettres, et ceux de l'humanité. D'une part, tout homme convaincu, par une étude réfléchie sur les progrès de l'esprit humain, qu'il n'est aucune borne à assigner à sa perfectibilité, ne peut refuser sa bienveillance à un établissement destiné à en propager les conquêtes et les bienfaits. De l'autre, tout homme dont l'ame expansive s'ouvre, sans effort, à la pitié, doit se déclarer le protecteur d'une institution qui parle, avec tant d'éloquence, à tous les cœurs sensibles. Cette école, en effet, offre le double spectacle et de l'humanité malheureuse qu'elle s'empresse de consoler, et de l'humanité dégradée qu'elle a pour but

de réintégrer dans tous ses droits. Combien de siècles, cette découverte philanthropique s'est fait attendre! Mais plus, dans l'ordre des inventions salutaires qui, à différentes époques sont venues consoler les hommes, celle-ci a tardé à paroître, plus son auteur s'est acquis de droits à notre vénération comme à notre reconnoissance : te nommer, ô abbé *de l'Epée*, c'est avoir déjà prononcé ton éloge!

Ce long retard n'est peut-être dû qu'à un doute hasardé par ce vaste génie qui fut si long-temps le Législateur suprême du monde savant. Aristote, dont les ouvrages immortels, si mal interprétés par l'ignorance, ont été plus nuisibles aux vrais progrès des sciences, que le culte qu'on lui a rendu pendant tant de siècles, n'a lui-même été superstitieux; Aristote, dans le IVe livre de son Histoire des Animaux, annonce l'impossibilité d'amener jamais le sourd-muet à l'instruction. Cet arrêt suffisoit seul alors pour en interdire l'essai, même aux plus hardis; et par une bizarrerie piquante, peut-être a-t il fallu que celui qui le tenta, ignorât cette sentence portée, à perpétuité, contre la classe, hélas! trop nombreuse de ces infortunés; tant les hommes supérieurs doivent être circonspects dans les jugemens qu'ils

portent et qu'ils transmettent à la postérité !

Je crois ne pouvoir ouvrir le cours de nos travaux accoutumés d'une manière plus convenable et plus satisfaisante pour vous, qu'en faisant rapidement passer sous vos yeux la naissance, les moyens et les progrès de la méthode dont le philanthrope *l'Epée* nous a établis les dépositaires.

Le hasard, comme il arrive presque toujours, éveilla seul son génie, et le contraignit, en quelque sorte, à créer ce genre nouveau d'instruction ; cet homme que la nature avoit doué d'une sensibilité exquise, ému, un jour, de compassion à la vue de deux sœurs sourdes-muettes de naissance, conçoit, dès ce moment, le généreux dessein de s'occuper des moyens de les soustraire aux malheurs attachés à leur infirmité ; ce projet fermente dans son esprit ; nuit et jour il s'en occupe, il n'est plus pour lui de repos ; c'est une passion qui absorbe toutes ses facultés, et cette passion, par le concours de tous les moyens heureux que *l'Epée* réunissoit en lui, fut bientôt pleinement satisfaite.

. . . .
. . . .

Les premières tentatives de *l'Epée* furent des succès ; il fit une avide recherche de tous les malheureux envers qui son génie bienfai-

sant pût s'exercer ; le bruit de ses leçons lui en attira de toutes parts ; chacun de ces infortunés, qui venoit se ranger parmi ses élèves, sembloit être pour son cœur une nouvelle conquête ; il les recevoit, comme les eût accueillis un bon père long-temps privé de ses enfans, et qui s'estime d'autant plus heureux qu'il en a rassemblé, autour de lui, un plus grand nombre ; dans l'effervescence du besoin qu'il éprouvoit de leur être utile, il eût désiré se multiplier et se transporter dans tous les lieux où sa présence eût pû les consoler et les instruire, et il est mort dans la confiance qu'un jour ses bienfaits étendus par ses successeurs, atteindroient jusqu'au dernier de ces infortunés : vœu vraiment paternel que le corps législatif, par l'organe d'une commission, a déclaré être le vœu national et que le Gouvernement sans doute s'empressera de réaliser.

Tel fut le premier noyau de cette institution qui, particulière d'abord et entretenue aux frais de son auteur, devint enfin publique. . . . .
. . . .
. . . .

Les annales des lettres font, à la vérité, mention d'hommes qui, avant *l'Epée*, ont entrepris l'instruction de quelques sourds-

muets de naissance. Pierre Ponce, Rammirez de Cortonne, Pierre de Castro en Espagne, Wallis en Angleterre, Jean Conrad Amman en Suisse, Perreire, une dame de Ste-Croix, Eynaud, le père Vanin, doctrinaire, en France, ont précédé *l'Epée* dans cette carrière; mais il ne les a connus qu'après y être entré lui-même; il ne s'est donc pas aidé des indications qu'il auroit pû en recevoir, et son systême lui appartient en propre. Si, depuis, il l'a rattaché à celui d'Amman et de Wallis, ce n'a été que pour une partie purement mécanique, celle qui regarde la manière de régulariser l'organe de la parole dans le sourd-muet, pour l'amener machinalement à articuler des mots et parler une langue quelconque: cet objet est le seul dont il paroît que ces deux savans se soient occupés: les autres nous font regretter qu'ils n'aient laissé aucune trace de leurs procédés dans ce genre d'enseignement, et leurs noms ne sont parvenus jusqu'à nous que par la tradition.

Mais *l'Epée*, tant par ses écrits que par les élèves qu'il a légués à sa patrie; Sicard, à Bordeaux; Salvan, à Riom; Dumourier et de Linière, au Mans; Hubi, à Rouen; Mademoiselle Blouin, à Angers; Masse, Perenet, à Paris et chez l'étranger; Storck, à Vienne; Guyot, à Groeningue; Danguilo, en Espagne;

Silvestre, à Rome ; Ulric, en Suisse ; Muller à Mayence ; Michel, à Tarentaise ; *l'Epée* seul peut être regardé comme ayant fait école : c'est à cette unique source que sont venus puiser tous les Instituteurs actuels destinés à propager et consolider les principes d'une méthode qui assure, à la classe malheureuse des sourds-muets nés et à naître, les bienfaits de ce génie créateur.

En établissant sa théorie, il est parti d'un point qui devoit nécessairement l'introduire dans la vraie route du succès ; il a considéré le sourd-muet comme ayant déjà à lui une certaine somme d'idées pour l'expression desquelles il s'étoit fait un langage particulier ; convaincu, comme il me le disoit un jour (car j'ai joui, je ne dis pas de son amitié, j'etois trop jeune alors ; mais de toute sa bienveillance) ; convaincu, dis-je, que pour enseigner avec plus de succès une langue à un étranger, il faut d'abord savoir celle qu'il parle, il s'est bien gardé, en observateur habile, de vouloir, dès les premiers pas, soumettre le disciple à la méthode du maître, c'est au contraire à celle du disciple que le maître s'est efforcé de s'assujettir ; par cette marche aussi modeste que sûre, il est parvenu à trouver, pour son élève et lui, une base commune sur laquelle il a pu asseoir ses pre-

mières leçons, et de là s'élancer dans la carrière qu'ils avoient à parcourir ensemble.

De cette étude réfléchie il a composé son langage des signes combinés, signes de la nature, capables d'être traduits en toute langue, et à l'aide desquels toutes les difficultés se sont applanies devant lui : d'après sa théorie, n'importe quel idiôme on lui désigne, il pourra dicter, à la fois, la même phrase à dix élèves différens, instruits dans dix langues différentes, parce que chaque signe porte sur la pensée et non sur le mécanisme artificiel qui la transmet par le moyen arbitraire des caractères tracés sur le papier.

Voilà l'idée-mère, l'idée vraiment féconde d'où, de conséquences en conséquences, découle toute la série des procédés de l'art qu'il a, par ce seul principe, fixé à jamais : ce principe est puisé dans les vrais rapports des langues à la pensée, car ce n'est que la pensée qu'elles ont pour fonction d'exprimer. Or, n'importe le signe qui la transmet ; gesticulé ou écrit, il ne peut et ne doit jamais en être que la traduction, et c'est dans la traduction des pensées de l'élève faite à son maître par gestes, et des pensées du maître faite à l'élève par l'écriture que gît tout le système de l'éducation du sourd-muet. C'est, pour ainsi dire, entr'eux un commerce d'é-

change dans lequel chacun gagne et ajoute à son avoir toute la portion de richesse qui appartient à l'autre.

Il est donc essentiel de ne confier ce genre d'enseignement qu'à des hommes capables, par leurs connoissances acquises, de refaire, pour ainsi dire, eux-mêmes, la méthode ; qu'à des hommes qui, forts de leurs propres études, puissent non pas se traîner, mais marcher à grands pas dans la route ouverte par le génie, route qu'il a franchie trop rapidement pour en avoir bien signalé et détaillé lui-même tous les points remarquables. Sans doute, dans cet art, que l'on peut regarder comme encore au berceau, il reste beaucoup de lacunes à remplir ; il faut, sans doute, plus la lumière augmente, travailler sur des plans mieux ordonnés ; mais la marche à suivre est tracée, et de loin en loin apparoissent les signaux qui remettroient dans la voie, si l'on venoit à s'en écarter.

Avant de mettre la main à l'œuvre, l'instituteur doit bien étudier le sujet sur lequel il veut opérer ; se rendre un compte exact de ce qu'il va entreprendre ; démêler avec attention les ressources que ce sujet présente en lui-même ; calculer avec scrupule la résistance qu'il oppose au travail auquel il va être soumis, et dans cet examen réfléchi

trouver, par l'analyse, les moyens d'obvier aux obstacles et de s'emparer des dispositions qu'il aura remarquées en lui : ce n'est que par ces mesures préliminaires qu'il peut établir une méthode analogue à la nature de son élève et au but auquel il desire l'amener. Or, ici, qu'est-ce qu'un sourd-muet de naissance? C'est un enfant de qui l'organisation, par l'absence du sens de l'ouie, est et sera toujours incomplète : cette organisation tronquée restreint nécessairement sa perfectibilité, et quelques développemens que l'on parvienne à donner à son éducation, elle ne pourra jamais franchir les limites qui lui sont invinciblement assignées par sa nature. Le devoir d'un instituteur des Sourds-muets sera donc de bien reconnoître quelles sont les sensations que l'homme reçoit par le sens de l'ouie; quel rôle joue ce sens dans la génération des idées, et sur-tout de quelle importance il est dans l'ensemble du grand développement de l'intelligence humaine.

La perfectibilité d'un être animé quelconque ne peut être que le produit de l'action combinée et réunie de ses nerfs entr'eux ; leur intégrité et leur perfection déterminent le degré de facultés auquel l'être animé soumis à leur mécanisme peut parvenir ; or, jamais les nerfs qui portent les sons au cerveau

ne sont et n'ont été mus dans le sourd-muet de naissance ; de cette inertie, ou plutôt de cette mort absolue de nerfs essentiels au perfectionnement de l'homme, doit résulter une différence marquée dans le total du système de son organisation : tous les sens, dans l'animal, s'aident réciproquement de toute leur énergie ; et quelle source féconde de moyens d'instruction dans le seul sens de l'ouie ! quel est celui des autres sens qui puisse en révendiquer autant? « Il y a, à la vérité, dans le » monde, suivant l'observation de Lecat, il y » a plus de choses à voir qu'à entendre, mais, » en fait de connoissances, il y a peu de véri- » tés qui se voient, presque toutes s'enten- » dent ». De-là l'on peut conclure que les sensations acoustiques ont originairement plus de part au développement de l'intelligence que les sensations optiques ; à partir, en effet, de la simple sensation du son jusqu'au perfectionnement de l'art de la parole et de la musique, quelle abondante moisson de connoissances à recueillir dans le commerce habituel des hommes ! et cependant quel espace vide, que dis-je, absolument nul pour le sourd-muet de naissance !

Telle est la lacune à laquelle il faut suppléer par son éducation, et si l'homme industrieux n'eût pas inventé l'art des signes

écrits qui *matérialisent*, pour les yeux, l'expression de la pensée, cette lacune dans le sourd-muet eût peut-être été irréparable, ou du moins, eût-il été infiniment plus difficile de rattacher, à un autre sens que la vue, la grande chaîne des idées interrompue chez lui par la nullité du sens de l'ouie ; et malgré tout l'art des méthodes, quelque perfectionnées qu'on les suppose, toujours, sera-t-il vrai de dire qu'indépendamment de l'euphonie des mots, de l'harmonie des langues, de l'accent oratoire et musical, le sourd-muet ne pourra jamais saisir mille nuances, je ne dis pas seulement délicates et de luxe, mais essentielles pour revêtir la pensée humaine de toute sa beauté, de toute sa force et de toute sa grandeur.

Il ne faut pas, cependant, sous prétexte que l'on ne pourra jamais obtenir d'autre résultat de ses soins qu'un homme toujours très-imparfait, dédaigner de mettre en œuvre le peu de moyens de perfectibilité que présente l'organisation défectueuse du sourd-muet de naissance : le champ qu'il offre à cultiver promet encore une récolte assez riche pour solliciter et récompenser le travail d'un observateur philanthrope qui sera, je ne dis pas seulement curieux d'étudier et de connoître, par sa propre expérience, de com-

bien de modifications le manque d'un seul sens prive un être quelconque et le rend dissemblable à ceux de la même espèce qui en jouissent ; mais jaloux de compenser, par l'instruction, les maux qui, pour cet être disgracié, résultent de la défectuosité de ses organes, et, par-là, le venger des torts de la nature à son égard.

Ces observations et le travail pénible de l'enseignement qui en est une suite, ne peuvent-ils pas, un jour, tourner au profit des méthodes à employer dans les écoles ordinaires et sur-tout dans la science de l'Idéologie? L'étude d'une machine imparfaite fait mieux voir et apprécier le parti que l'on pourroit tirer de la perfection qui lui manque : c'est peut-être, par l'anatomie comparée des animaux, que l'organisation de l'homme a été le mieux connue ; que sa supériorité sur eux ressort avec plus d'éclat, et que l'on pourra trouver les moyens d'étendre et d'amplifier encore tous ses avantages. Il peut arriver qu'un instituteur de Sourds-muets, homme de génie, ayant sans cesse, sous la main, les machines expérimentales à l'aide desquelles on pousse jusqu'à la démonstration l'assertion d'Aristote si bien développée par Locke et Condillac, recule la borne des découvertes déjà faites dans cette science,

comme Newton à l'aide des machines astronomiques inventées de son temps, a prouvé et s'est rendu propre un système entrevu par Keppler qui, malheureusement pour sa gloire, avoit été privé des instrumens capables de le mettre dans tout son jour.

Telles sont, sans doute, les considérations qui ont fait ranger ces établissemens au nombre des écoles spéciales, afin d'y attirer et d'y fixer des hommes vraiment instruits et propres, par conséquent, à tirer de cette mine féconde et encore neuve toutes les richesses que, dès l'entrée, elle semble offrir à l'observateur attentif et ami de tout ce qui peut conduire au perfectionnement de l'entendement humain.

Certes, un système d'enseignement propre à développer l'intelligence d'un sourd-muet sera d'autant mieux appuyé, qu'il aura pour base une connoissance plus approfondie des opérations de cet entendement. L'enfant que nous avons à instruire a, jusqu'à ce moment, été seul et livré à lui-même au milieu des êtres de la nature; ses facultés n'ont pû être que le résultat de la combinaison de quatre sens; les objets qui l'environnent ont frappé sa vue; son tact s'est exercé sur eux; son odorat en a été affecté et les alimens ont éveillé chez lui la sensation du goût. Jus-

ques-là, par le défaut absolu de communication avec les hommes, il paroît plus particulièrement dans la dépendance de tous les objets qui agissent sur ses organes; il semble n'avoir qu'une existence mécanique; ses perceptions sont puremen sensibles; ses idées sont, ainsi que les nôtres, l'effet d'un ébranlement produit dans les nerfs par un objet quelconque et prolongé jusqu'au cerveau qui le perçoit; mais cet objet est à lui-même son signe unique; le sourd-muet n'a aucun moyen de se le rappeler à volonté; il dépend absolument de la présence de cet objet pour le ressaisir, et ce n'est que lorsque cet objet se sera lié aux circonstances et accidens qui lui sont propres, que le moindre d'entr'eux pourra faire dérouler un ensemble quelconque de sensations qu'il aura éprouvées: ainsi la vue d'un meuble qui sert à l'usage de son père rappellera d'abord à son imagination les traits de ce père chéri, et par suite, sa taille, ses vêtemens, leur forme, les caresses qu'il en aura reçues, la place qu'il affectionne dans l'intérieur de la famille, le côté du foyer qu'il occupe, le foyer lui-même, les meubles qui l'avoisinent, la cour, le jardin, etc.; et à son tour, chacun de ces objets détaillés produira le même effet relativement à ceux auxquels il tient, et plus

l'enfant aura vu, plus aussi la galerie des tableaux qui se succèderont aura d'étendue pour lui : c'est la pierre jetée au milieu d'un bassin dont l'eau agitée par la chute formera un nombre d'autant plus grand de cercles concentriques que les bords en seront plus éloignés. Aussi remarquons-nous que, parmi les sourds-muets qui arrivent dans notre institution, ceux-là présentent plus de données pour les instruire à qui les parens ont eu soin de faire remarquer et comparer plus d'objets. Nous les reconnoissons à leur œil vif, spirituel, avide; quelquefois même réfléchi, indices certains d'un esprit déjà fécondé et impatient de produire.

A quelques exceptions près, je serois tenté de croire que jusqu'ici l'on a trop calomnié leurs facultés intellectuelles : il est injuste d'en concevoir autant de méfiance ; orgueilleux que nous sommes, nous croyons que, parce qu'ils ne savent pas notre langue, ils ne pensent pas!

J'en ai vu parmi les non-instruits dont les connoissances m'ont confondu ; je dis connoissances, car vraiment ils savoient les choses et il ne leur manquoit que les mots pour les exprimer ; j'étois surpris de n'être plus à leur égard qu'un triste nomenclateur destiné uniquement à leur indiquer le nom des objets

dont ils sembloient avoir déjà observé la nature et les rapports : pour moi, je crois que c'est abuser de l'idée sublime attachée au mot créateur, que de l'appliquer au travail modeste de l'instituteur d'un sourd-muet ; l'exagération peut se la permettre ; mais la vérité veut qu'il se contente de la qualité que Socrate se donnoit en disant qu'il étoit *l'accoucheur des esprits*, et certes sa fonction, aux yeux de l'humanité, sera encore assez intéressante.

Loin de nous cette supercherie trop ordinaire à certains empyriques qui, sûrs intérieurement de la guérison de leur malade et forts de l'enthousiasme qu'ils ont inspiré à ses parens et à ses amis, commencent par annoncer qu'il est en grand danger, afin de se ménager plus de gloire et de reconnoissance quand ils l'auront rappelé à la santé.

Cependant, il faut être vrai : dans quelques-uns d'entr'eux, je ne tardois pas à m'appercevoir, et j'en avois du regret, que, faute de l'instrument qui régularise, enchaîne et fixe les opérations de l'esprit, cette succession rapide d'idées n'étoit que l'effet d'un mouvement imprimé aux fibres de leur cerveau, dont il falloit avoir saisi la touche propre à produire ce développement : semblable, dans ce mécanisme, à ces automates

qui exécutent une suite d'actions déterminées par l'intensité du ressort qui les fait mouvoir et dont le jeu expire, à mesure que la force de tension s'épuise, il falloit alors leur offrir un autre point de départ, et ils fournissoient, avec la même volubilité, une autre carrière ; mais toujours, après ce nouvel effort, ils s'arrêtoient et retomboient dans la même nullité, ou, si l'on veut, dans la même impuissance de lier et de captiver leurs pensées.

Cette expérience conduiroit à croire que leurs jugemens, car certainement ils en forment, ne sont que le sentiment pur et simple de l'impression des objets extérieurs ; impression qui les détermine dans le moment et à laquelle ils cèdent volontiers ou avec répugnance, selon que ces objets sont favorables ou nuisibles à leur être. Alors les facultés de leur ame, telles que l'imagination, la mémoire et sur-tout l'attention demeurent inactives en eux, jusqu'à ce qu'ils se soient approprié, ou qu'on leur ait donné des signes à commandement, pour rendre l'exercice de ces facultés actif, et toujours soumis à leur volonté : plus ils auront acquis, ou se seront composé de ces signes à leur manière, plus ils auront de moyens pour en acquérir de nouveaux, et là commencera pour eux le développement progressif des facultés intellec-

tuelles ; facultés que l'impuissance de les électriser et vivifier tenait en eux dans un état de paralysie et de mort.

Donc, le premier devoir, le devoir essentiel et, pour ainsi dire, unique de l'instituteur qui voudra féconder leur esprit, sera d'arrêter au passage les tableaux fugitifs qui se présenteront à leurs yeux, pour les habituer insensiblement à l'attention : que surtout il force cette dernière à devenir, de jour en jour, plus vive et plus soutenue ; qu'il appelle, par degrés, la mémoire au secours de l'attention, afin d'aider l'une de la fidélité de l'autre : alors ces deux facultés-mères éveillées en eux et réunies, donneront un essor bien dirigé à l'imagination, procréatrice elle-même de tout art et de toute science ; en un mot, qu'il provoque sans relâche ses élèves à subir fréquemment toutes ces différentes modifications de leur être : sinon leur esprit restera à jamais frappé de stérilité : elles seules, en effet, peuvent rendre la réflexion facile et par une suite nécessaire, en rectifiant le jugement, perfectionner le raisonnement, régulateur suprême de toutes les fonctions intellectuelles de l'homme.

De ces observations, sur le degré de perfectibilité du sourd-muet, doit naître le système grammatical qui lui sera propre et

particulier; ce systême ne peut, comme pour les autres enfans, être basé sur la connoissance que progressivement, ils ont acquise de la langue parlée ; notre élève ne connoît que ce que lui offre la nature autour de lui ; c'est donc dans les objets réels de la nature, pris d'abord individuellement, comparés ensuite et généralisés enfin, que la méthode de l'instruire doit être entièrement puisée. Malgré son infirmité, rien n'écarte le sourd-muet du point de départ de toutes les langues. Filles de nos sens, elles ne sont chargées que de peindre et de transmettre aux autres nos pensées, et toujours nos pensées naissent de nos sensations ; le type primitif des langues est dans la nature vue et sentie ; et plus elles en seront la copie fidelle, plus elles auront acquis la perfection qui leur est propre : elles lui sont tellement soumises, que leur mécanisme fondamental est absolument le même dans toutes ; n'est-il pas métaphysiquement impossible, qu'il existe une langue qui ne repose pas sur la base commune ?

Or, la nature ne présente aux sens de l'homme que des individus ; ces individus sont composés et revêtus des modes que l'esprit, sans décomposition quelconque, embrasse dans son ensemble : c'est à cette réunion de modes qu'il a plû de donner le nom

de *substance*, sans avoir daigné déterminer, par une définition exacte et précise, la signification de ce mot. L'enfant sourd-muet le voit, cet objet; il le palpe, l'odore et le savoure; c'est toujours la sensation d'un objet composé qu'il éprouve; il en perçoit simultanément l'intégrité, et de-là on peut inférer que c'est non une idée, mais un jugement qu'elle produit en lui, puisque rien, dans la nature, ne se présente abstractivement et sans modification. Les abstractions et l'analyse qui les produit sont dues à l'art, et le sourd-muet n'est pas encore sorti de la nature; de manière que le sens de ce qu'on appelle *idée*, dans le dictionnaire scientifique, ne peut être compris par celui qui n'est pas exercé à considérer des objets indépendamment de leurs modes : le sourd-muet n'a même, à parler exactement, que la perception des surfaces qui enveloppent l'intégrité de l'objet offert à ses yeux. La perception la plus élémentaire, pour lui, embrasse donc toujours une agrégation de modes essentiels ou accidentels; agrégation qu'aucune langue n'est encore parvenue à exprimer par un mot *unique*, comme l'individu que le langage se propose de peindre à l'esprit : les langues sont alors forcées à en employer plusieurs;

car, dans les langues, les mots sont des individus.

Voilà, dès le premier pas, un caractère d'impuissance bien marqué, impuissance à laquelle il faut suppléer, de peur de nous jeter, de prime abord, dans les abstractions. Or, ce que nous ne devons jamais oublier, et ce dont il faut que nous nous fassions une loi rigoureuse, c'est de commencer l'éducation du sourd-muet par lui donner la notion des êtres réels qu'il voit : les abstractions sont hors de sa portée, il ne peut les saisir et n'y être amené que par degrés ; c'est-à-dire, après qu'il sera parvenu à étendre la même idée à plusieurs individus qu'il appercevra se ressembler par leurs points principaux.

Le commun des hommes généralise ses idées sans s'en appercevoir ; il trouve les langues faites, il s'en empare, et ne se met point en peine de la route qu'elles ont parcourue pour parvenir au point où il les voit ; tout le travail des écrivains qui les ont successivement dégrossies, perfectionnées et fixées, échappe à sa reconnoissance : il devient ingrat envers eux, comme l'est d'ordinaire, envers ses ancêtres, l'enfant qui naît dans l'opulence, fruit de leurs sueurs : il estime tellement que cette opulence tient à son être, qu'il n'imagine pas même qu'il eût pu se trouver dans

toute autre condition. Mais nous, qui travaillons pour les indigens privés de toutes les richesses si heureusement acquises aux autres hommes, nous nous trouvons forcés, si je puis m'exprimer ainsi, de commencer avec eux, par les fondemens, l'édifice de leur fortune, laquelle est d'un tel ordre, qu'ils ne peuvent rien posséder en propre, que par un travail obligé et personnel : il n'est donc pas surprenant que, pour arriver à la méthode la plus propre à créer, pour notre usage, l'instrument de la propagation des idées, nous remontions absolument aux élémens du langage, et que, sondant toute la profondeur de l'art grammatical, nous n'abandonnions le fil de notre analyse, qu'après l'avoir conduite et poursuivie jusqu'à la faculté de sentir et de penser.

Ici l'instituteur se livre inévitablement à l'étude de la philologie. Celui-là, seul, effectivement s'y attache, qui a été forcé de réfléchir sur les ressources qu'offre le langage, et qui a éprouvé des difficultés, lorsqu'il a voulu rendre les conceptions de son esprit dans toute leur intégrité. Malgré toutes nos richesses, combien d'obstacles ne rencontrons-nous pas pour exprimer ces vues fines et déliées de l'esprit, dont le langage, même perfectionné, ne peut fondre toutes les nuan-

ces; un habile peintre a souvent apperçu, dans le premier concept de son tableau, mille traits heureux et délicats qui, depuis, ont échappé au travail de la main, et que l'on cherche vainement dans l'exécution de l'ouvrage. Cette stimulante difficulté éveille l'esprit sur la perfection, ou les défauts de l'instrument qu'il emploie; instrument dans le mécanisme duquel il a intérêt de pénétrer, pour le perfectionner et le rendre tellement docile aux ordres de la pensée, qu'il ne résiste jamais à rien de tout ce que l'homme conçoit, et de tout ce qu'il veut peindre après l'avoir conçu.

Aussi, l'instituteur qui, par une analyse d'autant plus sûre qu'elle aura été plus scrupuleuse, se sera, à ce degré de perfection, emparé des élémens du langage, ne peut désormais, dans le cours de ses leçons, rencontrer de grands obstacles; maître de leur faire subir toutes les formes les plus propres à frapper les yeux de son élève, il les *matérialisera* à volonté; mille procédés ingénieux, puisés dans leur analogie avec la nature, s'offriront à son choix; les mots ne seront qu'une peinture de convention; l'arrangement varié des lettres dont ils sont matériellement composés, variera, de même, les tableaux des objets que cet arrangement

représente ; les lettres ne seront qu'autant de petites pièces de marqueterie qui, artistement arrangées entr'elles, en tel nombre ou tel ordre, offriront tel ou tel dessin ; et ce dessin, la moindre transposition l'altérera, le transformera, ou même le détruira totalement.

. . . .
. . . .

Ce systême présenté en masse pourroit faire craindre que sa complication nuisît au succès. L'explication abstraite de la mécanique la plus simple est rarement saisie ; mais elle devient sensible et lumineuse quand le modèle est exécuté, qu'il est sous les yeux et qu'il entre en mouvement. Toutes les difficultés sont pour le maître ; qu'il conçoive bien, qu'il possède éminemment sa méthode, l'élève la suivra sans même se douter que ces difficultés existent. Pour y parvenir, l'instituteur, dans le cours de ses leçons, s'attachera successivement à dépouiller la langue écrite de tout le luxe que le temps, le perfectionnement, et quelquefois aussi la corruption y ont introduit ; à rectifier, par l'analogie, les fréquentes inconséquences qui s'y rencontrent, à détailler les exceptions dont il recherchera, s'il se peut, toutes les origines ; à développer les ellipses que la brièveté du

discours ou l'harmonie, nulle, hélas, pour le sourd-muet ! y a nécessitées ; sur-tout il ne négligera pas les étymologies qui, sagement employées, répandent un si grand jour sur les langues ; de manière que dans cette étude approfondie de leur théorie, je n'ose décider lequel doit gagner le plus ou le maître ou l'élève.

Je n'avance rien ici qui, pour l'ébauche de l'éducation, ne puisse être commun au sourd-muet de naissance et aux enfans ordinaires ; mais quelle différence, et quant à l'époque où pour ces deux espèces d'élèves l'éducation commence, et quant aux moyens à employer pour l'entreprendre et la conduire sûrement à sa fin !

L'enfant, que la nature a traité en mère complaisante, naît ouvert à l'ensemble des opérations que comporte l'entendement humain ; aucune d'elles ne lui est étrangère : aussi, dès le plus bas âge, étonne-t-il, par la rapidité des progrès de son intelligence, tout homme que l'amour de la science morale amène auprès des enfans, pour l'étudier en eux, et l'y observer jusques dans son germe. Comme ils sont bientôt à l'unisson de nos habitudes usuelles ! avec quelle promptitude ils s'emparent de tout ce qu'ils ont intérêt de connoître ! c'est le calice de la fleur ouvert à la

poussière fécondante qu'il aspire et qu'il recueille dans son sein, pour l'y fomenter et l'y faire multiplier au centuple ; ses progrès sont d'autant plus grands que les hommes qui l'environnent sont plus instruits et plus civilisés : l'enfant qui vient prendre place, au milieu de sa famille, y tombe, si je puis m'exprimer ainsi, comme dans une espèce de moule dont la configuration varie en raison de la moralité et de l'étendue des connoissances des personnes qui la composent ; ses facultés intellectuelles, morales et même physiques y prennent leur accroissement, leur forme, en un mot, toutes leurs modifications : chacune de ces personnes devient son instituteur, il reçoit d'elles ses premières impressions, impressions puissantes et énergiques dont il se nourrit, se pénètre, s'imprègne au point qu'il s'identifie et s'individualise en quelque sorte avec elles ; de-là, ces ressemblances si frappantes de goûts, de mœurs, de gestes et sur-tout d'attitudes qui se perpétuent dans une famille et qui en deviennent le trait caractéristique.

Mais ici, pour nous renfermer dans notre objet, bornons-nous à la langue maternelle dont l'enfant se rappelle si promptement et les mots et le mécanisme ; il s'en sert avec une facilité et un à-propos qui tiennent du

prodige ; il en fait, sans que nous nous en doutions, une étude suivie ; cette application de l'enfant ne cesse qu'à l'époque où son précieux dépôt est assez richement approvisionné, pour comprendre le langage de ses parens et leur faire entendre le sien sans effort. Voilà la cause de cette espèce de station que, de sept ans à quatorze, l'on remarque dans les progrès de leur intelligence ; elle paroît alors se reposer, comme si, par là, elle nous avertissoit qu'elle a acquis tout ce qu'il leur importoit le plus de savoir ; ce n'est que lorsque l'enfant a senti naître d'autres besoins, tels que ceux de l'émulation ou de la curiosité, qu'on le voit s'assujétir de nouveau au travail pénible de l'étude.

Mais avant et pendant cet intervalle, presque toujours si utilement et si délicieusement rempli par l'enfant ordinaire, le sourd-muet abandonné à lui-même conserve son inquiète activité ; en proie aux tourmens de ses desirs toujours croissans, il voit, il sent sa pauvreté, il ne peut se la dissimuler ; humilié, il s'irrite à la vue des progrès des êtres privilégiés qui l'entourent, et qui, beaucoup plus jeunes que lui, ont déjà acquis ce dont il n'a encore aucune notion, et que, cependant, il lui importeroit tant de savoir : à cette époque du repos, en effet, l'enfant doué de tous

les sens qui achèvent et complètent l'homme, est déjà en possession de l'instrument sans lequel il est presque impossible que les idées se propagent : or, cet instrument dont la nature, l'usage et l'habitude ont fait un présent gratuit à l'un, l'autre est réduit à le conquérir à force ouverte ; et notez bien qu'après cette laborieuse conquête, qui, dans un âge déjà avancé, doit enfin mettre une langue à sa disposition, il n'est encore parvenu qu'à ce point où l'autre s'est trouvé naturellement placé, et d'où il est parti pour s'élever à de plus hautes connoissances.

Consolons-nous, cependant, tout n'est pas absolument au désavantage du sourd-muet ; nous avons assez vanté l'opulence de celui-là pour que l'on nous permette de faire valoir les ressources que celui-ci trouve dans sa médiocrité : si sa marche est plus lente, elle est aussi plus sûre ; il ne fait aucun pas qu'il n'ait sondé le terrein ; la réflexion et le raisonnement deviennent parties obligées dans son éducation. L'enfant doué de la faculté d'entendre, faculté que la routine et non la méthode a développée en lui, peut, il est vrai, communiquer ses idées aux autres hommes et recevoir les leurs en échange ; mais jusques-là il n'a encore l'usage que de la langue parlée : pour jouir de ce moyen de communica-

tion dans toute sa plénitude, il lui reste deux tâches vraiment fastidieuses à remplir ; la première, de saisir la signification attachée à la combinaison des caractères élémentaires inventés pour représenter la parole, ce qui constitue les élémens de la lecture ; et la seconde, de combiner ces caractères entr'eux, d'après la merveilleuse analogie qui existe entre l'organe de l'ouie et la prononciation des mots ; ce qui donne à l'enfant les moyens d'écrire tous les sons articulés qui parviennent à son oreille.

Quant au sourd-muet, peu lui importe la prononciation des mots ; son oreille n'est point juge en cette partie, et par conséquent elle ne le trompera jamais : les deux premiers degrés de l'ébauche de l'éducation, la lecture et l'écriture, se confondent à ses yeux comme à son esprit ; ils deviennent pour lui une opération simple et identique, et si je puis me servir de cette comparaison, il imite la manière des grands artistes qui, sans le préliminaire du tâtonnement de l'ébauche, peignent du premier coup.

A l'aide de cette méthode raisonnée, le sourd-muet pourra, par degrés, parvenir à peindre tout ce qu'il aura senti, vu et réfléchi ; ses phrases seront correctes, enchaînées les unes aux autres, et composeront un corps

de discours. Il pourra, logiquement et grammaticalement, juger tous les ouvrages qui n'excéderont pas les bornes de ses connoissances acquises, et la lecture, cette occupation recueillie, ce travail silencieux, cette jouissance solitaire, si analogue à ses goûts et à ses besoins, tiendra pour lui tous ses trésors ouverts : les sciences, même abstraites, pourront le réclamer pour élève; les arts, les professions mécaniques l'admettront avec fruit dans leurs atteliers, et dans tous ces moyens de perfectibilité réunis, il puisera les ressources d'amusement et d'instruction qui doivent alléger pour lui l'éternel fardeau de son infirmité.

Mais tout ce qui tient à l'euphonie, ce plaisir si délicat de l'oreille; le nombre pompeux et soutenu de la prose, la mélodie rithmique et cadencée des vers; aucun de ces charmes qui sont au sens de l'ouie ce que sont les parfums au sens de l'odorat, aucun de ces charmes n'existent pour lui. L'infortuné! jamais, dans son enfance, sa bouche naïve n'a souri aux accens de la voix sensible et caressante de sa mère; jamais, par eux, ses maux n'ont été calmés, ni ses pleurs suspendus. Le langage si doux, si pénétrant de l'amitié compatissante, ne fera jamais couler la consolation sur les plaies de son cœur; inaccessible

aux traits de l'éloquence, jamais il n'éprouvera ce tressaillement intérieur, ces commotions soudaines, ces palpitations toujours croissantes, cet entraînement irrésistible qui nous arrachent à nous-mêmes et nous identifient avec l'orateur véhément et passionné, lorsque tour-à-tour il démasque le vice, venge l'innocence, célèbre la gloire, ou souffle dans tous les cœurs l'amour sacré de la patrie : le discours écrit ne deviendra plus à ses yeux que la partition froide et inanimée de la plus sublime musique. Cet art, fils du plus orgueilleux des sens qu'il maîtrise et subjugue d'autant mieux qu'il va retentir à un cœur plus sensible ; cet art dont, pour exprimer la douce et énergique influence sur tout ce qui respire, la fable s'est plû à étendre le pouvoir jusque sur les êtres inanimés ; cet art, que dis-je? ce despote magique voit tous ses enchantemens, tous ses prestiges, sa toute-puissance enfin tomber et s'anéantir devant le plus malheureux des êtres ! Allez résonner loin de cette enceinte, voix mélodieuses et célestes, instrumens harmonieux dont le concert enchanteur peint, enflamme ou modère à son gré toutes les passions de l'homme : par pitié pour son infortune, gardez qu'il puisse jamais lire, dans nos yeux, les délices secrettes dont vous enivrez nos sens : il est ombrageux et suscep-

tible (les malheureux sont toujours l'un et l'autre) : craignez qu'à la vue des privations auxquelles son infirmité le condamne, il ne la supporte plus impatiemment, et ne devienne plus jaloux encore de notre supériorité.

Je n'ai mis ce tableau sous vos yeux qu'afin de faire mieux sentir de combien de moyens l'instituteur du Sourd-muet est privé pour modérer l'âpreté sauvage de son élève, adoucir ses mœurs et l'amener insensiblement à la civilisation. Sans doute, ce seroit ici le lieu, après avoir considéré son éducation dans ses rapports avec l'idéologie et la grammaire, de l'envisager aussi dans sa liaison intime et nécessaire avec la morale. En vain nous applaudirons-nous d'avoir développé son intelligence, notre tâche ne sera vraiment remplie que lorsque nous l'aurons élevé à la qualité d'homme sociable et à la dignité de citoyen : sans la morale, il ne connoîtroit ni nos conventions ni nos loix; s'il venoit à les enfreindre, la société seroit injuste de le punir; elle n'auroit ce droit qu'autant qu'elle lui eût facilité tous les moyens de s'en instruire et de s'en pénétrer : mais ce complément de son éducation mérite à lui seul un développement trop étendu, pour nous y engager dans cette séance.

INSTITUT NATIONAL

DES

AVEUGLES-TRAVAILLEURS,

rue S. Denis, près celle des Lombards.

Le but principal de cet établissement est de fournir aux pauvres aveugles des ressources contre l'indigence, en leur mettant entre les mains quelque occupation analogue à leur goût et à leurs dispositions, et dont ils puissent tirer leur subsistance. Il offre en outre aux aveugles fortunés, un amusement et une consolation.

L'académie des Sciences avoit nommé des commissaires, en 1785, pour lui rendre compte de la méthode employée par M. Haüy, pour l'instruction des aveugles. Le rapport fut présenté par Condorcet ; nous allons en transcrire quelques passages.

.... « Personne n'avoit encore songé » à rassembler les différens moyens propres à » l'éducation des aveugles, à les discuter et à » former une méthode suivie et complète,

» pour faciliter à une portion malheureuse de » l'humanité, l'acquisition des connoissances » que la privation du sens le plus nécessaire » leur refusoit, et pour leur ouvrir, s'il est » permis de parler ainsi, l'entrée de la société » des autres hommes. C'est ce que M. Haüy a » entrepris. . . . .

» Il emploie des caractères en relief que » l'aveugle s'accoutume à reconnoître au tou- » cher, comme l'enfant à qui l'on montre à » lire, reconnoît à la vue les caractères écrits » ou imprimés.

» Ces caractères sont séparés et mobiles » comme ceux des imprimeurs; on en forme » des lignes sur une planche percée d'entailles » où la queue du caractère s'engage; et lors- » que la connoissance lui en est devenue fa- » milière, l'aveugle les cherche lui-même » dans les cases où ils sont disposés, et les » arrange sur la planche comme un composi- » teur d'imprimerie. . . . .

» On avoit eu déjà quelque idée de cette » méthode avant M. Haüy; mais il a senti qu'il » falloit chercher le moyen de former des li- » vres à l'usage des aveugles, afin de les met- » tre en état de lire seuls, et de se passer de » secours à cet égard. Il a donc imaginé d'im- » primer sur un papier fort, où la trace des » caractères conserve un relief suffisant, pour

» que l'aveugle puisse les lire au tact. Nous » avons vu un de ces livres sur lequel l'aveu- » gle a lu les phrases qu'on lui indiquoit . . . . .

» Les procédés employés pour les calculs » sont semblables à ceux que nous avons dé- » crits pour les lettres, l'aveugle dispose les » chiffres sur la planche, et fait toutes les » opérations sur les nombres entiers avec la » même facilité ; mais celles sur les fractions » auroient été beaucoup plus longues et plus » compliquées. M. Haüy les a simplifiées en » formant pour cette espèce de calcul des ca- » ractères faits pour contenir à-la-fois le nu- » mérateur et le dénominateur, mais dont » une des parties est amovible pour que l'on » puisse y substituer à volonté tel ou tel » chiffre, et de cette manière, avec un petit » nombre de caractères différens, l'aveugle » exécute toutes les opérations sur les quan- » tités fractionnaires. . . . .
. . . .

» Le procédé pour l'étude de la géographie » est à-peu-près semblable à celui qu'emploie » M. Weissembourg. Le contour des différentes » divisions est en relief, et l'aveugle recon- » noît au toucher, par leurs formes, les dif- » férens pays : on emploiera pour les villes » ou autres petits objets, des reliefs de diffé- » rentes formes, et des matières comme le

» sable, le verre, etc., reconnoissables au
» tact, pour distinguer les mers, les lacs, les
» rivières, et l'on conçoit qu'il est facile de
» multiplier ces signes autant qu'il sera né-
» cessaire. . . . .
. . . .

» Nous avons vu cette école qui présente un
» spectacle à-la-fois curieux et touchant. Plu-
» sieurs jeunes aveugles, de l'un et de l'autre
» sexe, apprennent d'un maître aveugle aussi,
» reçoivent avec joie une instruction qui leur
» est donnée avec intérêt, et tous semblent
» s'applaudir de concert d'acquérir une exis-
» tence nouvelle...... Si les succès que nous
» avons vus font honneur à l'intelligence de
» l'élève, ils sont satisfaisans et glorieux pour
» le maître, dont les talens bienfaisans mé-
» ritent la reconnoissance publique ».

En 1786, le citoyen Haüy a publié un ouvrage, aujourd'hui assez rare, dans lequel on trouve une foule de détails intéressans sur l'éducation des aveugles. Cet ouvrage, imprimé par les aveugles ses élèves, à leur seul bénéfice et avec les caractères particuliers à leur usage, a pour titre : *Essai sur l'éducation des Aveugles*, ou *Exposé de différens moyens, vérifiés par l'expérience, pour les mettre en état de lire, à l'aide du tact, d'imprimer des livres dans lesquels ils puis-*

sent prendre des connoissances de langues, d'histoire, de géographie, de musique, etc., d'exécuter différens travaux relatifs aux métiers, etc., in-4°.

Le citoyen Haüy a considérablement augmenté, en faveur des aveugles, les ressources de l'établissement national qu'il dirige, et dont il est le fondateur. On y remarque divers travaux mécaniques, tels que filature, tricot, passementerie, cartonnerie, etc. A l'aide d'une table ingénieuse, les aveugles écrivent et lisent leur propre écriture. Non-seulement ils impriment à leurs presses tous les ouvrages de littérature, et la musique nécessaire à leur éducation ; mais encore ils entreprennent pour le public toutes les espèces d'impressions qui n'exigent pas un œil soigné, et que les Imprimeurs appellent ouvrages de ville. Ils cultivent également avec beaucoup de succès, la poésie et la musique. On voit cet intéressant établissement tous les sextidis de chaque décade à midi.

ÉCOLES DE SERVICES PUBLICS.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

L'École Polytechnique a été établie en l'an 2, à l'époque où quelques hommes de génie sentirent le besoin d'élever une barrière puissante contre le vandalisme, et de former en même temps le nombre de sujets instruits que réclamoient les besoins de l'État pour les services publics.

La loi du 25 frimaire an 8, rendue sous les auspices de Bonaparte, et sur le rapport du cit. La Place, pendant le court espace de son ministère, a fixé définitivement les bases de cet utile établissement, en laissant cependant à un conseil du perfectionnement toute la latitude desirable, pour y adapter les moyens d'amélioration que le temps, l'expérience et les progrès naturels des lumières permettent d'espérer pour la suite.

Les principaux changemens que cette loi a apportés à l'organisation primitive de l'Ecole Polytechnique, consistent :

1°. Dans le grade militaire accordé aux élèves, qui procure aux indigens une solde suffisante pour leur subsistance, et leur assigne un rang convenable parmi les défenseurs de la patrie, dans le cas où de nouvelles loix de circonstances les y appelleroient.

2°. Dans les dispositions qui, faisant de l'Ecole Polytechnique un premier degré nécessaire pour l'admission dans les services publics, ont fermé toutes les voies indirectes que le pouvoir s'étoit ménagées en faveur de protégés trop peu instruits pour courir les chances d'un concours légal.

3°. Dans l'établissement enfin d'un conseil de perfectionnement, chargé de coordonner l'enseignement de toutes les Ecoles de services publics, soit entre elles, soit avec les autres sources de l'instruction publique; conseil qui, réunissant par sa composition une grande diversité de talens et de lumières, devient un foyer propre à les réfléchir sur chacun des services, proportionnellement à son importance et à ses besoins.

LOI

relative à l'organisation de l'Ecole Polytechnique, du 25 frimaire an 8.

Dispositions générales.

ARTICLE PREMIER.

L'Ecole Polytechnique est destinée à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques, et des arts graphiques, et particulièrement à former des élèves pour les Ecoles d'application des services publics ci-après désignés.

Ces services sont : L'artillerie de terre, l'artillerie de la marine, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtimens civils de la marine, les mines, et les ingénieurs géographes.

II. Le nombre des élèves de l'Ecole Polytechnique est fixé à trois cents.

Mode d'admission des candidats à l'Ecole Polytechnique.

ARTICLE III.

Tous les ans, le premier jour complémentaire, il sera ouvert un examen pour l'admission des élèves; il devra être terminé le 30 vendémiaire. Cet examen sera fait par des examinateurs nommés par le ministre de l'intérieur, lesquels se rendront à cet effet dans les principales communes de la république.

IV. Ne pourront se présenter à l'examen d'admission que des Français âgés de seize à vingt ans ; ils seront porteurs d'un certificat de l'administration municipale de leur domicile, attestant leur bonne conduite et leur attachement à la république.

V. Tout français qui aura fait deux campagnes de guerre dans l'une des armées de la république, ou un service militaire pendant trois ans, sera admis à l'examen jusqu'à l'âge de vingt-six ans accomplis.

VI. Les connoissances mathématiques exigées des candidats seront: les élémens d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et de mécanique, conformément au programme qui sera rendu public trois mois au moins avant

l'examen, par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du conseil de perfectionnement.

VII. Les examens d'admission seront publics. Les administrations des lieux où ils se feront, chargeront un de leurs membres d'y assister.

VIII. Chaque candidat déclarera à l'examinateur le service public pour lequel il se destine; sa déclaration sera insérée au procès-verbal de son examen, et les élèves n'auront pas la faculté de changer leur destination primitive.

Les ministres indiqueront, avant l'ouverture des examens, le nombre des élèves nécessaires pour remplir les besoins présumés des différens services pendant l'espace de l'année, afin qu'il soit assigné à chacun de ces services un nombre d'élèves au moins égal à celui indiqué par les ministres.

IX. Le 6 brumaire, au plus tard, les examinateurs se réuniront à Paris; et concurremment avec les deux examinateurs de mathématiques, pour la sortie des élèves, dont il sera parlé ci-après, ils formeront le jury d'admission.

X. Ce jury arrêtera la liste par ordre de mérite de tous les candidats jugés en état d'être admis, et il l'adressera au ministre de

l'intérieur, qui expédiera les lettres d'admission suivant l'ordre de la liste, et jusqu'à concurrence des places à remplir.

XI. Les élèves admis auront le grade de sergent d'artillerie ; ils seront tenus de se rendre à l'Ecole Polytecnique pour le premier frimaire ; ils recevront pour leur voyage le traitement de leur grade, marchant sans étape, sur une feuille de route qui leur sera délivrée par le commissaire des guerres de l'arrondissement de leur domicile, à la vue de leur lettre d'admission.

Objet, mode et durée de l'enseignement.

ARTICLE XII.

L'enseignement donné aux élèves, leurs études et leur travail auront pour objet les mathématiques, la géométrie descriptive, la physique générale, la chimie et le dessin.

XIII. Les élèves augmenteront leurs connoissances de toute l'analyse nécessaire à l'étude de la mécanique ; ils feront un cours de mécanique rationnelle, ils recevront une instruction étendue, tant orale que graphique, sur la géométrie descriptive pure ; enfin ils feront des cours d'application de la géométrie descriptive aux travaux civils, à la fortification, à l'architecture, aux mines,

aux élémens des machines, et aux constructions navales.

XIV. Les élèves feront chaque année un cours de physique générale, un cours de chimie élémentaire, un cours de minéralogie et chimie appliquées aux arts; enfin ils seront exercés aux manipulations chimiques.

XV. L'instruction embrassera tous les genres propres à former la main, l'intelligence et le goût des élèves.

XVI. Toutes ces études se feront dans l'espace de deux années: leur répartition, l'emploi du temps, les développemens des diverses parties seront déterminés par un programme fait chaque année par le conseil de perfectionnement.

Régime et discipline des Elèves.

ARTICLE XVII.

Les élèves porteront un habillement uniforme avec bouton portant ces mots: *Ecole Polytechnique.*

XVIII. Les élèves seront partagés en deux divisions: la première, composée des élèves nouvellement admis; la seconde, des élèves anciens.

XIX. Tous les élèves de la seconde division

seront tenus, à la fin de leurs cours, de se présenter à l'examen pour celui des services publics auquel ils se seront destinés. Ceux qui s'y refuseroient se retireront de l'Ecole.

XX. Ceux des élèves qui n'auront pu être admis dans les services publics seront tenus de se retirer de l'Ecole après leur troisième année.

Pourra néanmoins le conseil de l'Ecole leur accorder une quatrième année, soit pour cause de maladie, soit pour raison du défaut de places dans les services publics, soit enfin en raison du talent reconnu de ceux qui desireroient augmenter leurs connoissances; mais, dans tous les cas, le nombre de ces élèves restans ne pourra excéder vingt.

XXI. Dans le cas d'inconduite de la part des élèves, ils pourront être renvoyés de l'Ecole par le conseil d'instruction; mais ce conseil devra pour cela être composé de douze membres au moins, et il ne pourra prononcer le renvoi qu'après avoir entendu les élèves, et qu'aux deux tiers des voix.

XXII. Les élèves qui auront quitté l'Ecole pour quelque raison que ce soit, ne pourront y être reçus de nouveau qu'après l'intervalle d'une année, et suivant le mode déterminé pour la première admission.

XXIII. Les élèves sortant de l'Ecole, par

l'effet des articles précédens, commenceront dès-lors leur première année de conscription, s'ils ont vingt ans accomplis.

Le directeur et l'administrateur seront tenus d'en instruire les administrations locales d'où ressortissent ces élèves.

Les élèves qui, au 12 prairial dernier, faisoient partie de l'Ecole Polytechnique, y seront maintenus pour y continuer leurs études; mais ils seront à la disposition du ministre de la guerre, comme le sont les élèves des ponts et chaussées; d'après les loix des 9 mars et 16 septembre 1793.

XXIV. Il sera arrêté par le conseil de perfectionnement, sur la proposition du conseil de l'Ecole, un règlement particulier, tant sur l'uniforme que sur les autres objets de police, et les peines de correction qui seront jugées nécessaires pour maintenir le bon ordre, l'assiduité des élèves, et assurer le bon emploi de leur temps.

Mode d'examen pour l'entrée des Elèves dans les Ecoles d'application des services publics.

ARTICLE XXV.

Les élèves de la première division subiront, à la fin de leurs cours, un examen régulier

pour passer dans la deuxième division. Ceux qui ne seront pas jugés capables d'y être admis pourront rester encore une année, après laquelle ils se retireront de l'Ecole, si, par l'effet de l'examen, ils n'ont pas mérité de passer à la deuxième division.

XXVI. Les examens du concours pour l'admission dans les Ecoles de services publics seront ouverts tous les ans à l'Ecole Polytechnique, le premier vendémiaire, entre les élèves de la deuxième division, et ceux qui, étant sortis de l'Ecole l'année précédente, pourront encore se présenter en concurrence pour cette fois seulement.

XXVII. Les examens pour chacune des deux divisions se feront sur toutes les parties de l'enseignement de cette division, conformément aux programmes fournis aux examinateurs par le conseil d'instruction, et arrêtés par le conseil de perfectionnement.

L'examen pour chaque service sera public, et fait en présence d'un officier général ou agent supérieur de ce service, qui sera désigné chaque année par les ministres respectifs.

XXVIII. Chaque élève, ou autre concurrent, sorti de l'Ecole conformément à l'article XXVI, subira trois examens : l'un, pour les parties mathématiques ; le second, pour

la géométrie descriptive et de dessin ; le troisième, pour la physique et la chimie.

XXIX. Il y aura pour la partie des mathématiques deux examinateurs, qui auront en outre des fonctions permanentes à l'Ecole, pour prendre connoissance, dans le courant de l'année, des progrès des élèves.

XXX. Dès que l'examen pour un des services sera terminé, les quatre examinateurs et le directeur de l'Ecole se réuniront en jury pour former la liste, par ordre de mérite, des candidats reconnus avoir l'instruction et les qualités requises pour être admis dans ce service ; ils y seront en effet reçus en même nombre que celui des places vacantes, et suivant le rang qu'ils ocuperont sur la liste.

XXXI. Si quelque candidat, quoique suffisamment instruit, se trouve affecté d'une infirmité qui le rende peu propre au service auquel il aspire, le jury en exprimera son opinion dans le compte qu'il rendra de l'examen au ministre que le service concerne.

Des Instituteurs et Membres du Conseil d'instruction et administration.

ARTICLE XXXII.

Les agens chargés en chef de l'instruction, de la surveillance et de l'administration de l'Ecole, sont; savoir :

Quatre instituteurs d'analyse et mécanique;

Quatre instituteurs de géométrie pure et appliquée;

Trois instituteurs de chimie;

Un instituteur de physique générale;

Un instituteur de dessin;

Un inspecteur des élèves;

Un adjoint à l'inspecteur des élèves, chargé du cours d'architecture;

Un administrateur;

Un officier de santé;

Un bibliothécaire faisant les fonctions de secrétaire.

Ces dix-huit instituteurs ou agens en chef composeront le conseil d'instruction et d'administration, qui tiendra ses séances au moins une fois par décade, et qui sera présidé par le directeur ou son suppléant, pris l'un et l'autre parmi les instituteurs.

Du Conseil de perfectionnement.

ARTICLE XXXIII.

Outre le conseil d'instruction et administration, il y aura un conseil de perfectionnement qui tiendra ses séances pendant brumaire. Les membres composant ce conseil seront, les quatre examinateurs de sortie pour les services publics; trois membres de l'Institut national, pris dans la classe des sciences mathématiques et physiques parmi ceux qui s'occupent spécialement de la géométrie, de la chimie ou des arts graphiques; les officiers généraux ou agens supérieurs qui auront été présens aux examens d'admission dans les services publics; le directeur de l'Ecole, et enfin quatre commissaires nommés par le conseil d'instruction parmi les membres qui le composent.

XXXIV. Le conseil de perfectionnement fera chaque année son rapport sur la situation de l'Ecole, et sur les résultats qu'elle aura donnés pour l'utilité publique.

Il s'occupera en même temps des moyens de perfectionner l'instruction, et des rectifications à opérer dans les programmes d'enseignement et d'examen.

Des Agens secondaires.

ARTICLE XXXV.

Le nombre des agens secondaires nécessaire à l'instruction et à l'administration, et leur traitement respectif, seront déterminés à raison du besoin par le règlement intérieur arrêté par le conseil d'instruction et administration, et approuvé par le ministre.

La somme affectée aux traitemens de tous ces agens secondaires, ne pourra excéder celle de 61,400 francs.

De la nomination des Membres des Conseils, Examinateurs et autres Agens de l'Ecole.

ARTICLE XXXVI.

Les deux examinateurs de mathématiques en service permanent seront nommés par le Gouvernement, sur la présentation du conseil de perfectionnement.

Les autres examinateurs seront appelés, chaque année, à leurs fonctions, par le ministre de l'intérieur.

XXXVII. Le directeur et les membres du

conseil d'instruction et d'administration seront nommés de la même manière.

La nomination du directeur sera renouvelée après la troisième année.

Son suppléant sera choisi chaque année par le conseil d'instruction.

XXXVIII. La nomination des agens secondaires se fera par le conseil d'instruction, et sera approuvée par le ministre de l'intérieur.

XXXIX. En cas d'inconduite ou de négligence de la part des fonctionnaires attachés à l'Ecole, la destitution en sera prononcée par la même autorité à laquelle la nomination a été déférée par les articles précédens.

Des traitemens et autres dépenses de l'Ecole.

ARTICLE XL.

Chacun des membres du conseil d'instruction et administration jouira du même traitement que celui affecté aux fonctions analogues au Muséum d'histoire naturelle et à l'Ecole de Médecine de Paris.

Le traitement de l'officier de santé sera de 3,000 francs.

XLI. Les deux examinateurs de mathéma-

tiques, en service permanent, jouiront du même traitement que les instituteurs.

Les autres examinateurs jouiront aussi du même traitement, mais pendant trois mois seulement, sauf une indemnité pour frais de voyage.

XLII. Le directeur, outre son traitement d'instituteur, jouira, à titre d'indemnité, de 2,000 francs par an.

XLIII. Les élèves jouiront de la solde de 98 centimes par jour, affectée au grade de sergent d'artillerie par la loi du 23 fructidor an 7.

Ce traitement sera payé comme subsistance militaire, sur les fonds de la guerre, entre les mains de l'agent comptable de l'Ecole, et d'après le contrôle nominatif dûment certifié par l'administrateur et visé par le commissaire des guerres.

XLIV. Outre la solde fixée par l'article précédent, il sera alloué chaque année une somme de 27,000 francs, dont la distribution sera réglée par le conseil d'instruction à raison de dix-huit francs par mois, au plus, aux élèves qui lui auront justifié ne pouvoir se passer de ce secours.

XLV. La somme affectée aux consommations journalières des élèves, aux expériences de physique et de chimie, au perfectionne-

ment des porte-feuilles et collections, aux dépenses d'entretien des bâtimens, et aux frais de tournée pour les examens, ne pourra excéder 61,500 francs.

XLVI. Cette somme sera répartie d'après les arrêtés du conseil de perfectionnement et les états estimatifs de l'administration, approuvés chaque année par le ministre de l'intérieur, selon les besoins de l'Ecole.

XLVII. Les dépenses de l'établissement seront ordonnancées par le même ministre et sur les fonds y affectés chaque année par le corps législatif.

De la relation des Ecoles d'application des services publics avec l'Ecole Polytechnique.

ARTICLE XLVIII.

En conséquence des articles précédens et pour leur entière exécution, il sera fait incessamment toutes les dispositions pour fixer la relation nécessaire entre l'Ecole Polytechnique et les Ecoles d'application des services publics.

XLIX. Chaque ministre, en ce qui le concerne, chargera les officiers généraux ou agens supérieurs des services publics, faisant partie

du conseil de perfectionnement, de proposer audit conseil des programmes d'instruction pour les Ecoles d'application, de manière que l'enseignement y soit en harmonie et entièrement coordonné avec celui de l'Ecole Polytechnique.

L. Ces programmes seront approuvés et arrêtés définitivement par les ministres respectifs, pour être ensuite rendus publics et suivis dans les Ecoles d'application.

LI. L'Ecole de Châlons sera une Ecole d'application pour l'artillerie, à l'instar de celle de Metz pour le génie militaire, de celle de Paris pour les ponts et chaussées, les mines et les géographes.

LII. Toutes dispositions de loix contraires à la présente sont rapportées.

LIII. La présente résolution sera imprimée.

PROGRAMME

des connoissances exigées des Candidats qui se présenteront au concours pour l'Ecole Polytechnique.

Les connoissances exigées des candidats, et sur lesquelles ils seront examinés, sont :

L'arithmétique ;

L'algèbre, comprenant, 1°. la résolution des équations du second degré ; 2°. la démonstration du binome de Newton, pour le cas de l'exposant entier, et par les combinaisons ; 3°. la composition des équations et leur résolution numérique par la méthode des diviseurs-commensurables, et par approximation ; 4°. l'élimination dans les équations des degrés supérieurs, à deux inconnues ; 5°. la théorie des proportions et des progressions ; 6°. la théorie des logarithmes par les exponentielles, quand même on les auroit présentés en arithmétique. (Leur développement en séries ne sera point exigé.)

La géométrie, comprenant la trigonométrie rectiligne ;

L'application de l'algèbre à la géométrie comprenant, 1°. les propriétés de la ligne

droite d'après son équation ; 2°. les propriétés des courbes du second degré, déduites de l'équation générale de ce degré à deux indéterminées ; 3°. la transformation des coordonnées appliquée à la recherche des diamètres conjugués, et à celle des tangentes ; 4°. la démonstration synthétique de l'identité des courbes du second degré avec les sections faites par un plan dans un cône ;

Les élémens de statique, avec les applications aux cinq machines simples ;

Enfin l'exposition du nouveau système des poids et mesures.

Première observation. La considération de l'infini ne sera point admise dans les lignes proportionnelles, ni dans la mesure du cercle. Il en sera de même de celle des indivisibles ou des points solides dans la mesure des solides. On exigera la solidité du prisme triangulaire tronqué, auquel on rapporte tous les corps irréguliers.

Deuxième observation. Il est indispensable que les élèves soient exercés aux calculs arithmétiques et algébriques, à l'usage des tables de logarithmes, et aux applications de la trigonométrie.

Lorsqu'ils exposeront algébriquement la

théorie des proportions, des progressions et des logarithmes, on exigera qu'ils développent les démonstrations, de manière à mettre en évidence l'esprit et la marche du calcul.

Instituteurs et Membres du Conseil d'instruction, suivant l'ordre indiqué précédemment, page 274.

Instituteurs d'Analyse et de Mécanique.

CITOYENS,

Prony.
Fourier, en Egypte.
Garnier, pour le C. Fourier.
Lacroix.
Labey.

Instituteurs de Géométrie pure et appliquée.

Monge. Gaivernon.
Hachette. Sganzin.

Instituteurs de Chimie.

Guyton. Berthollet. Fourcroy.

Instituteur de Physique générale.

Hassenfratz.

Instituteur de Dessin.

Neveu.

Inspecteur des Elèves.

Le Brun.

Adjoint à l'Inspecteur des Elèves chargé du Cours d'Architecture.

Durand.

Administrateur.

Lermina.

Officier de santé.

Chaussier.

Bibliothécaire faisant les fonctions de Secrétaire.

Peyrard.

Administration.

CITOYENS,

Guyton, directeur.
Gaivernon, suppléant du directeur.
Le Brun, inspecteur des Elèves.
Lermina, administrateur.

Examinateurs.

Bossut, pour le génie militaire.
Legendre, pour l'artillerie.

Conseil de perfectionnement.

CITOYENS,

Bossut, examinateur du génie.
Le Gendre, examinateur de l'artillerie.
Barruel, examinateur pour la physique et la chimie.
Ferry, examinateur pour la géométrie descriptive et le dessin.

Laplace, de l'Institut national.
Berthollet, de l'Institut national.
Monge, de l'Institut national.

Marmont, général d'artillerie.
Prieur (de la Côte d'Or), chef de bataillon du génie.
Prony, directeur de l'Ecole des Géographes.
Vial-Clairbois, directeur de l'Ecole des Ingénieurs de vaisseaux.
Le Lièvre, membre du Conseil des Mines.

Guyton, directeur de l'Ecole Polytechnique.

Lacroix,
Gaivernon,
Fourcroy,
Lermina,
} nommés par le Conseil d'instruction.

ÉCOLE
DES
PONTS ET CHAUSSEES,
rue de Grenelle.

L'École des Ponts et Chaussées fut fondée sous la protection du Gouvernement en 1787, par Charles-Daniel Trudaine, et dirigée sans interruption par J. R. Perronet, premier ingénieur, jusqu'à sa mort arrivée le 9 pluviôse an 2. Il étoit alors âgé de 86 ans. Par son testament, il légua à cette école, pour l'instruction des élèves qu'il aimoit comme ses enfans, sa bibliothèque, tous ses modèles, ses manuscrits et ses porte-feuilles; objets qui forment aujourd'hui un dépôt unique et précieux.

Cette école est maintenant sous l'autorité du ministre de l'intérieur et du conseiller d'état chargé spécialement des Ponts et Chaussées, Canaux, etc.

Le dépôt des plans, cartes et modèles relatifs aux travaux des routes, ponts, canaux et ports maritimes de commerce, est joint à cette école. Les élèves sont au nombre de cinquante; ils sont tirés de l'École Poly-

technique, et conservent le traitement de 75 fr. par mois.

L'instruction qui leur est donnée, consiste principalement dans l'application des principes de physique et de mathématiques à l'art de projeter et de construire les ouvrages relatifs aux routes, ponts, canaux, aux ports maritimes et aux édifices qui en dépendent; les moyens d'exécution et de pratique; les formes établies pour la rédaction des devis et détails estimatifs des ouvrages à exécuter, et l'ordre à tenir dans la comptabilité.

Agens supérieurs de l'Ecole et Professeurs.

CITOYENS,

Prony, inspecteur-général et directeur.

Lesage, ingénieur en chef et inspecteur.

Eisenman, ingénieur, professeur pour la Mécanique appliquée aux solides et aux fluides.

Bruyère, ingénieur, professeur pour la Stéréotomie appliquée à la coupe des pierres, à la charpente et à la perspective; pour les projets de route et les constructions hydrauliques.

Mandar, ingénieur, professeur pour l'Architecture civile et les Ports de mer.

ÉCOLE DES MINES.

L'École pratique pour l'exploitation et le traitement des substances minérales, est placée près d'une mine appartenant à la République, à Giromagny, département du Haut-Rhin. Il y a deux professeurs, l'un pour les connoissances relatives aux travaux de l'exploitation, l'autre pour la docimasie et la minéralogie. Ils sont aidés dans leurs fonctions par deux ingénieurs des mines.

L'école de Théorie est établie à Paris, rue de l'Université. Le conseil des Mines dirige l'instruction des élèves sur la géologie, la minéralogie, le dessin, les langues étrangères. Les cours sont publics.

Professeurs.

Citoyens,

Haüy, membre de l'Institut national, conservateur de la collection de minéralogie.

Vauquelin, membre de l'Institut national, conservateur des produits chimiques, chargé des essais.

Clouet, bibliothécaire interprète.

Les inspecteurs et ingénieurs sont professeurs dans toutes les parties de l'exploitation des mines, tant à l'école de théorie qu'à l'école pratique.

ÉCOLE DES GÉOGRAPHES,

rue de Grenelle.

CETTE Ecole, établie par la loi du 30 vendémiaire an IV, est actuellement composée d'environ trente élèves.

Pour être admis à cette Ecole, les élèves doivent avoir fait leurs premières études à l'Ecole Polytechnique, au moins pendant un an. Ils subissent un examen qui porte principalement sur la trigonométrie et sur le dessin.

L'instruction des élèves de l'école des Géographes est divisée en deux parties, dont l'une a pour objet les opérations sur le terrein, et l'autre le travail du cabinet.

Les opérations sur le terrein sont de trois sortes:

1°. Le figuré du terrein.

2°. Les mesures géométriques, soit des angles, soit des bases.

3°. Les observations astronomiques.

Les travaux du cabinet ont deux objets, savoir :

1°. Les opérations graphiques, relatives à la réduction et au dessin des cartes.

2°. Les calculs trigonométriques et le calcul des mesures.

Le traitement annuel des élèves de l'école des Géographes, est de 900 francs.

Le directeur du cadastre est attaché à cette école, et en forme le conseil avec les professeurs. Ce conseil est chargé de soumettre à l'approbation du ministre de l'intérieur les réglemens particuliers, nécessaires pour l'organisation et l'entretien de cette école.

Les élèves admis ont la faculté de participer à l'enseignement de la physique et de la chimie à l'Ecole Polytechnique.

Chaque année le directeur du cadastre et les diverses administrations qui ont besoin de géographes, font leur demande au ministre de l'intérieur. Les places à remplir sont données aux plus instruits des élèves, après un examen. Ils prennent alors le titre d'*Ingénieurs-géographes*.

Professeurs.

Citoyens,

Lanz, pour l'astronomie sphérique et physique.

Denayer et Blanchet, pour le dessin de la carte et la levée des plans.

Prony, directeur du cadastre, membre du conseil de l'école des Géographes.

ÉCOLE AÉROSTATIQUE,

établie à Meudon.

PAR un arrêté du Directoire exécutif, en date du 10 thermidor an IV, la moitié des élèves de l'école des Géographes doit former l'Ecole Aérostatique. Les élèves suivent ainsi alternativement l'enseignement des deux écoles.

A Meudon, les élèves prennent une instruction complète sur la construction et l'emploi des machines aérostatiques.

Ils s'exercent par la pratique à tous les détails de ces constructions et du service des aérostats, soit comme moyen de faire les reconnoissances militaires, soit dans leur usage pour la topographie, soit pour transmettre les signaux et le langage, soit enfin dans toutes les applications utiles dont cet art est susceptible.

Les élèves doivent rédiger chacun pour leur usage, des notes sur ces divers objets, et y joindre tous les dessins nécessaires pour l'intelligence des procédés et la description exacte de chaque partie. Ils en forment un recueil où

ils puissent recourir dans tous les temps et dans tous les lieux où leur service pourroit les appeler.

Il est interdit aux élèves, et à qui que ce soit, de laisser prendre copie de ces renseignemens, ou d'en donner communication à d'autres qu'à ceux qui auroient l'autorisation formelle du Gouvernement. La violation de cette condition seroit regardée comme un manque de fidélité envers la République, et poursuivie comme pour le cas des ingénieurs qui communiqueroient des détails sur nos places fortes.

Le directeur de l'Ecole Aérostatique détermine le mode d'instruction et l'emploi du temps des élèves, tant pour la partie théorique que pour la partie pratique de leur instruction.

Les élèves sont employés à toutes les opérations que le Gouvernement ordonne, pendant qu'ils sont attachés à l'école. Dans le cas où leur instruction ordinaire s'en trouveroit interrompue, ils l'achèveroient dès que le service pour lequel ils auront été requis, seroit fini. Ainsi ils ne quittent définitivement l'école qu'après y avoir puisé toutes les connoissances qui peuvent les mettre en état d'exercer leur art dans quelques lieux qu'ils se trouvent.

ÉCOLES D'ARTILLERIE,

sous l'autorité du Ministre de la Guerre.

Il y avoit à Châlons une Ecole, qui fournissoit, conjointement avec l'Ecole Polytechnique, des officiers au Corps de l'artillerie ; ces officiers recevoient le complément de leur instruction, dans l'une des huit Ecoles de régimens, avant d'être employés au service dans les armées. L'article LI de la loi que nous avons rapportée, concernant l'Ecole Polytechnique, porte que l'Ecole de Châlons sera désormais une école d'application pour l'artillerie, à l'instar de celle de Metz pour le génie militaire.

Les huit Ecoles de régimens sont établies à Lafère, à Grenoble, à Metz, à Strasbourg, à Douai, à Auxonne, à Toulouse et à Rennes. Il y a dans chacune de ces Ecoles, un professeur de mathématiques, un répétiteur et un maître de dessin. Chaque Ecole est surveillée par un général de brigade d'artillerie.

ÉCOLE

DU GÉNIE MILITAIRE,

à Metz.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique qui se sont fait inscrire pour le service du génie militaire, et qui ont passé au moins deux ans à cette Ecole, sont examinés à la fin de l'année classique; et les plus instruits, au nombre que le ministre de la guerre détermine d'après la loi et les besoins du corps, sont reçus élèves de l'Ecole du Génie, avec le grade de sous-lieutenant.

Le nombre des élèves du génie est habituellement de vingt. Ils restent deux ans à l'Ecole. Le ministre peut accorder une troisième année à ceux qui n'ont pas acquis, pendant les deux premières, l'instruction exigée.

Les élèves sortent de l'Ecole, avec le grade de lieutenant. L'examen de sortie détermine leur classement dans ce grade. Alors commence leur service aux armées ou dans les places, suivant la destination que leur assigne le ministre.

Pendant les deux années que les élèves sous-

lieutenans passent à l'Ecole, ils y sont instruits sur toutes les parties théoriques et pratiques du service du génie.

On commence par leur donner des notions générales sur l'art de la guerre, sur le service et l'administration militaire ; on leur montre la place qu'occupe, dans cette science si vaste et si importante, l'art et le service particulier du génie. Des cours leur développent cet art, les parties dont il se compose, leurs rapports entr'elles, et avec le reste du service de l'armée.

Des levers, des reconnoissances, des constructions passagères, des simulacres d'attaque et de défense des places et des ouvrages, complètent l'instruction, mettent, pour ainsi dire, en action, les leçons des cours, et rendent plus sensibles aux élèves, l'art et ses ressources.

L'Ecole qui étoit à Mézières avant la révolution, a été transférée à Metz ; on a regardé cette place comme plus favorable aux études des élèves, par la grandeur et la variété de sa fortification.

Les cours ont lieu pendant l'hiver. Un professeur, secondé par des artistes, enseigne aux élèves les applications des sciences physiques et mathématiques qu'ils ont étudiées à l'Ecole Polytechnique, aux diverses construc-

tions et à toutes les autres parties de la science de l'ingénieur.

Celles de ces applications qui supposent la pratique des travaux, et l'habitude du service militaire, sont traitées par l'un des officiers supérieurs de l'Ecole. Les autres font des cours de fortification passagère, de fortification permanente, et de topographie militaire.

On donne à traiter à chacun des élèves quelques applications des leçons, et ils exécutent, dans les salles, les dessins, les calculs et les mémoires que la solution de ces sortes de problêmes nécessite. On indique aussi à chacun d'eux des bâtimens et quelque usine ou machine compliquée à lever. Ils vont les visiter, en font la description écrite, et les projections sur toutes les faces.

Cependant on les habitue aux manœuvres militaires. Ils montent à cheval, s'exercent à marcher vîte et long-temps, à lever au pas de l'homme et du cheval.

Au printemps, ils se répandent dans la campagne, et lèvent successivement la carte du pays, celle des environs de la place, et enfin le plan de la place elle-même.

D'après la carte du pays, on projette une place ou un poste militaire, à quelque distance. On détermine successivement son ob-

jet, sa force et son emplacement. Son tracé, son relief, son défilement, sa construction, son armement, ses approvisionnemens, sont discutés par les élèves qui se partagent le travail.

Le siége de la place imaginaire, ou celui de Metz même, est immédiatement arrêté. Les préparatifs de défense sont étudiés. Les marches, les positions successives, et le camp de l'ennemi sont déterminés. On simule l'investissement, les lignes, les tranchées, les sapes, les batteries, les attaques, les sorties, les descentes de fossés, les assauts. Les inondations, les chasses d'eau défensives, les mines et toutes les chicanes de la fortification souterraine, figurent aussi dans cette image de la guerre des siéges.

Les troupes du génie en garnison à Metz, et les dépôts d'instruction des mineurs et sapeurs placés près l'Ecole, concourent à ces simulacres, qui font partie de leur instruction particulière. Les autres corps de la garnison y jouent aussi leur rôle, quand le général commandant d'armes le juge utile, et que leur service habituel le permet.

L'Ecole du Génie, sous les chefs éclairés qui la dirigent, approche, autant que le permettent les circonstances, du but de son institution. Il lui manque quelques moyens, un

local plus convenable, des fonds plus régulièrement assurés, quelques machines pour compléter le cabinet, en un mot, un coup-d'œil favorable du Gouvernement.

Etat-major de l'Ecole.

Saint-Hilliers, général de division, directeur des fortifications, à Metz, et commandant en chef de l'Ecole.

Bizot-Charmois, sous-directeur des fortifications, commandant en second.

Le Sage, sous-directeur des fortifications, commandant en troisième.

Emy et Prost, capitaines du génie, adjudans majors.

Professeurs.

Ferry, professeur pour l'application des sciences physiques et mathématiques aux constructions, et aux autres parties de l'art de l'ingénieur.

Boudier, professeur pour le dessin de la carte.

N. professeur pour le trait.

Savard, artiste pour les instrumens de physique et de mathématiques.

ÉCOLE
DES
INGENIEURS DE VAISSEAUX.

Extrait de la Loi du 30 vendémiaire an 4.

ARTICLE PREMIER.

L'ECOLE des Ingénieurs-constructeurs, actuellement existante à Paris, est conservée sous le nom d'Ecole des Ingénieurs de vaisseaux.

II. Après la présente année, il ne sera admis à cette école que des jeunes gens ayant fait au moins un an d'études à l'Ecole Polytechnique.

III. Le choix entre ces élèves sera fait chaque année par un examen de concours sur la géométrie descriptive, la mécanique, et les autres parties du travail affecté à la première année d'études de l'Ecole Polytechnique.

IV. Le traitement des élèves admis à l'école des Ingénieurs de vaisseaux, sera de 1500 fr. par an.

V. Quant au surplus de l'instruction donnée à l'école des Ingénieurs de vaisseaux, et à son régime, ils continueront d'avoir lieu comme par le passé.

Il n'est rien innové également par rapport au nombre des élèves.

Les cinq élèves pour la construction des bâtimens de commerce, qui y étoient attachés, y seront reçus de même chaque année et aux mêmes conditions : ils auront la faculté de suivre tant l'enseignement de la première année, donné à l'Ecole Polytechnique, que celui de l'école particulière des Ingénieurs de vaisseaux.

Agens supérieurs de l'Ecole et Professeurs.

CITOYENS,

Vial-Clairbois, inspecteur et directeur des études de l'école, rue de la place Vendôme, n°. 207.

Missiessy, directeur-adjoint.

Dudin (René-Martin), chargé du détail de l'école, rue S. Dominique, n°. 1016.

Filz (Etienne-François), professeur de mathématiques, rue Gaillon.

Pomet (Barthélemy-Christophe), professeur de dessin de construction, chargé d'enseigner aux élèves à tracer les plans de vaisseaux ; hôtel d'Egmont, rue de la place Vendôme, n°. 210.

Daubenton (Jean-Baptiste), professeur d'ornemens, chargé d'enseigner aux élèves à dessiner la figure, l'architecture, le paysage, la carte.

ÉCOLES DE NAVIGATION,

sous l'autorité du Ministre de la Marine.

Les Ecoles de mathématiques et d'hydrographie établies pour la marine de l'Etat, et les Ecoles d'hydrographie destinées à la marine du commerce, portent le nom d'*Ecoles de navigation.*

Il y a chaque année un concours pour l'admission des aspirans de marine. L'examinateur hydrographe se rend dans chaque port pour y interroger les élèves, sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la statique et la navigation.

Examinateurs de la Marine.

L'Evêque, pour les Ecoles du nord et de l'ouest.

Louis Monge, pour les Ecoles du midi.

Grandes Ecoles.

Professeurs.

Toulon. . . . . Barrey.

Suranne, adjoint.

	Professeurs.
Marseille.	Duhamel.
Cette.	Gambart.
Bayonne.	Plassiard.
Bordeaux.	Lescau.
Rochefort.	Romme.
Nantes.	Rollin.
L'Orient.	Durand.
	Rotinat, adjoint.
Brest.	Duval-le-Roy.
	Lancelin, adjoint.
Saint-Malo.	Le Cerf.
Le Havre.	Pelhaste.
	Duvauroux, adjoint.
Dunkerque.	Petit-Genest.
	Olivier, adjoint.
Ostende.	Porquet.
Anvers.	Monge.

Ecoles secondaires.

	Professeurs.
Dieppe.	Le Cacheur.
Honfleur.	Degaule.
Rouen.	Prudhomme.
Cherbourg.	Le Monier.
Granville.	Allain.

	Professeurs.
Saint-Brieuc.	Curot.
Morlaix.	Dreppe.
Vannes.	Boyer.
La Rochelle.	Dumouchel.
Libourne.	Badin.
La Ciotat.	Martin.
Saint-Jean-de-Luz.	Garrat.
Arles.	Jacquet.
Saint-Tropez.	Antibout.
Antibes.	Angot.
Martigues.	Reybaud.
Narbonne.	Tramezaigue.
Collioure.	Hachette.
Sables d'Olonne.	Guilbert.
Paimbeuf.	Guigou.
Le Croisic.	Simonin.
Audierne.	Vautier.
Saint-Pol-de-Léon.	Pinard.
Fécamp.	Roux.
Saint-Vallery.	Laneuville.
Boulogne.	Clerret.
Calais.	Delbart.
Agde.	Guérin.
Quillebeuf.	Mabire.

NOTICE

sur les Etablissemens d'Instruction publique dans le Département du Léman.

Il n'y a guère d'instruction publique que dans le chef-lieu, Genève, et dans les différens villages qui composoient le territoire de la république de Genève. Nulle part ailleurs les écoles primaires ne sont organisées ou du moins en activité.

L'instruction publique à Genève se répand au moyen :

1°. D'écoles élémentaires, placées dans les différens quartiers de la ville ; on y enseigne la lecture, l'écriture, l'ortographe, l'arithmétique, la grammaire et la morale.

2°. D'un collége qui subsiste encore tel que Calvin l'avoit établi il y a 275 ans. Il est divisé en neuf classes, dont les maîtres portent le nom de *régens*. On y enseigne les mêmes objets que ceux dont nous venons de parler, et en outre le latin et le grec, dont on commence à s'occuper dès la septième et la cinquième. Les jeunes gens y sont exercés à com-

poser dans ces deux langues, ainsi qu'à la versification latine, etc.

3°. D'une Académie; c'est le nom que porte une réunion de douze professeurs, qui enseignent la partie supérieure des humanités grecques et latines, les belles-lettres françaises, l'histoire, les mathématiques, la physique, la philosophie, la mécanique analytique, la morale, les langues orientales, la médecine et la jurisprudence.

Cet enseignement se divise entre plusieurs *auditoires*. Comme les études régulières sont assujetties à une progression déterminée, les jeunes gens en sortant du collége passent dans l'*auditoire de belles-lettres*, où ils apprennent les humanités grecques, latines et françaises, et l'histoire. Ils passent ensuite dans l'*auditoire de philosophie*, où l'on enseigne les mathématiques, la physique et la philosophie. Enfin, d'après leur vocation particulière, ils suivent séparément les leçons ou de jurisprudence, ou de mécanique analytique, ou de médecine, ou de morale, ou de langues orientales, chacun de ces enseignement formant un auditoire distinct.

Les hommes célèbres dont Genève s'honore, sont tous l'heureux fruit de ces institutions. J.-J. Rousseau, Charles Bonnet, Desaussure, Burlamaqui, jurisconsulte profond, Trem-

bley, naturaliste philosophe, si connu par sa découverte des Polypes, Tronchin, médecin fameux, les géomètres Fatio de Duillier, Calandrini et Cramer, les astronomes Pictet et Mallet, ont élevé très-haut la gloire littéraire de Genève; et dans ce moment les professeurs Prévost, Pictet, Bertrand et l'Huilier, et les savans Senebier, Jurines, Lesage, Deluc et Trembley, tous membres des diverses académies de l'Europe, la soutiennent dans leur patrie et au-dehors.

Il y a peu de villes de 25,000 ames qui, dans un siècle, ait fourni un aussi grand nombre d'hommes vraiment dignes de réputation. On en peut trouver sur-tout la raison dans l'espèce d'ambition que les savans Genevois ont toujours montrée d'être attachés à l'instruction publique par la place de professeur de l'Académie, place infiniment honorée et qui ne s'accordoit qu'après plusieurs examens rigoureux. Il en est résulté que l'instruction est beaucoup meilleure, et qu'il y a eu toujours la plus grande émulation.

Depuis que Genève a été réuni à la République Française, l'instruction, qui est absolument gratuite par-tout, a continué d'être payée par les anciens citoyens de Genève, qui ont nommé une société particulière pour veiller à la conservation de ces établissemens.

Il y a près de deux ans qu'un jury a été nommé par l'ancien Directoire, pour organiser une école centrale, avec les ménagemens convenables à la bonté des anciennes institutions, mais il n'y a encore aucun plan d'arrêté.

Il y a à Genève deux sociétés libres : l'une, celle *des Amateurs des sciences naturelles*, s'occupe de l'avancement de la physique, de la chimie et de toutes les branches de l'histoire naturelle. L'autre, la *Société pour l'avancement des Arts*, a pour but principal le perfectionnement des fabriques de cette ville et de l'agriculture. Soutenue par des souscriptions volontaires, elle fait ou fait faire des essais, accorde des primes, propose des prix, etc. : elle a rassemblé un grand nombre de statues, de bustes et de fragmens moulés avec soin en Italie, d'après l'antique ; cette collection, d'un grand prix, procure des modèles excellens aux artistes pour lesquels la Société a ouvert une académie, que ses membres dirigent, et où l'on dessine aussi d'après la nature. Elle a encore l'inspection de deux écoles de dessin, qui font partie des établissemens d'instruction publique.

Cette Société, qui a rendu de très-grands et importans services, est en correspondance avec l'Institut national.

DES UNIVERSITÉS D'ALLEMAGNE.

Quoique les premières Universités d'Allemagne aient été établies sur le modèle de celle de Paris, elles ne se sont pas astreintes, comme cette dernière, à l'observation continuelle et rigoureuse de leurs règlemens primitifs ; elles ont suivi la marche des connoissances humaines, et se sont toujours efforcées de tenir leur enseignement au niveau du point auquel les sciences étoient parvenues à chaque époque.

Si cette assertion ne s'applique pas à tous ces établissemens ; si les universités de quelques petits Etats catholiques, et sur-tout celles des Etats ecclésiastiques laissent encore quelque chose à desirer, personne ne peut nier que les universités protestantes en général, et celles de Goëttingen et de Leypzig en particulier, ne doivent être considérées comme le modèle le plus parfait d'un enseignement encyclopédique.

On entend en Allemagne sous le nom d'Université, l'enseignement complet de toutes les

sciences supérieures. Ce qui faisoit chez nous l'objet des colléges ordinaires, tout ce que les jeunes gens apprenoient avant l'âge de 14 ans, n'est point censé faire partie des facultés. Des gymnases, des écoles de toute espèce, sont ouverts au premier âge, et ce n'est qu'à seize ou dix-huit ans, ce n'est que lorsqu'ils ont été préparés par l'étude des langues, et des mathématiques élémentaires à celle des sciences plus relevées, que les jeunes gens se présentent à l'Université, où ils ne reçoivent qu'un enseignement oral, fait pour des hommes, et où toutes les précautions nécessaires aux enfans, toutes ces gènes, toutes ces règles de collége disparoissent, pour faire place au sentiment du bon et de l'honnête, encouragé seulement par l'accueil que font les maîtres aux jeunes gens qui le méritent par leur application et la décence de leur conduite.

Cet accueil est toujours d'autant plus recherché, que les professeurs forment la classe la plus distinguée de la ville où l'Université réside. Non-seulement on a eu soin de les entourer de toutes les espèces de considération, on a eu celui plus important encore, de ne jamais placer l'Université dans la capitale, où l'éclat de la cour, le luxe des courtisans éclipseroient l'existence modeste des gens de lettres; où

les théâtres, et les dissipations de tous les genres, distrairoient les jeunes gens de l'étude. Les Universités ont toujours été placées dans des villes du second ordre, assez grandes pour qu'on n'y manque d'aucune des commodités desirables à une vie heureuse; mais telles cependant, que les élèves n'y trouvent point de société plus aimable que celle de leurs maîtres, ni d'occupation plus attrayante que l'étude.

L'enseignement qui a lieu dans ces Universités est prodigieusement éloigné de la mesquinerie de nos écoles françaises, où dix à douze chaires semblent remplir tous les besoins, et suffire à tous les devoirs que le jeune homme peut avoir à remplir en entrant dans le monde. Là, il n'est aucune branche des connoissances humaines qui ne puisse être approfondie dans tous ses détails; cent cinquante à deux cents cours, les exposent continuellement à tous ceux qui veulent s'en instruire.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée du nombre et de l'objet de chacun de ces cours, qu'en énonçant ceux qui ont ordinairement lieu chaque année, à Goettingen ou à Leypzig.

On y conserve la division générale déterminée par l'organisation de la Société : dans

les pays où la religion est avouée par l'Etat, il faut bien des leçons de théologie; dans tous les pays du monde qui ont des loix, il faut des gens qui les enseignent; la médecine existera probablement aussi long-temps que les maladies; et pour se livrer à ces trois objets principaux des études de l'homme en société, il faudra toujours se préparer par les études préliminaires et générales, qui servent de guides communs à toutes les autres, c'est-à-dire, par la philosophie; car en Allemagne on donne le nom de faculté de philosophie, à celle que nous appellions en France faculté des arts.

Cette faculté se divise en six branches;

I. Les belles-lettres. On comprend sous ce nom, 1°. toutes les langues anciennes et modernes qui ont produit des ouvrages utiles ou intéressans. Il y a ordinairement plusieurs cours d'hébreu, d'arabe, de grec, de latin, de français, d'anglais, d'italien, etc. dans chaque Université; 2°. la nature et les loix de tous les genres de composition littéraire: on les enseigne dans les cours d'aesthétique, de poésie, etc.

II. Les sciences historiques. On enseigne dans toutes les Universités l'histoire universelle, divisée ordinairement en plusieurs cours; l'histoire particulière d'Allemagne, et le plus

souvent celle des principaux Etats de l'Europe. Il y a toujours un cours sur l'histoire du pays auquel appartient l'Université.

On enseigne également dans toutes les Universités la géographie et la statistique. On entend sous ce dernier titre la connoissance détaillée de la constitution et des finances d'un Etat. Il y a presque toujours un cours particulier sur la statistique de l'Etat où l'on est.

III. Les sciences mathématiques. Il y a toujours des cours d'arithmétique, de géométrie élémentaire, d'algèbre, et d'analyse infinitésimale. Souvent il y en a même plusieurs sur chacun de ces objets. On en donne aussi de mathématiques appliquées, de géométrie pratique, et d'astronomie.

IV. Les sciences physiques. On donne toujours des leçons de physique expérimentale, de chimie, de minéralogie, de botanique, et de zoologie. Il y a ordinairement plusieurs cours sur les diverses branches de la chimie, tant générale qu'appliquée aux arts.

V. Les sciences morales et métaphysiques. On comprend sous ces noms, tout ce qui a rapport à l'homme considéré comme un être sensible et raisonnable. La morale, la psychologie, la logique, et la métaphysique proprement dite, c'est-à-dire, la théorie géné-

rale des sciences, font l'objet d'autant de cours.

VI. Les sciences économiques. On comprend sous ce titre tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour administrer avec fruit la fortune publique et particulière ; l'agriculture, la technologie, ou science des arts et des métiers ; les finances, ou l'art d'imposer, de percevoir, d'employer les revenus publics et d'en rendre compte ; le commerce considéré comme industrie particulière, ou comme source de bonheur public, font toujours l'objet de plusieurs cours. On y joint aussi des cours de police, ou de l'art de maintenir la sûreté publique et particulière, et de politique ; l'art d'exploiter les mines, celui de diriger la fabrication des monnoies, celui d'aménager les forêts, celui de rédiger les comptes des revenus publics, sont encore l'objet d'autant de cours particuliers.

Les sciences économiques et politiques font, dans quelques Universités, notamment dans celle d'Heydelberg, et autrefois celle de Stuttgardt, l'objet d'une faculté particulière, nommée *faculté camérale*, parce qu'en Allemagne les finances sont ordinairement administrées par des corps qui portent le nom de *chambres*, et dont les membres reçoivent en général celui de *caméralistes*. Ceux qui se

destinent à cet état, se bornent à ces sciences, auxquelles ils joignent seulement quelques parties de la jurisprudence.

La Faculté de médecine ne diffère pas beaucoup en Allemagne, des trois Ecoles de ce genre, que la France possède. On peut même dire que nous surpassons les autres nations par la perfection de l'enseignement dans cette partie comme par la célébrité des professeurs. Nous ne nous arrêterons donc point sur cet objet ; il nous suffira d'annoncer que le nombre des cours est au moins égal à celui qui a lieu chez nous, et que ceux qui se sont plaints du luxe de nos Ecoles, connoissoient bien peu celles de l'étranger.

La Faculté de droit, est plus étendue en Allemagne que par-tout ailleurs, à cause de la multiplicité des loix qui régissent cet empire, et parce que les jurisconsultes n'ont point la coutume de se perfectionner dans la pratique, dans l'étude des procureurs.

On commence par l'étude du droit naturel, du droit public général, et du droit des gens ; on passe ensuite à celle du droit positif, qui se divise en droit civil, public, criminel, féodal et canonique.

Le droit civil se subdivise lui-même en droit romain, dont on fait généralement deux cours, les institutes et le digeste ; en droit

civil général allemand, et en droit civil particulier du pays où l'on est. Le droit public est aussi général de l'empire et particulier du pays où l'on est. On fait encore un cours particulier sur le droit privé des princes entre eux.

L'étude des loix est suivie de celle des moyens de les faire valoir, ou du procès; et de l'art de rédiger tous les actes judiciaires ou extra-judiciaires. On est obligé de joindre à ces cours, un cours de procès d'empire, c'est-à-dire, de la manière de procéder devant les deux tribunaux suprêmes, la chambre impériale de Wetzlar, et le conseil aulique de Vienne. On fait aussi des cours de diplomatique, ou de l'art de déchiffrer les actes; de blason, de numismatique, et de l'art des négociations.

La théologie n'est pas enseignée avec moins de détails; mais comme elle intéresseroit moins les lecteurs français, nous la passerons sous silence.

Ces cours de théorie sont accompagnés de quelques autres, où l'on exerce les jeunes gens à la pratique; ainsi les médecins sont conduits au lit des malades; on exerce les jurisconsultes à plaider et à dresser toute sorte d'actes, les théologiens à prêcher et à catéchiser, etc.

Comme ces cours nombreux ne sont pas tous d'une égale nécessité, ils ne sont pas tous également accessibles à tous les élèves ; les plus indispensables sont gratuits, d'autres ne se donnent qu'au moyen de rétributions graduées sur le nombre des élèves que l'on suppose devoir les fréquenter, et sur la valeur des objets de démonstration qu'ils exigent.

Les maîtres ne sont pas non plus tous égaux en dignité ni en appointemens. On ne s'est pas avisé de traiter sur le même pied, le grand mathématicien, le profond jurisconsulte, et le maître d'arithmétique, d'écriture ou de rudiment ; ni de donner le même sort au vieillard chargé de famille, et au jeune homme qui commence à enseigner.

On distingue généralement les maîtres en quatre ordres ; les professeurs ordinaires, qui forment seuls le corps de l'Université, et peuvent parvenir à ses charges ; les professeurs extraordinaires, en quelque sorte surnuméraires des premiers ; les docteurs enseignans ou agrégés qui ont la permission d'enseigner, mais ne reçoivent aucun traitement de l'Etat ; et les simples maîtres, qui n'enseignent que des connoissances d'un ordre inférieur.

Les Universités ont presque toujours un manége, une école de dessin, un jardin de botanique, un cabinet d'histoire naturelle, un d

physique, un de chimie, et un observatoire.

Les élèves vivent généralement à leurs frais chez les bourgeois, à moins qu'il n'y ait dans l'Université quelques fondations pour l'entretien des plus pauvres.

Leur conduite privée est surveillée par leurs parens, ou par leurs instituteurs particuliers, ou par leurs maîtres de pension ou de fondation : l'Université ne connoît que de leurs délits ou de leur déréglement public ; elle peut les engager secrètement à la quitter, ou le leur ordonner publiquement ; dans ce dernier cas, ils ne peuvent être reçus dans aucune autre.

Lorsqu'ils se rendent coupables de crimes, l'Université a ordinairement le droit de les juger, et même de les condamner à mort, si les loix ordonnent cette peine ; mais, dans quelques pays, elle est obligée de les renvoyer aux tribunaux ordinaires. Presque toujours l'Université juge en première instance les causes civiles de ses membres, tant professeurs qu'élèves, et même celles des ouvriers et artisans qui lui sont attachés, comme imprimeurs, relieurs, etc. etc.

Les degrés qu'on reçoit dans chaque faculté, sont à-peu-près les mêmes qui avoient lieu en France ; mais on a supprimé tout ce qui n'étoit que cérémonial, et on se borne à ne les conférer qu'après des examens rigoureux.

PENSIONNATS.

PRYTANÉE.

PAR un arrêté des Consuls en date du 1er germinal an VIII, le Prytanée est divisé en quatre grands colléges. Deux de ces colléges sont déjà en activité : le premier, dans le local actuel, au ci-devant Collége de Louis-le Grand ; le second, à S. Cyr, dans la maison d'éducation fondée par madame de Maintenon.

La nomination des élèves est faite par le premier Consul, sur la présentation du Ministre de l'Intérieur. Ces élèves sont pris exclusivement parmi les enfans des militaires morts sur le champ de bataille, et des fonctionnaires publics morts dans l'exercice de leurs fonctions. Le Gouvernement se charge des frais de leur nourriture, de leur entretien et de leur instruction.

L'administration centrale du Prytanée, chargée de la régie des biens et de l'emploi des revenus, est composée de cinq membres qui exercent gratuitement.

L'éducation et l'instruction dans chacun des

quatre colléges, sont surveillées par un directeur nommé par le Ministre de l'Intérieur.

L'enseignement comprend les objets suivans : l'écriture, le dessin, la grammaire, les langues anciennes, les langues vivantes, la littérature, l'histoire naturelle, la physique, la chimie et les mathématiques.

Les élèves portent un uniforme, et sont formés aux exercices militaires. Ils peuvent obtenir, par leur bonne conduite et leurs progrès, des maîtres d'armes, de musique et de danse.

On admet, dans les colléges du Prytanée, des pensionnaires qui jouissent des mêmes avantages que les élèves nationaux. Le prix de la pension, y compris l'entretien, est de 900 fr. pour Paris, et de 800 fr. pour S. Cyr.

Directeurs.

COLLÉGE DE PARIS, le C. Champagne, de l'Institut national.

COLLÉGE DE S. CYR, le C. Sallior, de l'Académie d'Histoire de Madrid.

INSTITUTION NATIONALE DES COLONIES,

rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, au ci-devant Collége de la Marche.

Dans le courant de l'an v, les agens et administrateurs de Saint-Domingue envoyèrent en France, pour y être élevés aux frais du Gouvernement, les enfans des généraux Toussaint-Louverture, Rigaud, Félix, Lechat, Etienne, Pierrot, etc. Le directoire exécutif, par un arrêté du 15 pluviôse même année, les confia aux soins du cit. Coisnon, ex-principal du collége de la Marche.

Cette institution est sous l'autorité du ministre de la marine. Le Gouvernement y entretient cent élèves. On y reçoit des pensionnaires.

ÉCOLE DE SORÈZE.

L'ÉCOLE de Sorèze est le plus considérable établissement d'éducation qui existe en France. Il est à huit lieues nord-est de Toulouse, au pied de la montagne noire, dans la magnifique plaine de Revel, près du bassin de Saint-Ferreol. On y arrive par de belles routes qui y aboutissent de plusieurs points.

Les bâtimens sont immenses et neufs, les jardins vastes et ombragés, les eaux abondantes et pures, le climat sain et tempéré.

C'étoit une des douze écoles militaires répandues dans les provinces. A l'époque désastreuse où toutes les écoles, tous les pensionnats tombèrent entièrement, ou n'offrirent que des débris, l'école de Sorèze se soutint florissante; le nombre des élèves fut aussi considérable que jamais, et les ressources en tout genre restèrent les mêmes. Elle fut ainsi maintenue par le citoyen F. Ferlus, de l'Institut national, propriétaire de cet établissement, qu'il dirige dans ce moment avec R. Ferlus, son frère, connu parmi nos bons littérateurs.

Soixante instituteurs de tout genre y forment quatre cents élèves, aux vertus, aux bonnes mœurs, à toutes les connoissances utiles et agréables.

On y enseigne tout ce qui entre dans l'éducation la plus soignée. — Toutes les parties des mathématiques, de manière à mettre les élèves à même d'entrer à l'Ecole Polytechnique, et dans tous les corps qui exigent des examens. — La physique et l'histoire naturelle en particulier; l'astronomie, la chimie, la botanique. Ces études sont facilitées par un jardin de plantes, un observatoire, un cabinet de physique, une collection d'objets d'histoire naturelle, etc. — L'histoire et la géographie. — La littérature. — Les langues anciennes. — Les langues modernes, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, que des maîtres habiles mettent les élèves à même de traduire, d'écrire et de parler. — La fortification, l'architecture, la levée des plans, la géométrie descriptive. — Le dessin, la peinture. — Le commerce. — L'écriture. — La déclamation; le professeur de cette partie, pour donner la facilité et l'habitude de se présenter et de parler en public, exerce les élèves à jouer nos meilleures pièces sur un théâtre parfaitement monté. Le bon choix des pièces, la manière dont les élèves sont exercés

et la surveillance des instituteurs, éloignent tous les inconvéniens qui pourroient suivre cet exercice, et le rendent aussi utile qu'agréable. — La musique vocale et tous les instrumens. — La danse. — Les armes. — La natation. — L'équitation. — L'exercice militaire.

La surveillance est exacte, continue et paternelle ; la religion est pratiquée et enseignée suivant le vœu des parens.

Les élèves sont nourris et habillés aux frais de l'Ecole, qui les entretient généralement de tout, en santé et en maladie.

Le prix de la pension est de mille francs, et moyennant cette somme, les parens n'ont plus rien à payer. On apporte un trousseau en nature, ou l'équivalent en argent (350 francs), dont on rend la moitié à la sortie des élèves.

PENSIONNAT DE TOURNON,

près l'Ecole centrale du Département de l'Ardèche.

CETTE maison étoit ci-devant connue sous le nom de Collége et Ecole militaire de Tournon : elle est toujours dirigée par les mêmes personnes, et n'a jamais cessé d'être en pleine activité.

C'est toujours la même tenue pour la nourriture, l'habillement, etc.; le même enseignement pour la morale, et à-peu-près la même instruction que dans les anciennes Ecoles militaires; c'est-à-dire, qu'à l'étude des langues, des sciences et des belles-lettres, se joint, pour compléter l'instruction des élèves, celle des arts, tels que le dessin et la fortification, l'écriture perfectionnée, la musique vocale et instrumentale, la danse et l'escrime.

Le prix de la pension est de 800 francs, et il n'y a d'autres mémoires que ceux des ports de lettres et des sommes distribuées aux élèves d'après le consentement des parens.

A côté du Pensionnat, se trouve l'Ecole centrale : les élèves qui sont assez avancés pour en suivre les cours, ont la faculté de réunir aux diverses leçons qu'ils reçoivent dans

l'intérieur du Pensionnat, celles de l'Ecole centrale, qui ont du rapport à l'instruction que les parens souhaitent leur donner. Ils y sont conduits par un instituteur, chargé spécialement de les surveiller, pendant la durée des leçons, dans toutes les occasions où ils ne se trouvent pas sous les yeux de leurs professeurs respectifs.

Les élèves externes sont admis, comme ci-devant, aux divers cours de mathématiques, et aux cours élémentaires de langues française et latine, de géographie et d'histoire.

On ne reçoit pas de pensionnaires au-dessus de douze ans : une fois admis, ils ne peuvent plus sortir jusqu'au moment où il plaît aux parens de les retirer, hors le cas, néanmoins, d'une maladie grave, dûment constatée par les officiers de santé attachés au Pensionnat.

PENSIONNAT DE JUILLY,

près Dammartin, département de Seine et Marne.

L'ACADÉMIE de Juilly, dirigée autrefois par les pères de l'Oratoire, s'étoit acquis une telle réputation, qu'on y voyoit affluer les élèves de toutes les parties du globe.

Sous le règne terrible et mémorable des Vandales révolutionnaires, cet établissement devoit subir, comme tous les autres, l'arrêt de sa destruction ; mais le citoyen Prioleau, alors supérieur de cette maison, se présenta comme acquéreur, et dans le dessein qu'il avoit de soustraire le pensionnat à sa ruine, conserva près de lui, pour le seconder, plusieurs de ses confrères, aussi recommandables par leurs lumières que par leur sagesse. Ces estimables citoyens ont eu le bonheur de traverser les temps mauvais, en élevant toujours leurs pensionnaires dans les principes si long-temps méconnus de la vertu et de l'honneur. La Maison de Juilly est après la révolution, ce qu'elle étoit avant la révolution.

La religion et la morale font partie essentielle de l'instruction.

A l'exception de quelques légers changemens que les circonstances et le bien des enfans rendoient nécessaires, le chef s'est fait un devoir de conserver le plan d'études que l'expérience a justifié pendant plus d'un siècle. On enseigne aux élèves les principes des langues française, latine et grecque; l'histoire, la géographie, les humanités, la rhétorique, la philosophie et les mathématiques.

Il y a pour l'usage particulier des élèves une bibliothèque composée de livres choisis et en grand nombre.

Les élèves sont distribués selon leur âge, en plusieurs salles, séparées les unes des autres, et présidées chacune par un préfet particulier, qui les surveille et ne les perd pas de vue, depuis leur lever jusqu'à leur coucher. Ils sont aussi surveillés la nuit par des personnes de confiance qui se promènent sans interruption dans les dortoirs.

En cas de maladie, les enfans sont placés dans une infirmerie séparée du pensionnat, et confiés à trois ci-devant sœurs de la charité. Ce nom seul est un éloge et un garant des soins que l'on donne aux malades.

Le prix de la pension est de six cents francs,

non-compris les mémoires de dépenses qu'on envoie aux parens tous les trois mois ; ou bien de mille francs sans aucun mémoire. Chaque quartier se paie d'avance. Les leçons de musique, de dessin et d'anglais ne sont pas comprises dans le prix de la pension.

Les personnes qui pourroient desirer de plus amples renseignemens, doivent écrire au *directeur du Pensionnat de Juilly*, et lui demander un *Prospectus*.

PENSIONNAT DE LA FLÊCHE.

Les citoyens Maurin et Meyer, anciens membres de la Congrégation de la Doctrine, directeurs actuels et administrateurs du collége de la Flêche, ont formé un pensionnat de 180 élèves. C'est à eux que l'on doit la restauration de cet établissement, depuis long-temps célèbre.

Ils sont secondés par vingt-cinq instituteurs, qui reçoivent à leurs leçons, non-seulement les pensionnaires, mais encore les jeunes gens de la ville qui veulent s'instruire; ceux-ci y trouvent une instruction gratuite.

L'enseignement comprend :

1°. Les langues française, latine, anglaise, allemande et italienne.

2°. L'histoire naturelle, l'histoire des peuples, la géographie, la morale et la religion qui en est la base.

3°. L'écriture, la tenue des livres et tout ce qui a rapport au commerce.

4°. L'art de raisonner, la physique et la chimie expérimentale, la littérature, les mathématiques.

5°. Et enfin le dessin, l'architecture, la musique vocale et instrumentale, la danse et les armes.

On reçoit les élèves depuis l'âge de sept ans jusqu'à treize. A leur arrivée, leur état est constaté par des médecins attachés au service de l'école. Les petits sont séparés des grands, et on a pour eux les soins que la tendresse de leur âge exige.

Le taux de la pension est de 700 francs. Moyennant cette somme, on fournit à tous les frais de l'éducation, et à ceux de l'entretien, tant en santé qu'en maladie. Chaque semestre ou quartier doit toujours être payé d'avance.

Les élèves doivent apporter un trousseau. Voyez le prospectus qui se distribue par les directeurs de l'école.

PENSIONNAT DE VENDOME.

Ce Pensionnat, dirigé par d'anciens membres de la Congrégation de l'Oratoire, est encore aussi florissant que dans le temps où l'école militaire y étoit établie. Les élèves y sont au nombre de plus de deux cents.

Le plan d'études adopté dans cette maison est à peu de chose près, le même que celui des anciennes écoles militaires. On y enseigne le latin dans toutes les classes par la méthode des *versions;* mais le latin ne fait pas, comme dans les universités et les colléges, l'unique objet des études. L'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique et l'histoire naturelle font aussi partie de l'enseignement. Les élèves qui travaillent, emportent à la fin de leurs études des notions assez étendues sur toutes ces sciences.

Les instituteurs apportent la plus grande vigilance au maintien des bonnes mœurs. Ils président à tous les exercices de la pension, et s'intéressant même aux jeux des élèves, les petits différens qui s'élèvent parmi eux, fournissent à leurs maîtres des occasions fréquentes

de leur donner d'utiles leçons, et de leur faire apprécier les douceurs de la sociabilité.

Le prix de la pension est de 750 francs, payable par trimestre et d'avance. Ce prix comprend la nourriture et l'entretien, tant en santé qu'en maladie, l'instruction et les maîtres d'arts. Il ne reste à payer aux parens que les ports de lettres et les menus plaisirs qu'ils jugent à propos d'accorder à leurs enfans.

PENSIONNAT

de l'Ecole centrale du Département de l'Eure, à Evreux.

Ce Pensionnat mérite une attention particulière, pour l'esprit de philosophie avec lequel il est dirigé.

Le réglement n'est point écrit. Les élèves y sont soumis sans le savoir, sans doute parce que la sagesse des instituteurs a voulu écarter toute idée de contrainte. Ce réglement encore inconnu, et qui ne sera communiqué d'abord qu'au Gouvernement, est l'ouvrage d'un citoyen dont le zèle pour l'éducation égale les lumières.

Pendant que les professeurs s'occupent de *l'instruction*, les directeurs du Pensionnat donnent tous leurs soins à *l'éducation*.

Le but du réglement est de rendre l'homme libre, d'arracher les enfans au mensonge qui naît de la foiblesse, et d'en faire les amis vrais de leurs parens; mais les impressions des plus tendres années sont presque toujours si fortes, qu'il faut aux instituteurs beaucoup

de temps et de patience, pour parvenir à les détruire.

L'intérieur du Pensionnat n'offre que des amis. Le directeur n'a point d'autre titre, d'autre nom avec les élèves. On ne voit jamais sur son front l'orgueil de commander, ni l'impatience, ni l'ennui, ni rien de ce qui annonce le pédant justement abhorré d'une jeunesse pétulante. Son rôle est celui d'un père que ses enfans chagrinent quelquefois, mais qu'ils aiment toujours alors même qu'il use avec eux de sévérité. Il y a dans l'école un conseil d'instruction, composé du directeur, des professeurs et du jury. Sous les yeux du conseil, sont mis tous les mois les écarts des élèves notés chaque jour sur des bulletins. Un élève, que l'honneur ne mèneroit pas au bien, ne pourroit rester dans la maison, dont il blesseroit l'ordre et l'harmonie.

La religion est libre au Pensionnat comme au-dehors. Seulement ceux qui suivent le culte catholique, pour obtenir la permission de prier dans le temple, sont obligés à plus de régularité, n'étant ni juste ni convenable qu'ils s'y rendent avec des dispositions ennemies de la règle de la maison, où ils ont également des devoirs essentiels à remplir.

Outre les professeurs de l'Ecole centrale,

il y a, dans le Pensionnat, un maître d'écriture et un maître de langues ancienes. Les directeurs surveillent le travail des élèves et le leur facilitent.

Le prix de la pension, sans aucun mémoire, est de 450 francs.

On donne aux pensionnaires des maîtres de musique, d'escrime et de danse. Le prix est fixé à 5 francs pour 20 leçons.

GYMNASE DE STRASBOURG,

dirigé par le C. OBERLIN, de l'Institut national de France.

ETABLISSEMENT recommandable par les bonnes études qui y sont établies.

Les langues française et allemande sont enseignées par principes dès la septième.

Le latin est enseigné dans toutes les classes par l'exercice des *versions*.

Le grec est enseigné dans des leçons particulières.

L'étude de la géographie est un objet de récréation pour les élèves. On leur donne d'abord en septième, une idée générale du globe, et de ses quatre parties, et des mers qui les environnent. On leur fait connoître particulièrement la division de la France en départemens. Dans les classes suivantes, on leur fait toujours répéter ce qu'ils ont appris, et on en élargit le tableau, en leur faisant connoître successivement les différens états, les montagnes, les fleuves, les villes capitales, les productions principales de chaque pays, la différence des gouvernemens et des

religions. Les instituteurs se servent de *tables chronologiques* pour mieux inculquer à leurs élèves les époques les plus remarquables de l'histoire.

Les élémens de *l'histoire naturelle* appartiennent aux objets de délassement.

L'arithmétique et la géométrie élémentaire seulement, sont tout ce qu'on enseigne de mathématiques au Gymnase; mais l'Ecole centrale de Strasbourg et l'Ecole d'artillerie, possèdent pour cette partie un professeur distingué parmi les géomètres, le C. Arbogast. Les élèves. sortant du Gymnase, peuvent achever sous lui leurs études, et s'initier dans les plus hautes théories de l'analyse.

PENSIONNAT

près l'Ecole centrale du Département de la Meurthe,

dirigé par le C. Michel, *Instituteur, ancien Maître de Pension, à Nancy.*

Ce Pensionnat est principalement destiné à recevoir les vingt élèves auxquels la nation accorde une pension temporaire par l'art. VIII du titre V de la loi du 3 brumaire an IV.

On y reçoit aussi en pension et demi-pension les jeunes gens qui desirent suivre les différens cours d'instruction de l'Ecole centrale. Ces derniers sont surveillés et aidés dans leurs travaux, lorsqu'au sortir des écoles ils rentrent au Pensionnat.

Pour procurer à tous les citoyens la facilité de disposer leurs enfans à entrer à l'Ecole centrale, il y a une école particulière où l'on reçoit tous les jeunes gens sachant lire et écrire. On leur enseigne par principes les langues grecque, latine et française. On leur donne des notions de géographie, de calcul, etc.

La morale considérée comme la base la plus

solide de l'éducation, fait une partie essentielle de l'enseignement.

Le prix de la pension est de *six cents francs*. Elle se paie par quartiers et d'avance, sans aucune diminution ni pour absences autres que celles occasionnées par maladie, ni pour les vacances que les parens donneroient à leurs enfans après les exercices publics qui se font à la fin de l'année scholaire.

Chaque pensionnaire a sa chambre. Tous les élèves sont sous la surveillance la plus active. Ils ne restent jamais seuls, et on leur procure des exercices et des amusemens convenables à leur âge.

PENSIONNAT

de l'Ecole centrale du Département de l'Oise, à Beauvais.

Ce Pensionnat est dirigé par le citoyen Boinvilliers, professeur de Belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Oise, membre de la Société Philotechnique, et auteur de différens ouvrages élémentaires adoptés par le Prytanée, et par diverses écoles centrales de la république (1).

---

(1) *Grammaire élémentaire latine*, réduite à ses vrais principes, à l'usage de toutes les écoles de littérature, tant nationales qu'étrangères;

Manuel latin, contenant un choix de compositions françaises, et un recueil de Fables et Histoires latines; l'un, pour préparer à la traduction des auteurs latins, l'autre, pour faciliter l'intelligence des écrivains de la haute latinité;

Manuel des Enfans, ouvrage contenant des principes de lecture, de morale, de grammaire, d'histoire, de géographie et d'arithmétique;

Phædri Cæsaris Augusti Fabulæ, in quatuor libros ex æquo divisæ, ab omni genere obscœnitatis expurgatæ, ad intelligentiam tyronum, difficultatibus gradatìm expositis, quàm accuratissimè cum

Le citoyen Boinvilliers a formé cet établissement, d'après le vœu de ses collègues et de l'administration centrale; il est aujourd'hui sous les auspices du préfet de l'Oise.

---

notis gallicis accommodatæ. Cet ouvrage, bien soigné, est suivi d'un *Abrégé de Mythologie*, écrit en français, et devant être traduit en latin par les élèves qui sont en état d'expliquer les Fables de Phèdre.

Ces divers ouvrages se trouvent, à Paris, chez Barbou, libraire, rue des Mathurins; et à Beauvais, chez Desjardins, libraire.

PENSIONNAT DU C. MESTRO,

à Saint-Germain-en-Laye.

Cette maison, située en bon air et très-spacieuse, offre aux élèves l'avantage de pouvoir se livrer à tous les exercices gymnastiques. L'instruction qu'ils reçoivent est très-variée. Outre le latin, les belles-lettres, l'histoire et la géographie, on leur apprend les langues italienne, anglaise et allemande, quelques parties de l'histoire naturelle, la physique, le dessin et la peinture. Le C. Mestro se charge particulièrement de l'enseignement des mathématiques; il est secondé, pour cette partie, par un autre professeur.

Plusieurs des maîtres d'agrémens qui viennent de Paris à Saint-Germain, pour les jeunes demoiselles de l'Institut de madame Campan, dont nous parlerons ci-après, donnent aussi des leçons aux pensionnaires du C. Mestro.

Le prix de la pension est de 1200 francs.

PENSIONNATS DE PARIS.

INSTITUTION POLYTECHNIQUE

du Cit. E.-M.-J. Lemoine (*d'Essoies*), professeur de Mathématiques et de Physique, membre du Jury d'Instruction publique des Ecoles primaires du Département de la Seine, rue Neuve de Berry, au bout des Champs-Elysées.

Cet établissement, connu depuis plus de vingt ans et toujours dirigé par le même Instituteur, est situé dans un local aussi agréable que salubre. La maison est distribuée d'une manière commode pour le logement et les exercices des élèves qui l'habitent. Ils sont répartis en six classes peu nombreuses, et surveillées chacune par un inspecteur. Les élèves de chaque division ont leur dortoir, leur salle d'étude, et prennent leur récréation dans des endroits séparés. Les repas sont suivis de ré-

créations dans la maison, ou de promenades au bois de Boulogne. Les inspecteurs accompagnent toujours les élèves.

On veille avec la plus scrupuleuse exactitude sur la pureté des mœurs; et tout élève dont la conduite est suspecte, est remis sur-le-champ à ses parens, ou à ceux qui les représentent.

Objets de l'enseignement.

1°. *Lecture* et *Ecriture*, professeur, le C. Michel Le Roy.

2°. *Langue française.*

3°. *Langues anciennes et Langues étrangères :*

Langue latine, professeur, le C. Berger;

Langue grecque, professeur, le C. Gail;

Langue anglaise, professeur, le C. Nichols;

Langue allemande, professeur, le C. Hinkelbein.

4°. *Littérature*, professeur, le C. Berger.

5°. *Mathématiques*, profess. les CC. Duchayla et Poinçot.

Cette science, qui fait la base de l'instruction que l'on reçoit dans la maison, y est cultivée avec le plus grand soin; et l'Instituteur

n'a rien oublié pour mettre ses élèves à portée d'acquérir, dans cette partie si intéressante, les connoissances les plus relevées (1).

Chaque jour on consacre une heure et demie à l'enseignement du calcul différentiel et du calcul intégral, ou des sciences physico-mathématiques ; et on donne, en outre, six leçons de mathématiques pures. Les élèves qui les suivent sont, par ce moyen, classés en raison de leur force, et comme ils se trouvent en petit nombre dans chaque division, ils jouissent des avantages réunis qui naissent de l'émulation et de l'instruction particulière. On les exerce à l'application de l'analyse à la stéréotomie, aux opérations de la géométrie-pratique et à la levée des plans.

Un professeur est chargé de faire un cours particulier pour les élèves qui se proposent d'entrer à l'Ecole Polytechnique. On enseigne spécialement les changes étrangers et la tenue des livres, à ceux qui se destinent au commerce.

---

(1) On connoît le *Traité élémentaire de Mathématiques pures*, par le C. Lemoine (*d'Essoies*), dont il y a eu trois éditions en peu d'années. Cet ouvrage est sur-tout recommandable par sa grande clarté; il est terminé par un *Abrégé d'histoire des Mathématiques*.

6°. *Physique*, profess. le Cit. E.-M.-J. Lemoine.

Les élèves préparés à l'étude de cette science par celle de l'histoire naturelle et de la chimie, ont l'avantage de répéter eux-mêmes, sous les yeux du professeur, les expériences qu'il a faites en leur présence dans le cours de ses leçons. Le cabinet de physique du C. Lemoine, est l'un des plus beaux et des plus complets que l'on ait formés à Paris.

7°. *Histoire*, *Géographie* et *Chronologie*.

8°. *Dessin pour la figure et le paysage*, professeur, le C. Joseph Le Roy.

9°. *Dessin pour l'architecture et le plan*, professeur, le C. Dujardin.

10°. *Musique vocale*, professeur, le C. Voisin, de l'Opéra et du Conservatoire.

11°. *Musique instrumentale* (*violon*), professeur, le C. Pagniez, de l'Opéra et du Conservatoire.

12°. *Danse*, professeur, le C. Abraham, de l'Opéra.

13°. *Escrime*, professeurs, les CC. Prevost et Berthier.

Tous les maîtres dont on vient de parler, sont compris dans le prix de la pension, mais l'Instituteur n'en prend aucun autre à son

compte ; et les élèves se fournissent, à leurs dépens, de livres élémentaires, papier, plumes, œuvres de musique, cordes d'instrumens, etc.

Il y a tous les ans, dans les derniers jours de fructidor, un exercice public, auquel on invite des savans, et où les élèves répondent, sans le secours de leurs professeurs, sur les différentes parties de leur instruction. Leurs pièces d'écriture, leurs dessins et leurs plans sont exposés dans la salle d'assemblée. L'exercice est suivi d'une distribution solemnelle de prix.

Le prix de la pension est de 1500 fr. pour les élèves qui entrent fort jeunes à la maison, et il est invariable pendant tout le temps qu'ils y demeurent : mais il est de 1800 fr. pour ceux qui sont admis dans cet établissement à dix-sept ans et au-dessus. Chaque quartier se paie d'avance.

Il n'y a de vacances que pendant les jours complémentaires.

MAISON D'ÉDUCATION

sous la direction des CC. DUBOIS et LOYSEAU, rue Bigaut, près le Boulevard des Invalides.

L'ÉTUDE des mathématiques est un des principaux objets de l'enseignement suivi dans cette maison. On conduit les élèves depuis les vérités les plus élémentaires, jusqu'aux plus grandes découvertes de l'analyse moderne. La méthode qu'on emploie consiste à faire trouver la vérité, plutôt qu'à la présenter à la suite d'une démonstration. Ainsi, en habituant l'esprit aux recherches, on lui fait faire des progrès plus rapides et plus sûrs.

Il y a un cours particulier pour les élèves qui se proposent d'entrer à l'Ecole Polytechnique.

On fait l'application des calculs arithmétiques aux changes étrangers, de l'analyse à la stéréotomie ; et pour exercer à la pratique de la géométrie, on va sur le terrein mesurer des surfaces et lever des plans.

Les élèves ont un cabinet de physique à leur disposition ; et ils répètent eux-mêmes

les expériences qui ont été faites dans le cours des leçons de physique et de chimie.

On leur enseigne encore l'histoire naturelle et la botanique ; la géographie et l'histoire ; la grammaire française ; la langue latine ; la littérature ancienne et moderne.

Il y a des maîtres pour la lecture, l'écriture, la langue anglaise, la langue allemande, le dessin, la danse, l'escrime et la musique vocale et instrumentale. Ces maîtres sont choisis parmi les plus distingués dans leur profession.

Les élèves sont instruits sur les devoirs généraux de religion ; et pour les pratiques particulières et l'instruction qui y est relative, on suit le vœu des parens.

Dans le dessein de réunir ce que l'instruction particulière a d'avantageux avec l'émulation qui naît de l'instruction commune, on a classé les élèves de manière qu'une leçon ne s'adresse jamais qu'à un très-petit nombre.

On s'applique à former de bonne heure leur esprit à l'analyse ; on soumet toujours à leur intelligence et à leur jugement ce qui, trop souvent, n'est confié qu'à la mémoire. Pour les accoutumer à mettre de l'ordre dans leurs idées, et à rendre leurs pensées avec facilité, on les oblige de rédiger pour le lendemain ce qui a fait l'objet de la leçon de la veille.

A des époques réglées, il y a des exercices, auxquels les parens sont invités; et les personnes connues pour avoir cultivé les parties qui en font le sujet, sont priées d'y venir interroger les élèves. Ces exercices sont suivis d'une distribution de prix.

Régime de la Maison.

Les élèves forment quatre divisions relatives à leur âge.

Chaque division a ses dortoirs, ses salles d'exercice, sa lingerie, son réfectoire et son jardin, entièrement séparés.

A chaque division est attaché un inspecteur qui couche dans le dortoir, préside à la salle d'études, aide les élèves dans leur travail et lève les difficultés qui résistent à leurs efforts; et pour qu'ils soient toujours sous les yeux d'un maître, un inspecteur général se tient à la portée des salles, et surveille l'élève qu'une leçon ou un besoin appelle hors de la classe.

Les leçons qui demandent une attention soutenue ont lieu le matin; celles qui occupent moins l'esprit, ou qui ont pour objet les exercices du corps, sont remises au soir. Les leçons de danse et d'escrime sont données, en partie, pendant le temps des récréations.

Les exercices sont différens pour les petits. On a eu soin de les couper et de les varier davantage.

Il n'y a jamais de vacances.

La maison est très-grande et agréablement située : on y jouit d'un air pur et libre, et les jardins sont vastes et commodément distribués. De grandes salles sont consacrées aux récréations, lorsque le mauvais temps ne permet pas de les prendre dehors.

Les élèves sont conduits en promenade les jours de congé, et toujours dans la campagne.

Tous les maîtres sont au compte de la maison, et il n'y a jamais de mémoires que pour des objets dont les parens auroient expressément chargé de faire l'avance.

Le prix de la pension est relatif à l'âge de l'élève.

La maison ne fournit pas les livres; elle en fait l'avance, si les parens le desirent.

Les quartiers se paient d'avance; et si, avant l'expiration du terme, on étoit forcé de remettre l'élève à ses parens, on rembourseroit proportionnellement au temps qui resteroit à s'écouler.

COLLÉGE

DES SCIENCES ET DES ARTS,

établi au ci-devant Collége de Ste-Barbe.

Le collége de Sainte-Barbe étoit autrefois distingué par la bonne discipline qui y étoit maintenue et les succès de ses élèves. On voit avec plaisir que les réglemens de l'établissement qui le remplace, publiés récemment, ne peuvent que tendre à ce double but.

Ces réglemens, peu différens de ceux des anciennes écoles militaires, annoncent de la part de ceux qui les ont rédigés une grande connoissance du véritable régime de l'éducation publique. On y voit par-tout la fermeté qu'exige la bonne tenue des elèves, soit à l'égard des études, soit à l'égard des mœurs, conciliée avec cette sage indulgence que réclame la légéreté de leur âge.

On admet dans le Collége des Sciences et des Arts des élèves de tout âge. Ceux du premier âge trouvent dans la maison les instructions élémentaires dont ils ont besoin pour se mettre

en état de profiter des cours publics. Les élèves qui sont dans ce dernier cas, suivent les cours de l'école centrale du Panthéon. Ils sont de plus admis à ceux du Collége du Prytanée, conformément à un arrêté du ministre de l'intérieur.

Leur habillement est un uniforme bleu avec un gilet rouge ou blanc suivant la saison.

La direction de l'établissement est composée de deux directeurs, d'un sous-Directeur, et de maîtres en nombre suffisant pour l'instruction et la tenue des élèves.

Les deux directeurs ne forment qu'une autorité, mais l'un est chargé spécialement de la partie de l'instruction et l'autre de celle de l'administration.

Le sous-directeur est l'œil des directeurs. Il agit par-tout en leur nom et remplit leurs fonctions en leur absence.

Ce qui caractérise particulièrement cet établissement, c'est qu'on a tâché de ne rien laisser à l'arbitraire. Tous les devoirs sont déterminés, autant que la nature des choses l'a permis.

Un conseil d'instruction décide toutes les questions relatives à l'ordre, aux études et à la conduite des élèves et qui ont quelque importance. Il est composé des deux direc-

teurs, du sous-directeur et de tous les maîtres. C'est à ce conseil qu'appartient exclusivement le droit de prononcer les peines que méritent les délits graves ; et il n'en est aucune qui puisse être infligée arbitrairement. Car elles sont toutes déterminées dans le titre XVI des réglemens, intitulé : *des délits et des peines.* C'est le code pénal de la maison. Nous croyons faire une chose utile en le rapportant ici tout entier. Un pareil tarif a souvent été l'objet des vœux des personnes préposées à la surveillance des enfans.

TITRE XVI.

Des Délits et des Peines.

« Art. Ier. Les peines seront toujours proportionnées aux délits et au mauvais exemple qu'ils auront produit.

» II. L'inconduite ou les délits des élèves seront caractérisés sous dix rapports différens.

» 1°. Toute infraction faite par légéreté aux réglemens qui constituent la police et le bon ordre du collége.

» 2°. Infraction habituelle.

» 3°. Tout manquement aux devoirs particuliers des classes.

» 4°. Toute résistance à l'obligation du travail.

» 5°. Toute désobéissance aux ordres d'un maître.

» 6°. Toute injure faite à son autorité ou à sa personne.

» 7°. Toute provocation publique à la désobéissance et à la rebellion.

» 8°. Toute habitude vicieuse.

» 9°. Immoralité bien reconnue avec tentative de corruption.

» 10°. Enfin résistance de la part d'un élève à tous moyens de correction après une épreuve suffisante.

» III. Les peines seront graduées dans l'ordre qui suit :

» 1°. Censure publique au réfectoire d'après les notes remises à cet effet par les maîtres au sous-directeur.

» 2°. Les arrêts pendant une ou deux récréations, pendant un ou plusieurs jours, suivant le délit et le sujet.

» 3°. Les arrêts avec une tâche extraordinaire de plume ou de mémoire.

» 4°. Réduction à la soupe, au pain et à l'abondance pour un ou plusieurs repas, suivant le délit et le sujet.

» 5°. Privation des sorties particulières.

» 6°. Privation de promenade et salle de retenue, un ou plusieurs jours de congé.

» 7°. Plaintes par écrit aux parens sur la nature de la faute.

» 8°. Chambre d'arrêt pendant quelques heures, pendant un ou même plusieurs jours, suivant le délit et le sujet.

» 9°. Bannissement de l'élève.

» 10°. Le bannissement de l'élève avec publicité.

» IV. Les peines ainsi graduées seront appliquées chacune au degré correspondant de la faute.

» V. Les peines 1°, 2°, 3°, 4°, pourront être appliquées par chaque maître en particulier. L'application des peines 5°, 6°, 7°, est concertée avec le directeur ; celle des 3 derniers degrés exige la formation du conseil d'instruction qui prononce sur les plaintes qui lui sont adressées.

» VI. Tous les délits commis à l'extérieur, notamment dans les écoles dont les élèves suivent les cours, seront punis deux fois par la peine correspondante au délit.

» VII. Tout élève qui refusera de se soumettre à la punition qui lui aura été imposée, encourra celle du degré ultérieur, et ainsi

de suite. Cependant, afin de donner au coupable le temps de rentrer en lui-même, il sera donné deux heures pour la réflexion entre les applications de chacune des peines ultérieures ; de manière que l'élève qui aura refusé de se soumettre, par exemple, à la peine du premier degré, aura deux heures pour réfléchir sur sa désobéissance, après l'expiration desquelles il lui sera déclaré qu'il subira pour sa résistance la peine du deuxième degré ; s'il persiste encore deux heures dans son entêtement, il encourra la peine du troisième degré. Les élèves reconnoîtront da.. ce moyen le desir que l'on a de les ramener à la subordination et à leur intérêt personnel.

» VIII. Quelle que soit la volonté du réglement d'éviter aux élèves l'arbitraire des maîtres, en déterminant pour chaque délit la peine qui lui est applicable, la justice exige néanmoins qu'à l'égard des jeunes gens sensibles et susceptibles d'encouragement, il soit tenu compte du mérite de leur conduite et de leur travail habituel dans le jugement de leurs fautes. Les maîtres y auront donc égard en toute occasion.

» IX. Le sous-directeur, après avoir fait le relevé des notes qui lui seront remises chaque jour de congé, fera, le lendemain matin au réfectoire, c'est-à-dire, les primidi et

sextidi à dîner, la lecture de ce relevé : il louera, encouragera les bons, et insistera principalement sur les mal notés, pour qui cette mesure est particulièrement établie ».

Directeur chargé des études, le citoyen Lanneau.

Directeur chargé de l'administration, le citoyen Mielle.

Sous-directeur, le citoyen Martin.

La pension jusqu'à 16 ans, est de 800 francs ; à 16 ans, elle est de 1000 francs.

PENSIONNAT

de l'Ecole centrale des Quatre-Nations, sous la direction des CC. Cressot et Dautun, rue du Vieux-Colombier, en face de la rue Cassette.

Il seroit impossible à des maisons particulières d'éducation de procurer à leurs élèves une réunion de professeurs, du mérite de ceux des Ecoles centrales de Paris, pour les langues, l'histoire naturelle, le dessin, les mathématiques, la physique, la géographie, la grammaire générale, les belles-lettres, la législation.

L'établissement dont nous parlons profite de l'avantage de sa position, près l'Ecole centrale des Quatre-Nations, pour s'en approprier en quelque sorte tous les cours, et les parens n'ont point à craindre pour leurs enfans, les inconvéniens attachés aux Ecoles publiques.

On classe les élèves, d'après l'état actuel de leurs connoissances, leurs dispositions, leurs goûts, la profession à laquelle ils se destinent, et la volonté de leurs parens. On

leur assigne les cours qu'ils doivent suivre, et on les y fait conduire.

Au retour de l'Ecole centrale, les maîtres président aux travaux des élèves, et leur font faire le devoir exigé des professeurs : ils les préparent à l'examen de la fin de l'année qui précède la distribution des prix.

On donne un soin particulier à ceux qui se disposent à entrer à l'Ecole Polytechnique ; on leur fait des répétitions journalières du *Cours de Mathématiques à l'usage de l'Ecole centrale des Quatre-Nations*, aux approches de l'examen.

Lorsque les élèves ont fini le travail de leur classe, le surplus du temps est employé à la récréation ou à l'exercice des arts d'agrément.

Quant aux enfans qui ne sont point encore en âge de profiter des leçons de l'Ecole centrale, on les instruit dans la maison.

Le prix de la pension est proportionné au nombre des maîtres d'agrément et à l'âge des élèves.

ÉCOLE POLYMATIQUE ET PENSIONNAT,

sous la direction du Cit. P. R. F. Butet, professeur de Physique au Lycée Républicain, membre des Sociétés Philomatique et Médicale de Paris, de celle des Observateurs de l'Homme, etc. rue de la Liberté (ci-devant des Fossés-Monsieur-le-Prince), n°. 92.

Cette École nouvellement établie, a déjà, par des résultats heureux, fixé les regards des savans, dans plusieurs examens publics qu'elle a fait subir à ses élèves. Le ministre de l'intérieur a pris des renseignemens sur une méthode nouvelle accueillie favorablement par l'Institut, et d'après laquelle on y professe simultanément les langues française et latine. Nous allons exposer le programme de ses cours et les noms de ses professeurs.

QUATRIÈME CLASSE,

correspondante, pour les humanités, aux anciennes divisions de septième, sixième et cinquième.

PREMIER SEMESTRE.

Grammaire française et latine, par Butet; les jours impairs, de 7 à 9 heures du matin.

Arithmétique et algèbre par Reynaud, élève-ingénieur des Ponts et Chaussées; les jours pairs, de 7 à 9 heures du matin.

Géographie élémentaire.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Grammaire française et latine, par Butet; les jours impairs, de 7 à 9 heures du matin.

Arithmétique et algèbre, par Reynaud.

Notions d'histoire, N.

TROISIÈME CLASSE,

correspondante aux anciennes divisions de quatrième, troisième et seconde.

PREMIER SEMESTRE.

Langues française et latine, Narrations et

Traductions, par Butet; les jours impairs, de 10 heures à midi.

Géométrie et statique, par Gilbert, élève ingénieur-constructeur de vaisseaux; les jours pairs, de 10 heures à midi.

Chimie, par Dupuytren, ancien préparateur de chimie à l'école de Pharmacie, prosecteur à l'école de Médecine.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Langues française et latine, Narrations et Traductions, par Butet; les jours impairs, de 10 heures à midi.

Géométrie et statique, par Gilbert; les jours pairs, de 10 heures à midi.

Physique, par Butet.

DEUXIÈME CLASSE.

PREMIER SEMESTRE.

Art oratoire et poétique, par Chaussard, homme de lettres.

Application de l'algèbre à la géométrie, par Reynaud; les jours impairs, de 7 à 9 h. du matin.

Minéralogie, par Tonnelier, ancien professeur de philosophie en l'Université, et professeur à l'école des Mines.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Logique, N.

Application de l'algèbre à la géométrie, par Reynaud ; les jours impairs, de 7 à 9 heures du matin.

Notions des actes et obligations entre particuliers, par Cordier (de la Sarthe), défenseur officieux près les tribunaux de Paris.

PREMIÈRE CLASSE.

PREMIER SEMESTRE.

Calcul différentiel et intégral, par Moreau (de l'Aube), chef de brigade, à l'école Polytechnique ; les jours impairs, de 1 à 3 h.

Mécanique rationelle, par Moreau, chef de brigade, à l'école Polytechnique ; les jours pairs, de 1 à 3 h.

Zoonomie ou histoire naturelle des plantes et des animaux, par Moreau (de la Sarthe), médecin, professeur d'hygiène au Lycée républicain.

DEUXIÈME SEMESTRE.

Calcul différentiel et intégral, par Moreau, chef de brigade, à l'école Polytechnique, les jours impairs de 1 à 3 h.

Mécanique rationelle, par Moreau, chef de brigade, à l'école Polytechnique, les jours pairs, de 1 à 3 heures.

Astronomie théorique et pratique, par Bouvard, astronome, du Bureau des Longitudes.

(Ce cours se fait à l'Observatoire.)

Dessin, par Moreau, élève de Regnault.

Danse, par Coulon, du théâtre des Arts.

PENSIONNAT

du C. Fleurizelle, successeur du C. *Colin*, rue de Picpus, n°. 29.

Ce Pensionnat subsiste toujours très-nombreux depuis 200 ans environ. Le cit. Fleurizelle, que le cit. Colin a choisi depuis sept ans, pour lui succéder, soutient la haute réputation dont cette maison n'a jamais cessé de jouir.

La base principale de l'instruction est l'étude des langues latine et française, à-peu-près suivant le plan des anciens colléges de Paris. On fait apprendre aux élèves les langues étrangères et les mathématiques, dès qu'ils connoissent suffisamment les principes des langues latine et française, c'est-à-dire, vers l'âge de onze à douze ans. Les élémens de la géographie, de l'histoire, de la mythologie et de l'écriture, font aussi partie de l'instruction.

Outre les maîtres qui demeurent dans la maison, il vient de la ville des maîtres particuliers pour l'écriture, les mathématiques,

l'allemand, l'anglais, la danse, la musique, le violon et le dessin.

Les élèves sont surveillés en tout temps. Le maintien des bonnes mœurs est l'objet des premiers soins du cit. Fleurizelle.

Les élèves sont reçus depuis l'âge de cinq ans, jusqu'à celui de onze à douze ans au plus. On les garde jusqu'à seize ans.

MAISON D'ÉDUCATION

DU C. MAC-DERMOTT,

rue du Cheval-Vert, à l'Estrapade.

Cette maison est recommandable par les soins particuliers que l'on y donne à l'éducation physique des enfans, à leur éducation morale et à leur instruction. L'enseignement n'est confié qu'à des personnes d'un mérite éprouvé : cet enseignement comprend les mathématiques, les langues française, latine, anglaise, allemande et espagnole ; la littérature, l'histoire et la géographie ; le dessin, l'écriture et les arts d'agrément.

MAISON D'ÉDUCATION

tenue par le C. Le-Pitre, ci-devant professeur d'éloquence en l'Université de Paris, rue Saint-Jacques, n°. 168.

Les élèves de cette maison, l'une des plus anciennes de Paris, suivent les cours de l'Ecole centrale du Panthéon. Les enfans sont admis depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de treize et de quatorze. On leur enseigne spécialement la lecture, l'écriture et le calcul; les langues française, latine et grecque; la mythologie, la géographie et l'histoire; la grammaire générale, la littérature, la législation, les mathématiques et le dessin. On joint à ces études celle des arts d'agrément quand les parens le desirent.

Cette maison est très-recommandable par l'excellente discipline qui y règne.

INSTITUTION

pour l'étude des Langues et des Sciences,

sous la direction du C. LEROUX, professeur de Mathématiques et de Physique, rue de Picpus, n°. 34.

CETTE maison d'éducation est belle, spacieuse et agréablement située.

On y enseigne la lecture, l'écriture, les langues anglaise et allemande, la grammaire française, la langue latine, la littérature, l'histoire, la géographie, la chronologie, la banque et le commerce; l'histoire naturelle et le dessin.

Les mathématiques, qui font la base de l'instruction qu'on reçoit dans la maison, y sont enseignées avec les plus grands développemens. On conduit les élèves depuis les élémens jusqu'aux plus belles découvertes de l'analyse moderne. Il y a toujours pour cette partie deux cours séparés, l'un pour les élèves destinés à la marine, qui comprend l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique et la statique; l'autre, pour ceux qui desirent entrer à l'Ecole Poly-

technique, et dans lequel on enseigne de plus l'algèbre jusqu'aux équations du quatrième degré inclusivement, l'application de l'algèbre à la géométrie, les sections coniques, les calculs différentiel et intégral, et les principes généraux de la mécanique.

Pendant l'été, on exerce les élèves aux opérations de la géométrie pratique, telles que l'arpentage, le toisé, la levée des plans, etc. Ils apprennent à se servir du graphomètre, de la planchette et de la boussole.

Musique instrumentale. Professeur le cit. Lemaire, de l'Opéra.

Musique vocale. Professeur le cit. Hivart, de l'Opéra.

Danse. Le cit. Bautin, de l'Opéra.

Escrime. Le cit. Levallois (de l'ancienne Académie d'Armes).

Dessin. Le cit. Charpentier (élève de David).

Le prix de la pension est proportionné à l'âge de l'Elève et au genre d'instruction qu'il doit recevoir.

Les quartiers se paient d'avance, et si avant le terme expiré l'instituteur se voyoit forcé de remettre un élève à ses parens, il rembourseroit la partie du quartier non échue.

Chaque élève donne en entrant 12 francs pour les personnes attachées à la maison.

Aucun élève ne sort qu'avec des personnes connues ou sur un billet signé de ceux qui l'ont confié à l'instituteur.

Les élèves sont conduits en promenade les jours de congé par un inspecteur et toujours dans la campagne.

Il n'y a de vacances que pendant les jours complémentaires.

MAISON D'ÉDUCATION

des CC. LEFEVRE le jeune et COUSSIN, rue Neuve-Sainte-Geneviève.

Le premier soin de ces instituteurs est d'inspirer aux enfans, qui leur sont confiés, l'amour de la vertu, en leur faisant, avant tout, connoître et pratiquer la religion.

Ils ont adopté le plan d'études de l'Université de Paris ; mais ils enseignent aux élèves de toutes les classes, outre les langues anciennes, l'histoire, la géographie et les mathématiques.

On s'applique d'une manière particulière à leur faire acquérir une belle écriture.

Les maîtres de langues modernes, de dessin, d'armes et de musique, viennent donner des leçons, au gré des parens.

PENSIONNATS DE JEUNES DEMOISELLES.

INSTITUT DE Mme CAMPAN,

à Saint-Germain-en-Laye.

La salubrité de l'air de S. Germain, la communication perpétuelle de cette ville avec la capitale, par le moyen des voitures publiques, l'éloignement du bruit et des fréquentes occasions de sorties pour les jeunes élèves, sont les motifs qui ont déterminé madame Campan à fixer un établissement aussi considérable que le sien à S. Germain.

Deux maisons vastes réunies par les cours et tenant à un grand jardin où les jeunes personnes jouissent d'un superbe ombrage, ont permis d'étendre ce Pensionnat jusqu'à quatre classes, composées chacune de vingt pensionnaires, ayant pour les diriger leurs institutrices et maîtres particuliers. Le plan de l'éducation est de donner à chaque âge l'instruction qui lui est propre. La musique vocale, le piano-forté et la danse y sont en-

seignés dès le plus bas âge. Ces deux premiers talens ne peuvent être commencés trop tôt pour atteindre à la perfection, et le dernier est utile à la taille et au développement du corps. Aussi-tôt que les enfans savent parfaitement lire, ont acquis l'habitude d'apprendre par cœur et peuvent écrire sous la dictée, on les fait passer dans une classe où un instituteur leur enseigne la grammaire française, les élémens de la géographie, et les premières règles d'arithmétique. Arrivées à ce degré, les élèves sont admises dans une classe où l'instituteur ajoute à ces premières notions, la connoissance parfaite de la syntaxe, la géographie beaucoup plus détaillée, et la mythologie enseignée de manière à ne la jamais oublier. Ces trois premières classes conduisent ordinairement de l'âge de six ans à celui de douze à treize, où les jeunes personnes sont reçues dans la plus forte classe dirigée par madame Campan et par un instituteur. Dans cette classe où se termine et se perfectionne l'éducation, la géographie est tracée par les jeunes personnes sur des planches noires vernies; on y porte assez loin l'étude des mathématiques-purcs, sur-tout pour des femmes; on y enseigne même la tenue des livres de commerce à celles dont les parens le desirent; l'histoire, la chronologie; on y

suit un cours de littérature française, on y traduit les poètes anglais les plus difficiles, on y fait des compositions pour le style épistolaire. A commencer de la classe au-dessus des plus petites, les jeunes personnes choisissent la langue étrangère qu'elles desirent apprendre et parler.

Le dessin est porté, dans cette maison, à un degré de perfection qui lui mérite les suffrages des premiers artistes de la France; on peut porter ce talent jusqu'à la peinture à l'huile et en miniature.

Il y a une école de chant italien et une de chant français.

Les ouvrages d'aiguille tant en broderie qu'en couture sont soignés avec l'attention que mérite cette partie essentielle de l'éducation des femmes.

Trente personnes sont employées à l'instruction de la jeunesse.

Huit maîtresses, dont trois anglaises, sont chargées de la tenue des classes.

Cinq maîtres de piano-forté.

Une maîtresse de harpe.

Un instituteur pour la seconde classe.

Un instituteur pour la troisième.

Un instituteur pour la quatrième, dite grande classe.

L'institutrice dirigeant cette dernière classe est madame Campan.

Un maître d'italien.

Un maître d'anglais.

Venant de Paris. Maître d'écriture; le citoyen de Salles.

Un second maître d'écriture, fixé à S. Germain.

Venant de Paris. Maître de danse, le citoyen Grandpré.

Venant de Paris. Maître de chant italien, le citoyen Bouri.

Maître de chant français et d'accompagnement, fixé à S. Germain, le citoyen Demigneaux, de l'ancienne chapelle de Versailles.

Venant de Paris. Musicien chargé d'accompagner les jeunes personnes les plus fortes sur le piano, le citoyen Grasset.

Venant de Paris. Le citoyen Isabey, chargé de diriger la partie du dessin.

Venant de Paris. Maître de paysage, le citoyen Thiénon.

Maître de dessin attaché à l'Institut et fixé à S. Germain, le citoyen Buguet, élève de David.

Maîtresse de dessin attachée à l'Institut, mademoiselle Godefroi.

Tous les maîtres sont au compte de madame Campan. Les parens n'ont à payer que la pension convenue. La toilette des jeunes personnes est fort simple. Les classes sont distinguées par des ceintures de différentes couleurs ; elles sont de laine pour les jours ordinaires, et en ruban pour les jours de parure. On ne permet aucun objet de luxe.

Aussi-tôt que les jeunes personnes ont la force nécessaire, elles sont chargées de la tenue des classes, font elles-mêmes leurs lits et rangent leurs chambres. Cette règle est sans exception.

Le plan de l'éducation est basé sur la supposition qu'une jeune personne est placée dans cette maison depuis sept ans jusqu'à seize ; on les reçoit cependant à des âges différens, mais elles subissent un examen, et sont admises dans la classe qui convient au degré d'avancement qu'elles ont acquis dans la maison paternelle ou dans d'autres établissemens d'éducation.

La religion y est aussi soigneusement enseignée que les parens peuvent le desirer.

La pension est de douze cents francs par an. On paie un quartier en entrant, et toujours

d'avance. Madame Campan ne voulant avoir à fournir aucun mémoire de blanchissage, de souliers, d'entretien, abonne toutes celles qui ne sont point en état de diriger leur dépense. Cet abonnement est de 400 francs par an, payables de même par quartier. Arrivées à l'âge de la raison, elles font elles-mêmes leur dépense, et en rendent compte à leurs parens et à madame Campan.

On paie de plus 36 francs en entrant, et cette somme se renouvelle au commencement de chaque année.

MAISON D'ÉDUCATION

POUR LES JEUNES PERSONNES,

sous la direction de madame LEGROING-LA-MAISONNEUVE (1), rue de Seine, près le Jardin des Plantes, n°. 13.

Les institutrices qui se sont réunies dans cette maison, ne négligent rien pour s'approcher autant qu'il est possible de l'éducation maternelle. Elles ont eu l'attention de choisir un quartier où l'air est pur, et une mai-

(1) Madame Legroing-La-Maisonneuve, dont le nom rappelle à tous ceux qui la connoissent, la réunion de toutes les vertus et de tous les talens au plus haut degré, a publié un petit ouvrage sur l'instruction la plus convenable aux femmes, dans lequel elle discute avec la raison, la grace et la sagacité qui lui sont propres, cette série de questions :

1°. *Qu'est-ce que la société demande des femmes ?*

2°. *Quelles sont les choses qu'une femme doit indispensablement savoir ?*

3°. *Que seroit-il avantageux aux femmes de savoir ?*

4°. *Quelles sont les études les plus propres à perfectionner la raison d'une femme ?*

son dont le jardin est assez vaste pour que les élèves puissent y faire de l'exercice.

Les institutrices montrent elles-mêmes l'écriture, la lecture, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, la mythologie, l'histoire, la versification, les principes de la littérature, les langues anglaise et italienne, le forté-piano, et le dessin pour la partie des fleurs et du paysage seulement. Elles montrent de plus tous les ouvrages qu'il convient aux femmes de savoir, même la broderie des tableaux.

Le prix de la pension est fixé, y compris tous les objets d'instruction dont on vient de parler, à 600 francs.

5°. *Quels sont les talens qui contribuent le plus à rendre une femme agréable?*

6°. *Dans le cas d'un grand désastre dans sa fortune, quels sont les talens dont elle peut plus facilement se faire une ressource?*

7°. *Quelle est la manière d'instruire dont on peut espérer le plus de succès auprès des enfans?*

Nous nous étions proposé de présenter à nos lecteurs l'analyse de cet écrit; mais les détails que nous aurions omis, n'ayant pas moins d'intérêt que les morceaux que nous aurions cités, nous n'avons pu rien choisir, par l'impossibilité de rien rejeter.

INSTITUTION

DE Melle BOURDON,

rue de l'Université, hôtel de Mailly.

Ce Pensionnat, particulièrement destiné aux étrangères, est du petit nombre de ceux qu'il importe de faire connoître. Nous ne saurions mieux le recommander, qu'en transcrivant ici quelques passages d'un prospectus rédigé par mademoiselle Bourdon, dans les premiers temps de son établissement, et qu'elle ne songea plus à répandre, lorsqu'elle eut réuni le nombre de pensionnaires auquel elle desira de se borner.

« ..... Je suis seule, tous les momens de ma vie sont à moi. Ces momens appartiendront à mes jeunes amies : je trouverai mon bonheur en m'occupant sans cesse des moyens d'assurer le leur. — J'épargnerois bien des doutes et des inquiétudes si je pouvois montrer mon ame à découvert en écrivant ceci. Mais depuis six ans que je médite ce que les circonstances seules m'ont empêchée de réaliser plutôt, je

crois avoir prévu, pour le bien-être des enfans, ce que le cœur le plus aimant d'une mère auroit pu lui suggérer de précautions relatives aux soins du corps, de l'ame et de l'esprit. Si l'on veut bien donner à ces mots leur extension, on concevra combien je suis pénétrée de la nature des devoirs que je m'impose.

» Le local que j'ai choisi est vaste, sain et commode ; tout est neuf, simple et propre. Deux grands salons sont destinés pour les études, un autre pour la musique ; il y a aussi une bibliothèque, qui ne sera composée que de livres analogues au but que je me propose.

. . . .
. . . .

» Les élèves recevront ici, le premier jour de chaque mois, 6 francs jusqu'à douze ans, et douze francs ensuite pour leurs menues dépenses. Elles auront toutes un livret pour en écrire l'emploi. Ce moyen servira à connoître leur penchant, soit à la bienfaisance, à l'économie, à l'avarice, ou à la coquetterie : il faut que de jeunes personnes aient un peu d'argent à leur disposition pour en apprendre la valeur, contracter l'habitude de l'ordre et connoître le plaisir de donner à propos. Cette mesure présentera plus d'un avantage, je

crois ; mais pour entretenir l'intimité que je desire établir entre elles, je voudrois que les parens, souvent trop généreux, n'ajoutassent rien au-delà, afin que le plus ou moins d'aisance ne devînt pas une source de jalousie, et ne provoquât point à des goûts qui ne se manifestent que trop tôt. Il en est de même pour les plaisirs bruyans du dehors. Trop au-dessus de la portée des enfans, ils étonnent leur imagination, leur donnent de fausses idées du monde, qu'ils ne jugent que là, et leur rendent maussade et insipide tout ce qui n'est pas aussi piquant à leurs yeux. Je voudrois donc aussi qu'on les fît peu sortir. Elles trouveront ici des amusemens conformes à leur âge, et qui leur suffiront, tant qu'elles n'auront pas connu les autres. . . . .

. . . . Vient ensuite l'ouvrage d'aiguilles, dont l'utilité fut de tout temps reconnue, même pour les femmes les plus riches, et qu'on peut compter au rang des plaisirs, quand on a l'art de ne pas dégoûter les jeunes personnes, en les contraignant de s'en occuper : aujourd'hui, ce sera un chapeau, une parure à la mode, que l'on veut imiter, voilà le modèle : demain, un acte de bienfaisance sollicitera l'intérêt, c'est un pauvre enfant à vêtir ! L'ouvrage le plus grossier deviendra charmant : on attend impatiemment l'instant d'y tra-

vailler; les petites chemises, les petites robes se font à la récréation, c'est à qui les fera plus vîte pour jouir de son bienfait. On verra broder, faire de la tapisserie, des nattes, des découpures : on voudra tout savoir, il faudra donc tout apprendre, et le goût de l'occupation s'établira, même chez les plus jeunes, sans aucuns efforts, avec lui le goût de la perfection; car, il ne faut rien faire médiocrement, quand on peut le faire bien.

» Le temps du travail est aussi celui des lectures d'agrément (choisies et proportionnées aux âges); d'elles naissent les entretiens utiles, le développement des idées, les réflexions morales; on peut tirer avantage de tout, quand on est rempli de son objet; et je crois qu'il est aisé, quand on *raisonne* les enfans avec amitié, de les porter au bien; le plus sûr moyen, c'est de gagner leur confiance, en leur montrant cet intérêt qui attire à tout âge; c'est de se prêter aux confidences *comme amie*, afin d'étudier leur caractère; c'est de faire parler la raison, et jamais l'humeur; mais c'est aussi de tenir strictement aux choses convenues dans le principe, et de les établir d'une manière si invariable dans leur ordre, qu'une simple représentation suffise pour y ramener celles qui s'en écarteroient.

» J'ai vécu dans le monde et dans les cou-

vens, j'ai étudié les jeunes personnes dans les différentes situations où je les ai vues, et jai remarqué que la trop grande sévérité en perdoit autant pour les mœurs, que la trop grande liberté et le désœuvrement pour le bonheur domestique.

» Du premier de ces inconvéniens naît la dissimulation, de l'autre les mauvaises habitudes. Si l'on veut approfondir mes réflexions, j'ose croire qu'on les trouvera justes. J'en conclus qu'il faut éviter les extrêmes, et ne familiariser les élèves qu'avec la raison, qui, seule, doit les guider par l'organe de celle qui les dirige.

» C'est du fond de mon cœur que je prends ici l'engagement sacré de remplir cette partie de mon plan, avec tout le zèle qu'on peut attendre d'une femme qui respecte ses paroles; je la regarde comme la plus essentielle au bonheur à venir des enfans qui me seront confiés. Je chercherai à leur applanir les difficultés de la vie, si je puis m'exprimer ainsi : heureuse, si je parviens à leur éviter quelques-uns des maux que cause l'inexpérience, comme à préparer leurs forces pour supporter ceux qui, peut-être, les attendent, et qu'on ne sauroit ni prévoir ni détourner!

. . . .

. . . .

» Je mangerai toujours avec les jeunes personnes ; les aînées feront habituellement avec moi les honneurs de la table ; et quand elles auront quinze ans, elles auront chacune à leur tour, pendant une décade, l'inspection de la maison, afin de ne pas se trouver étrangères à la leur, quand elles se marieront. Enfin, je me résume, en assurant les parens qui liront ceci, qu'il est dans mon cœur de faire sur tous les points qui intéressent leurs enfans, ce que je croirois devoir faire pour les miens ; je m'attacherai à leur inspirer le goût de l'instruction et des talens portés au plus haut degré, comme pouvant un jour en faire une ressource, si la fortune cessoit de les favoriser ; mes vues embrassent tous les genres d'utilité et d'agrément, et mon bonheur est de penser qu'elles sortiront de chez moi avec des mœurs, de la santé, des talens, et tout ce qui constitue une femme estimàble ; elles me laisseront leur amitié, c'est mon espoir le plus doux ».

Les élèves étudient l'histoire, la géographie, l'arithmétique et la littérature. Il y a des maîtres pour l'écriture, les langues étrangères, le dessin, la peinture, la danse, la musique vocale, la harpe et la guitare.

MAISON D'ÉDUCATION

DE JEUNES DEMOISELLES,

dirigée par madame Alard, rue de l'Union, au bout des Champs-Elysées.

Préparer le cœur et l'esprit des jeunes personnes à la connoissance des principes qui doivent leur apprendre les règles de leur conduite dans le cercle de la vie sociale; leur développer graduellement ces principes pour leur inspirer l'amour du bien, le goût des choses utiles, le sentiment des devoirs sacrés qu'elles sont destinées à remplir, comme filles, épouses et mères; leur donner des préceptes de morale et faire germer en elles la vertu, apanage de leur sexe; fortifier cette vertu par l'instruction, par l'exemple et par une surveillance continue; tel est le but que s'est proposé d'atteindre madame Alard, en se livrant à l'éducation de jeunes demoiselles. Son zèle, son expérience et les soins qu'elle met à diriger et surveiller son établissement, doivent produire les plus heureux effets, et

lui mériter, avec l'estime et la confiance des parens, la reconnoissance de ses élèves.

Madame Alard est secondée dans ses travaux et dans toutes les parties de l'éducation, par des professeurs sages et éclairés qui jouissent d'une confiance et d'une réputation justement acquises, et par des personnes de son sexe, d'un mérite éprouvé.

La morale, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les principes de la langue française, l'orthographe, la chronologie, l'histoire, la géographie, la mythologie, et la littérature, composent les objets d'enseignement.

On y réunit le travail à l'aiguille, la broderie et la tapisserie à la main.

La pension est de 800 fr. par année, payables par trimestre et d'avance.

Les leçons de musique vocale, de dessin, de danse, de langues étrangères et de forté-piano, se paient séparément.

Quant au blanchissage, la couchette, les fournitures de papier, plumes, encre, cartes, sphères pour les leçons de géographie, l'entretien des vêtemens, et autres menus frais, la maison n'en tient pas compte, moyennant 25 francs par trimestre.

Elle ne fournit point les livres, mais elle en fait les avances, au gré des parens.

Pour prévenir tout sentiment de jalousie parmi les jeunes élèves, par rapport à la différence de leurs vêtemens, madame Alard tient à ce que toutes les demoiselles soient uniformément vêtues.

La maison que madame Alard occupe, au bout des Champs-Elysées, réunit à la situation la plus salubre, toutes les commodités qui peuvent en rendre le séjour agréable ; on y respire un air pur et très-propre à fortifier la santé des jeunes demoiselles.

Noms des Professeurs.

Pour la grammaire, la littérature, la géographie, l'histoire, la chronologie et les langues étrangères, le C. Lecrosnier, ancien instituteur dans un des colléges de Paris.

Pour la musique vocale, le C. Chelard, professeur au Conservatoire de Musique.

Pour le dessin, le C. Bosio, professeur à l'Ecole Polytechnique.

Pour la danse, le C. Branchu, de l'Opéra.

Pour le forté-piano, le C. Hérold.

PENSIONNAT

DE JEUNES PERSONNES,

tenu par madame GAUTIER, grande rue du fauxbourg S. Antoine.

Les élèves y sont reçues depuis l'âge de six ans jusques à quatorze.

L'instruction est divisée en deux classes; la première, pour les petites; la deuxième, pour celles des élèves qui ont passé les premiers élémens.

Chaque classe, ainsi que chaque dortoir, est sous la direction d'une institutrice.

L'instruction comprend : la lecture, l'écriture, les élémens de géographie et l'histoire.

Il y a un professeur pour l'arithmétique et la grammaire française.

Il y a en outre d'excellens maîtres pour les talens agréables, tels que le piano-forté, la musique vocale, la danse et le dessin.

Le prix de la pension est de 500 francs pour les petites, et de 600 francs pour celles au-dessus de 12 ans.

FIN.

TABLE DES ARTICLES.

ÉCOLES SPÉCIALES.

ÉCOLES DE SERVICES PUBLICS.

PENSIONNATS.

PENSIONNATS DES DÉPARTEMENS.

Fin de la Table.

AVIS.

L'Éditeur de cet Annuaire n'ayant pu faire usage, cette année, de tous les matériaux qu'il avoit rassemblés, n'ignore pas qu'on pourra lui reprocher des omissions; elles seront réparées dans l'Annuaire de l'an prochain.

Il seroit sans doute intéressant d'avoir un tableau fidèle de toutes les Institutions qui concernent les Sciences, les Lettres et les Arts. M. *Vassali*, célèbre physicien de Florence, a recueilli, pendant le séjour qu'il vient de faire à Paris, d'immenses détails sur tout ce que cette ville renferme d'établissemens en ce genre. Il se propose d'en composer un ouvrage de quatre volumes *in*-8°. Cet ouvrage ne sauroit manquer d'être accueilli lorsqu'il paroîtra, l'Auteur pouvant rehausser l'intérêt de la matière, par une critique judicieuse et des vues philosophiques.

B. Duprat

